

Appui aux Plans d'action REDD+ nationaux

Document-cadre du Programme global 2011-2015 – Version préliminaire

SIXIÈME RÉUNION DU CONSEIL

D'ORIENTATION DU PROGRAMME ONU-REDD

21-23 mars 2011

Da Lat, Viet Nam



Conformément à la décision du Conseil d'orientation, le présent document a été imprimé en nombre limité afin de réduire au minimum l'impact des processus du programme ONU-REDD sur l'environnement et de contribuer à leur neutralité climatique. Les délégués sont priés d'apporter leurs propres exemplaires à la réunion. La plupart des documents de réunion du programme ONU-REDD sont disponibles sur Internet à l'adresse www.unredd.net.

Table des matières

ABREVIATIONS.....	4
RESUME D'ORIENTATION	5
INTRODUCTION	6
OBJECTIF	8
ANALYSE DE LA SITUATION	9
LES FORETS ET LE CHANGEMENT CLIMATIQUE.....	9
LA REDD+ DANS LES NEGOCIATIONS DE LA CCCC	10
DEFINITION DE LA REDD+.....	11
FINANCEMENT DE LA REDD+.....	12
LE PROGRAMME GLOBAL	13
CARACTERISTIQUES	13
RENFORCEMENT DES CAPACITES.....	14
COLLABORATION AVEC D'AUTRES INITIATIVES REDD+.....	14
LES LEÇONS APPRISSES	15
CADRE DES RESULTATS	16
RESULTAT 1: Les pays adhérant à la REDD+ ont les moyens et capacités leur permettant d'élaborer et de mettre en oeuvre des systèmes MRV et suivi.....	18
RESULTAT 2: Des systèmes de gouvernance nationale crédibles et inclusifs sont élaborés et appartiennent au pays; ils sont conformes aux sauvegardes indiquées à l'annexe 1 des accords de Cancun de la CCCC et aux directives établies par le SBSTA.....	26
RESULTAT 3: Les populations autochtones, les communautés locales, les organisations de la société civile et d'autres parties prenantes participent efficacement aux prises de décisions nationales et internationales REDD+, et à la formulation et la mise en application des stratégies.....	32
RESULTAT 4: Les avantages multiples des forêts sont réalisés et garantis grâce aux stratégies et actions REDD+	41
RESULTAT 5: Renforcement des systèmes nationaux de gestion transparente, équitable, crédible et responsable du financement de la REDD+.....	48
RESULTAT 6: Regroupement des processus de transformation vers une économie verte grâce aux stratégies et investissements REDD+.....	59
RESULTAT 7: Développement, gestion, analyse et partage des connaissances relatives au Programme ONU-REDD en vue de soutenir les efforts déployés pour la REDD+ à tous les niveaux	65
RESULTAT 8: Des services de secrétariat réguliers et efficaces pour le Programme ONU-REDD fournis par les pays partenaires d'ONU-REDD, le Conseil d'orientation et les institutions des Nations Unies	68
ARRANGEMENTS EN MATIERE DE GESTION ET DE COORDINATION	70
ARRANGEMENTS RELATIFS A LA GESTION DES FONDS.....	71
ACTIVITES DE NIVEAU 1.	71
ACTIVITES DE NIVEAU 2.	71
CO-FINANCEMENT	72
SUIVI, EVALUATION ET ETABLISSEMENT DES RAPPORTS	72
SUIVI ET EVALUATION.....	72
ETABLISSEMENT DES RAPPORTS	72

CADRE JURIDIQUE.....	73
ANNEXE 1. PRIORITES INSTITUTIONNELLES DE LA FAO, DU PNUE ET DU PNUD	75
ANNEXE 2. CADRE DE SUIVI COMMUN DU PROGRAMME	78
ANNEXE 3. CADRE DE RESULTATS	87

Abréviations

AWG-LCA – Groupe de travail spécial sur une action de coopération à long terme
CBFF – Partenariat pour les forêts du bassin du Congo
COP – Conférence des Parties, Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique
COMIFAC – Commission des forêts d'Afrique centrale
FAO – Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FCPF – Fonds de partenariat pour le carbone forestier
FIP – Programme d'investissement forestier
FPIC – Consentement donné librement, préalable et en connaissance de cause
FEM – Fonds pour l'environnement mondial
FRA – Évaluation des ressources forestières mondiales
GES – Gaz à effet de serre
GIZ – Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
GIEC – Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
OIBT – Organisation internationale des bois tropicaux
JICA – Agence japonaise de coopération internationale
EPG – Évaluation participative de la gouvernance
OMD – Objectifs du millénaire pour le développement
FFMD – Fonds fiduciaire multidonateurs
MRV – Mesure, rapportage et vérification
NAMA – National Appropriate mitigation actions
NORAD – Agence norvégienne de coopération pour le développement
PFN – Programme forestier national
REDD+ – Réduction des émissions résultant de la déforestation et de la dégradation des forêts
SBSTA – Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique
ONU – Organisation des Nations Unies
PNUD – Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE – Programme des Nations Unies pour l'environnement
CCCC – Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
FNUF – Forum des Nations Unies sur les forêts
USAID – Agence des Etats-Unis pour le développement international
WRI – Institut des ressources mondiales
WCMC – Centre mondial de surveillance de la conservation

Résumé d'orientation

À sa cinquième réunion en novembre 2010, le Conseil d'orientation du Programme ONU-REDD a approuvé le projet d'adopter un cadre de financement quinquennal (2011-2015) pour le nouveau Programme global. Ce document présente ce nouveau cadre qui tire parti de l'expérience tirée du soutien fourni aux pays par le biais de fonctions internationales pendant les deux dernières années. Il traduit les résultats obtenus et les opportunités offertes par l'accord de Cancún sur la REDD+, ainsi que l'importance de renforcer les actions et les financements y relatifs.

Le Programme global est en corrélation étroite avec les activités des pays liées à la conception et la mise en œuvre de la REDD+ et avec les programmes ONU-REDD nationaux. Les fonctions d'appui qu'offre le Programme global visent à favoriser plusieurs pays partenaires, sinon la totalité, simultanément. Tous les pays partenaires du Programme ONU-REDD, qui sont actuellement au nombre de 29, peuvent dès lors participer à ce Programme global et en tirer des avantages car il fournit des services et produits fondés sur les connaissances et destinés à appuyer les pays à mesure qu'ils parcourent les diverses phases de la REDD+, depuis la préparation initiale jusqu'à la mise en œuvre complète et aux actions axées sur les résultats.

Ce nouveau cadre du Programme global mettra en opération la Stratégie du Programme ONU-REDD 2011-2015, grâce à l'appui technique fournie aux pays dans les six domaines d'activité interconnectés conformément à la Stratégie du Programme ONU-REDD approuvé par le Conseil d'orientation.

Une fois ratifié par le Conseil, le document-cadre du Programme global sera la base des plans de travail et budgets successifs, et des demandes de financement adressées au Conseil d'orientation.

Titre: Cadre du Programme global ONU-REDD 2011-2015

Durée du programme : 1^{er} juillet 2011- 31 décembre 2015

Option pour la gestion du Fonds:

Niveau 1: Par le biais du Fonds du Programme ONU-REDD

Niveau 2: Autres arrangements, tels que stipulés dans la Stratégie du Programme ONU-REDD

Gestion ou Agent administratif:

Niveau 1: Bureau du Fonds fiduciaire multidonateurs du PNUD pour les ressources provenant du Fonds du Programme ONU-REDD

Niveau 2: Autres arrangements à soumettre pour approbation aux organisations participantes

Budget estimatif total *: Le *tiers* environ du niveau total de financement prévu du Programme ONU-REDD, comme indiqué dans la Stratégie du Programme ONU-REDD 2011-2015 (soit jusqu'à 133 millions de \$EU), et en fonction des efforts nécessaires pour renforcer les fonctions internationales d'appui du Programme ONU-REDD aux efforts nationaux de mise en œuvre de la REDD+. Le présent document propose un cadre axé sur les résultats, y compris un plan de travail et budget unifiés, pour une période de trois ans, et prévoit une tendance similaire jusqu'à la fin de 2015. Le document sera révisé en 2013 pour finaliser la période de planification quinquennale.

Introduction

Le Programme de collaboration des Nations Unies sur la réduction des émissions résultant de la déforestation et de la dégradation des forêts dans les pays en développement (Programme ONU-REDD), lancé en septembre 2008, aide les pays en développement à créer les capacités nécessaires à réduire les émissions et participer à un mécanisme REDD+ futur au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCCC).

Le Programme ONU-REDD fournit son assistance à ses pays partenaires par le biais de deux modalités de programme connectées. La première modalité, qui absorbe les deux tiers environ du financement, consiste en un soutien programmatique aux programmes nationaux qui sont conçus et dirigés par les pays. Le tiers restant du soutien financier est fourni moyennant une modalité complémentaire, le Programme global sur lequel se base ce document. Le Programme global soutient les efforts nationaux visant la conception et la mise en œuvre de la REDD+ et cherche à favoriser un certain nombre, sinon la totalité, des pays partenaires simultanément. Tous les pays partenaires du Programme ONU-REDD, qui sont actuellement au nombre de 29, peuvent, dès lors,¹ participer à ce Programme global et en bénéficier car il fournit des services et produits fondés sur les connaissances destinés à soutenir les pays à mesure qu'ils traversent les phases² de la REDD+, depuis la préparation initiale jusqu'à la pleine réalisation et aux actions axées sur les résultats.

Les produits et services décrits dans ce document ont été conçus pour soutenir l'accord sur la REDD+ conclu lors de la seizième session de la Conférence des Parties (COP-16) de la CCCC tenue à Cancún, Mexique, en décembre 2010. L'accord établit la base de la mise en opération d'un mécanisme REDD+ au titre de la CCCC, et fournit dès lors des directives pour le travail du Programme ONU-REDD, y compris ses fonctions internationales de soutien.

Reconnue comme inhérente aux accords de Cancún (Résultat du Groupe de travail spécial sur une action de coopération à long terme au titre de la Convention [17:31:20]) et approuvée par le Partenariat REDD+ intérimaire, la réalisation de la REDD+ exige une augmentation marquée des activités et des financements. Ce nouveau cadre quinquennal reconnaît que les pays adhérant à la REDD+ devront, partant, entreprendre un très large éventail d'actions, à savoir du comblement des lacunes des connaissances et des technologies jusqu'à l'établissement de nouvelles institutions ou l'amélioration de celles existantes. Simultanément, il reconnaît les différents contextes et besoins des pays, ainsi que les progrès accomplis jusqu'ici, ce qui signifie qu'aucun jeu de solutions, d'outils ou de capacités sera suffisant à lui seul. En outre, ce Programme prévoit que, s'il est vrai que certains pays pourraient souhaiter recevoir un appui recouvrant toute la panoplie des compétences et capacités des organisations participant au Programme ONU-REDD, d'autres, voire même la majorité, pourraient désirer un appui plus ciblé.

¹ Ils ne bénéficient pas tous de financement actuellement.

² Décrit dans le paragraphe 73 de l'accord de Cancún comme : « commençant par la formulation de stratégies nationales ou plans d'action, politiques et mesures, et la création de capacités, suivies de la mise en œuvre de politiques nationales et mesures et stratégies ou plans d'action nationaux qui pourraient comporter la création de nouvelles capacités, le développement et transfert technologiques et des activités de démonstration fondées sur les résultats, et devenant des actions basées sur les résultats qui devraient être pleinement mesurées, rapportées et vérifiées ».

Ce nouveau cadre du Programme global est enraciné dans la Stratégie du Programme ONU-REDD qui exige que le « tout » corresponde à plus que la somme de ses éléments. Cette vision collective encourage les organisations à adopter une programmation conjointe et un système de rapportage fondé sur les résultats. D'une grande importance pour l'obtention des résultats sera un système de suivi, rapportage et évaluation qui accélérera les processus d'amélioration et d'apprentissage.

Le Programme comprend six domaines d'activité interconnectés comme défini dans la stratégie et avalisé par le Conseil d'orientation. Ces domaines d'activité reflètent les compétences techniques, de mise en œuvre et de création de capacités de base que possèdent les trois organisations du Programme ONU-REDD et le partenariat élargi. Dans chacun de ces domaines d'activité, le cadre identifie l'organisation la plus apte à assurer des ensembles de réalisations de pointe (à savoir produits et services) fondés sur un modèle de prestations combinées ayant des responsabilités organisationnelles claires.

Tableau 1. Domaines d'activité du Programme ONU-REDD.

1. Mesure, rapportage et vérification (MRV) et suivi
2. Gouvernance nationale de la REDD+
3. Engagement des parties prenantes
4. Avantages multiples
5. Gestion des paiements guidée par des principes de transparence, d'équité et de responsabilité
6. Instauration REDD+ d'une économie verte

Quelle sera la démarche d'exécution ? L'organisation chef de file facilitera la fourniture des produits et services requis qui sont décrits et présentés comme réalisations, et surveillés grâce à des indicateurs, lignes de base, cibles, moyens de vérification et risques/hypothèses. L'organisation chef de file agira en qualité de facilitateur pour les résultats en présentant une vision globale et en assurant que les résultats attendus du domaine d'activité respectif soient obtenus et communiqués. Les résultats se fonderont sur un plan de travail concerté convenu par toutes les organisations. Ce faisant, l'organisation chef de file convoquera des réunions d'examen de la planification et des progrès, et se reliera étroitement avec le Secrétariat du Programme ONU-REDD. L'orientation et la surveillance du Programme global incomberont au Conseil d'orientation du programme.

Enfin, l'objectif fondamental du Programme global reste la création souple mais ciblée des capacités des pays leur permettant de formuler et d'appliquer leurs stratégies ou plans d'action REDD+ nationaux. Cela comporte le soutien donné aux pays à mesure qu'ils révisent ou formulent des politiques et mesures appropriées ; des systèmes de suivi et de rapportage des activités REDD+, et la fourniture d'informations sur les sauvegardes et leur observation. Ainsi, le Programme global fournira aussi un soutien au processus CCCC à approuver et, par la suite, aux pays pour la mise en œuvre des options de financement pour les actions axées sur les résultats entreprises par la suite.

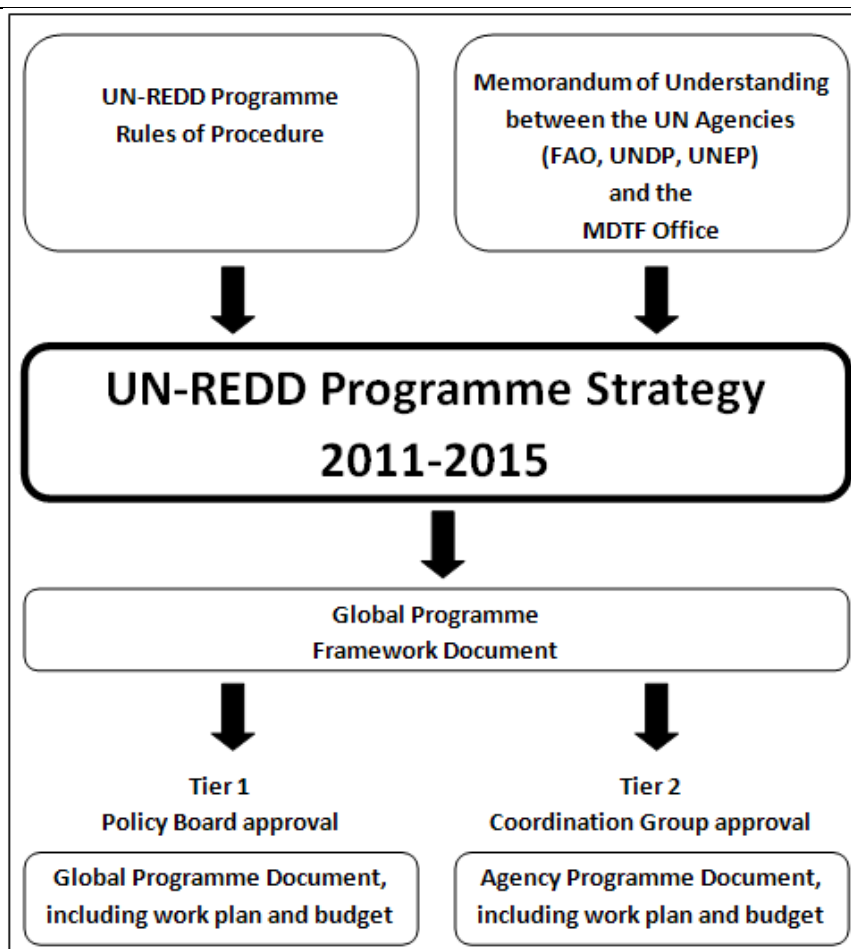
Lors de sa cinquième réunion, le Conseil d'orientation a approuvé le projet d'adopter un cadre de financement quinquennal (2011-2015) pour le nouveau Programme global. L'objectif de ce cadre est d'aligner les fonctions du secrétariat des organisations et les fonctions internationales d'appui sur la Stratégie du Programme ONU-REDD. Il fournit une estimation des besoins et de l'échelonnement des financements. Le Document-cadre du Programme global remplace le document initial qui a été amorcé le 1^{er} janvier 2009 et ses quatre révisions successives.

Ce document est façonné par les enseignements et expériences tirés du Programme ONU-REDD ainsi que d'autres initiatives « de démarrage rapide » pendant la période 2009-2010. Le Programme global continue aussi à expérimenter et promouvoir l'innovation. Son but est d'élaborer des méthodes et approches qui soutiendront la conception et la mise en œuvre de la REDD+ avec l'objectif ultime de favoriser les économies des pays adhérant au programme, la pérennité de l'environnement et les moyens d'existence des communautés tributaires des forêts et des populations autochtones. Le programme s'emploie à intégrer des actions liées à la foresterie, à la biodiversité, à l'agriculture et au développement à faible émission de carbone, afin de fournir des options et une orientation visant à assurer la préparation et la mise en œuvre REDD+ de façon rentable.

Objectif

Le document-cadre du Programme global fournit un cadre pour sa planification et son financement pour la période 2011-2015. Il établit une action de programmation concertée entre les trois organisations des Nations Unies : la FAO, le PNUD et le PNUE, et décrit les accords de gestion et de financement. Il indique aussi les pratiques de suivi, d'évaluation et de rapportage appliquées au Programme global.

Le document fournit des informations aux participants extérieurs comme les donateurs et d'autres partenaires sur des questions liées au financement et aux lacunes thématiques. Au sein du Programme ONU-REDD, le document facilite aussi le processus de programmation des trois organisations des Nations Unies. Il servira de base pour les travaux de planification et l'allocation des fonds destinés aux activités mondiales. Une fois le document-cadre avalisé par le Conseil d'orientation, les allocations de fonds successives seront approuvées sur la base d'un document de programme conjoint qui précise le plan de travail et le budget périodiques (voir la figure 1).



Programme ONU-REDD

Règles de procédure

Protocole d'entente entre les organisations de l'ONU (FAO, PNUD, PNUE) et le Bureau du FFMD

Stratégie du Programme ONU-REDD 2011-2015

Document-cadre du Programme global

Niveau 1

Approbation du Conseil d'orientation

Document du Programme global, y compris le plan de travail et budget

Niveau 2

Approbation du Groupe de coordination

Document de programme des organisations, y compris le plan de travail et budget

Figure 1: Hiérarchie des documents intéressant le Programme global ONU-REDD. À l'heure actuelle, le document-cadre ONU-REDD fait partie du Protocole d'entente qui établit la collaboration entre les trois organisations et le Fonds fiduciaire multidonateurs (FFMD). Le Protocole d'entente est valable jusqu'en 20 juin 2012. En le révisant, la Stratégie ONU-REDD remplacera le document-cadre du Programme ONU-REDD.

Analyse de la situation

Les forêts et le changement climatique

Ces dernières décennies, le climat mondial a fait l'objet d'un bouleversement sans précédent causé par les émissions de gaz à effet de serre provenant principalement de sources anthropiques. Le quatrième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC, 2007) montre que le secteur forestier, notamment à cause de la déforestation, compte pour 17 pour cent environ des émissions mondiales de gaz à effet de serre faisant du secteur la troisième source la plus importante après le secteur de l'énergie. Entre 1990 et 2010, la superficie forestière mondiale s'est amenuisée au rythme annuel de 0,2 pour cent environ (13 millions d'hectares par an en moyenne) (FAO, 2010). Les pertes les plus importantes ont été le fait de l'Afrique, et de l'Amérique latine et des Caraïbes.

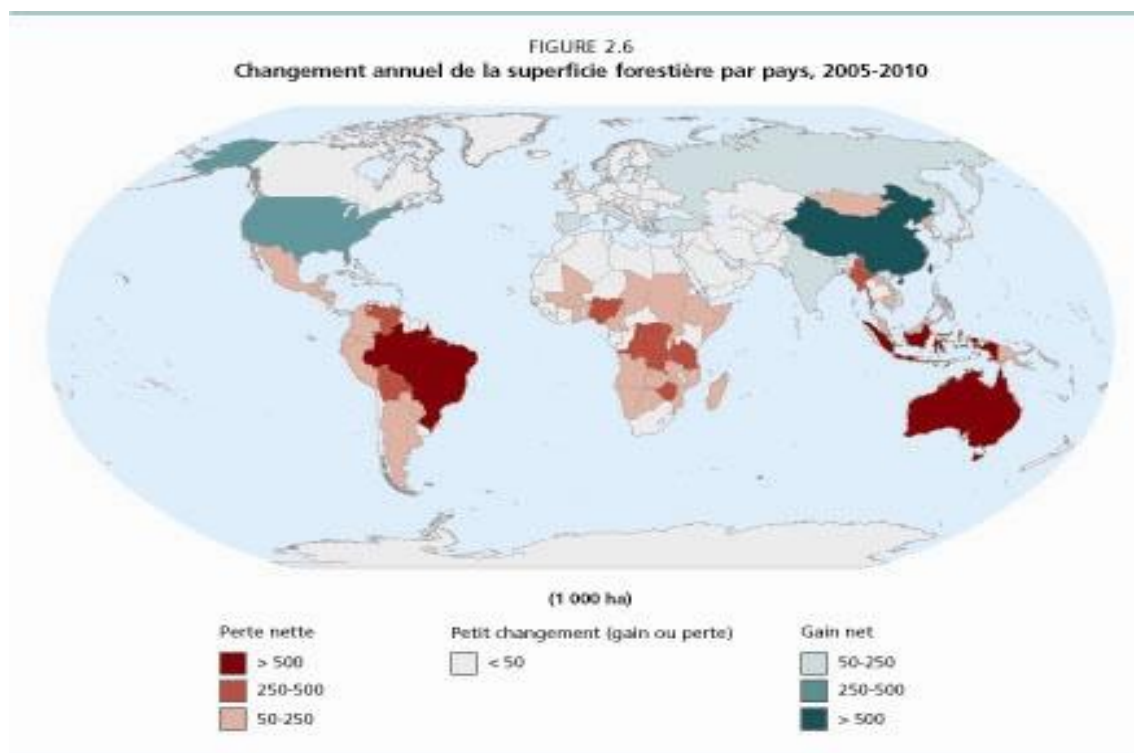
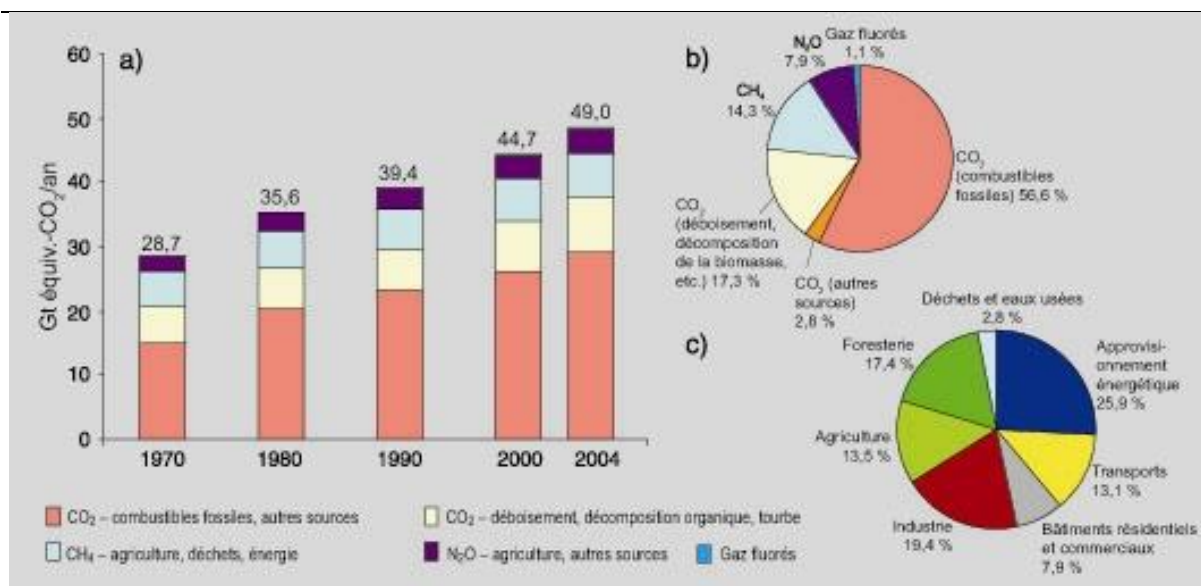


Figure 2: Changement net de la superficie forestière par pays, 2005 – 2010 (FAO, 2010)

La déforestation et la dégradation des forêts ont exercé aussi de graves impacts défavorables sur la biodiversité forestière, les disponibilités de produits forestiers ligneux et non ligneux, les ressources en sols et en eau et les moyens d'existence locaux. De fait, il a été reconnu que la terre joue un rôle fondamental dans le développement durable et la réduction de la pauvreté.



La figure 3 présente : a) des niveaux croissants de gaz à effet de serre entre 1970-2004, b) la part des différents gaz à effet de serre, c) la part des gaz à effet de serre mondiaux par secteur (GIEC, 2007)

Source : Changement climatique 2007 – Rapport de synthèse. Contribution des groupes de travail I, II et III au quatrième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, Figure SPM.3, GIEC, Genève, Suisse

La REDD+ dans les négociations de la CCC

En 2005, à la 11^e session de la Conférence des parties (COP-11) de la CCC, le Costa Rica et la Papouasie-Nouvelle-Guinée ont demandé que soit envisagée « la réduction des émissions de gaz à effet de serre résultant de la déforestation dans les pays en développement ». La question a été soumise à l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA). En 2007, à la COP-13 de la CCC, un accord a été conclu sur « l'urgence de prendre de nouvelles mesures significatives pour réduire les émissions de la déforestation et de la dégradation des forêts », accord qui a été inclus dans le Plan d'action de Bali. Il encourageait les Parties à examiner une série d'actions, à identifier des options et à entreprendre des efforts pour combattre les moteurs de déforestation. Il mettait au point aussi un processus au titre du SBSTA pour aborder les questions méthodologiques liées au rapportage REDD+ sur les émissions.

La COP-15 de la CCC réunie à Copenhague, Danemark, en décembre 2009 a pris une décision sur les directives méthodologiques concernant la REDD+, qui définissent ultérieurement le concept de la REDD+ l'étendant de la déforestation et de la dégradation des forêts à la conservation, au renforcement des stocks de carbone et à la gestion durable des forêts. Elle a pris note aussi de l'« Accord de Copenhague » non juridiquement contraignant qui soulignait le rôle de la REDD+ dans la lutte contre le changement climatique et reconnaissait le besoin d'un financement important pour soutenir le travail de préparation REDD+.

La COP-16 de la CCC réunie à Cancún, Mexique, en décembre 2010 a conclu un accord sur la REDD+, qui en fait partie intégrante d'un ensemble équilibré de décisions. Cet accord jette la base du concept de REDD+ et oriente le travail du Programme ONU-REDD.

Définition de la REDD+

Les accords de Cancún définissent les objectifs suivants de la REDD :

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Réduction des émissions résultant de la déforestation• Réduction des émissions résultant de la dégradation des forêts• Conservation des stocks de carbone forestier• Gestion durable des forêts• Renforcement des stocks de carbone forestier | |
|---|--|

Les accords de Cancún établissent les éléments suivants de la REDD+ :

- **Plans:** Stratégie ou plan d'action nationaux
- **Niveaux de référence:** Niveaux de référence des émissions forestières et/ou niveaux de référence forestiers
- **Suivi:** Un système national robuste et transparent de surveillance des forêts pour le suivi et le rapportage des activités
- **Sauvegardes:** Un système fournissant des informations sur la façon d'affronter et d'observer les sauvegardes pendant toute la mise en œuvre des activités.

Les sauvegardes concernent: 1) la conformité avec les objectifs des programmes forestiers nationaux et des conventions et accords internationaux pertinents, 2) les structures de la gouvernance, 3) les savoirs et droits des populations autochtones et des membres des communautés locales, 4) la participation des parties prenantes, 5) la conservation des forêts naturelles et de la diversité biologique afin de multiplier les avantages sociaux et environnementaux, 6) le renversement des risques et 7) le risque de déplacement des émissions.

Les accords de Cancún sur la REDD+ reconnaissent qu'elle devrait être mise en œuvre en trois phases:

- Phase 1: élaboration de stratégies ou plans d'action, de politiques et de mesures nationales, et création de capacités
- Phase 2: mise en œuvre de politiques et mesures nationales et de stratégies ou plans d'action nationaux
- Phase 3: actions axées sur les résultats qui devront être pleinement mesurées, rapportées et vérifiées.

En élaborant et mettant en œuvre leurs stratégies ou plans d'action nationaux, les pays devraient aborder, entre autres, les moteurs de déforestation et de dégradation des forêts, les questions relatives au régime foncier, à la gouvernance forestière et à la parité, ainsi que les sauvegardes identifiées, assurant la participation pleine et efficace de parties prenantes intéressées comme les populations autochtones et les communautés locales.

L'accord de Cancún sur la REDD+ établit aussi l'échelle de cette dernière. Le recensement des émissions fondé sur les niveaux de référence des émissions et/ou niveaux de référence devrait se faire au niveau national ou, le cas échéant, sur une base intérimaire, au niveau sous-national. Il a été demandé au SBSTA de fournir un surcroît d'orientation pour cette question.

Les domaines d'activité du Programme global ONU-REDD reflètent les composantes du concept de REDD+ et l'appui donné aux pays pour leur permettre d'amorcer la Phase 3.

Financement de la REDD+

Le financement des phases 1 et 2 de la REDD+ comprendra des subventions bilatérales et multilatérales. Ces fonds serviront à aider les pays à formuler leurs stratégies REDD+ nationales, à créer des capacités en matière de MRV et de suivi et à entreprendre des activités de démonstration. Dans la deuxième phase, celle de mise en œuvre de la stratégie REDD+, un appui financier serait affecté à la poursuite de la création de capacités, alors que des paiements à grande échelle seraient destinés à l'établissement des infrastructures et des systèmes nécessaires. En ce qui concerne la phase 3, le financement devrait provenir de paiements axés sur la performance pour des résultats démontrés en matière de réduction des émissions jusqu'à un niveau de référence convenu, telle qu'estimée par des témoins en ce qui concerne les émissions de gaz à effet de serre, pour la prise de mesures transparentes de l'intégrité de l'environnement, et pour la conservation des stocks existants.

Les deux premières phases peuvent être considérées comme « préparation REDD+ ». Le travail de préparation est fondamental pour permettre aux pays de bénéficier pleinement et de façon concrète du mécanisme REDD+ éventuel ou de tout arrangement financier à convenir. Le Programme global ONU-REDD jouera un rôle particulièrement important pendant ces deux phases.

L'importance de l'engagement vis-à-vis de la REDD+ est reflétée dans le financement considérable affecté par les donateurs aux travaux de préparation REDD+ par le biais de circuits bilatéraux et multilatéraux. À la fin de 2010, quelque 4,3 milliards de dollars E.-U. avaient été engagés pour appuyer une action rapide REDD+. On constate toutefois une absence marquée des fonds nécessaires pour obtenir une réduction tangible des taux annuels de déforestation mondiale. Bien qu'il existe plusieurs estimations du financement requis, une image de son ampleur peut être tirée des estimations du Groupe de travail informel sur le financement intérimaire pour la REDD+ qui a prévu qu'une réduction de 25 pour cent des taux annuels de déforestation mondiale pourrait se réaliser d'ici 2015 à condition de disposer de 22-38 milliards de dollars E.-U. venant de la période 2010-15 pour des incitations basées sur les résultats et la création de capacités, chiffre qui compléterait d'autres efforts REDD+ bilatéraux et multilatéraux.

Le Programme global du Programme ONU-REDD s'emploie, au travers de ses six domaines d'activité, à parer au manque de fonds et à préparer le pays à s'intégrer résolument dans la REDD+ dans le cadre des programmes de développement national, et à tendre vers des actions axées sur les résultats, avec l'objectif général de répondre au besoin de multiplier les actions, les résultats et le financement relatifs à la REDD+.

Le Programme global

Caractéristiques

En prodiguant son appui à la conception et la mise en œuvre de la REDD+ nationale, le Programme global élabore des approches, analyses, méthodologies, outils, données, synthèses, rapports, systèmes de diffusion sur Internet, directives et bonnes pratiques communs pour soutenir les pays dans leurs travaux de préparation REDD+, tout en remplissant des fonctions de soutien générales. Le Programme global s'emploiera aussi à fournir un appui ciblé impulsé par la demande aux pays. Il le

fera dans les six domaines d'activité du Programme ONU-REDD. Il tire parti d'initiatives et de réseaux existants et du travail normatif des organisations, à l'aide de modalités existantes qui permettent la mise en œuvre rapide du programme.

En novembre 2010, lors de sa cinquième réunion, le Conseil d'orientation ONU-REDD a approuvé la Stratégie quinquennale du Programme ONU-REDD qui décrit les deux modalités principales de l'appui du Programme aux efforts REDD+ :

1) Des programmes nationaux qui comprendront des programmes au niveau du pays tant pour l'appui général initial à la préparation que pour l'appui en profondeur et ciblé intéressant un ou plusieurs des domaines d'activité.

2) Un Programme global qui mettra l'accent sur des efforts internationaux, régionaux et nationaux, tels que l'élaboration et la mise à l'essai des méthodologies et des approches, la création de capacités, l'apprentissage et la diffusion des enseignements liés aux domaines d'activité thématiques.

Les programmes nationaux visent à répondre aux priorités nationales et à soutenir les actions et stratégies REDD+ nationales. L'appui ciblé est un pont qui relie les programmes nationaux au Programme global et qui peut être programmé conformément aux deux modalités. Dans le cadre du Programme global il s'agit d'un soutien technique spécifique fourni aux pays par les organisations. Ce soutien peut être fourni sous la forme de services d'appui aux programmes nationaux et de soutien technique pour les pays qui ne possèdent pas de programme national mais demandent un soutien particulier. Ces soutiens portent sur la création de capacités, l'élaboration d'approches, d'analyses, de méthodologies, d'outils, de données et directives concertées visant à encourager les efforts REDD+ des pays, tout en remplissant des fonction d'appui général. Inversement, on entend par soutien ciblé, dans le contexte des programmes nationaux, une création de capacité de grande envergure et le renforcement des mesures qui ne satisfont pas pleinement ce qui est requis pour assurer la préparation REDD+. On pourrait citer comme exemple l'établissement d'un institut de surveillance REDD+ et des systèmes connexes dans un pays.

Le Programme global est étroitement lié aux programmes nationaux et vise à appréhender et diffuser les leçons apprises en offrant, par exemple, un appui aux ateliers régionaux et à la coopération Sud-Sud. Ce faisant, le Programme global répondra aux besoins des pays et instaurera dans la communauté internationale un climat de confiance et la compréhension des aspects techniques et stratégiques de la REDD+ tant au niveau national qu'international.

À la lumière des accords de Cancún, il est prévu que l'appui à la REDD+ ira en s'accroissant. C'est pourquoi il est également essentiel que le Programme global renforce ultérieurement son soutien à la création de capacités, et qu'il le fasse par le biais d'activités individuelles aussi bien que conjointes des trois organisations, y compris l'appui à la gestion adaptative.

Vu l'expérience acquise par le Programme ONU-REDD depuis sa constitution en 2008, les avantages comparatifs des trois organisations d'exécution des Nations Unies et leurs domaines d'activité stratégiques, le Programme global est en mesure de contribuer à la réalisation des accords de Cancún, moyennant la fourniture d'un appui sollicité par les pays pour les aspects techniques, stratégiques, financiers, méthodologiques, et scientifiques s'articulant comme suit :

- Identifier les moyens de réduire la pression humaine sur les forêts résultant des émissions des gaz à effet de serre, et de combattre les moteurs de déforestation.
- Élaborer et mettre en œuvre des stratégies et plans d'action REDD+ nationaux.
- Créer des systèmes de suivi REDD+ et établir des niveaux de référence des émissions/niveaux de référence forestiers.
- Recueillir et fournir des informations sur les sauvegardes sociales et environnementales (y compris les multiples avantages et la gouvernance).
- Engager les parties prenantes.
- Identifier les options financières permettant de mettre pleinement en œuvre les actions axées sur les résultats.

Renforcement des capacités

Le renforcement des capacités, y compris l'élaboration d'un nouveau cadre fortifié de compétences aux niveaux national et international, est l'élément crucial de l'impact attendu du Programme. L'un des domaines où le Programme ONU-REDD entend poursuivre son importante contribution consistera dans la génération, le partage et la gestion des connaissances REDD+. La collaboration Sud-Sud et l'échange au niveau régional des expériences continueront à être encouragés, permettant aux pays d'apprendre et de partager leurs expériences tout en renforçant leur voix au plan international.

Collaboration avec d'autres initiatives REDD+

Dans le cadre du processus d'établissement de relations stratégiques, le Programme ONU-REDD collabore avec un large éventail d'autres initiatives. Une forte collaboration a été instaurée avec les initiatives REDD+ de la Banque mondiale, le Fonds de partenariat pour le carbone forestier et le Programme d'investissement forestier. Le Programme collabore aussi étroitement avec d'autres initiatives comme le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), le Partenariat régional pour les forêts du bassin du Congo, la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC), l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) et le Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF). Plusieurs modes de coopération ont été établis aussi avec d'autres initiatives bilatérales et internationales comme celles financées par l'USAID, l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA), GIZ, NORAD et des ONG telles que la Coalition des nations dotées de forêts ombrophiles. En outre, il existe de nombreuses organisations techniques et scientifiques s'occupant de la surveillance, des sauvegardes sociales et environnementales, de la gouvernance et d'autres questions liées à la REDD+, avec lesquelles collabore le Programme ONU-REDD.

Le Programme ONU-REDD s'efforcera de coordonner ces initiatives et organisations tout en collaborant avec elles pour réduire le coût des transactions et améliorer l'efficacité. Le Programme ONU-REDD promouvra aussi une étroite collaboration avec le Secrétariat de la CCCC dans des domaines comme l'appui à la concrétisation de décisions pertinentes de la CCC, la diffusion des informations et des leçons tirées des programmes nationaux, des ateliers régionaux et internationaux, des rapports techniques ainsi que l'expérience acquise grâce à des travaux entrepris de concert avec d'autres projets de renforcement des capacités.

Les leçons apprises

Le Programme ONU-REDD a approuvé les premières allocations de fonds destinées au Programme global en mars 2009. Depuis lors, le Programme a connu quatre révisions de son budget qui s'élève actuellement à 24 millions de dollars E.-U. Certaines leçons acquises précédemment par le Programme ONU-REDD pendant la conception et la mise en œuvre du premier Programme global sont résumées ci-dessous :

- **La REDD+ exige des approches combinées.** En soutenant les efforts REDD+ il importe de tirer parti des forces et capacités de chaque organisation afin d'exploiter l'union des forces. Plusieurs domaines d'activité du Programme ONU-REDD ont des composantes interconnectées solides, comme le suivi et la gouvernance, la nécessité d'instaurer une collaboration interinstitutions plus vigoureuse et les approches intégrées.

- **Le partage des connaissances reste une partie essentielle de la REDD-ONU.** Une augmentation rapide des connaissances et expériences concernant la REDD+ s'est avérée et le Programme global peut faciliter leur partage en établissant une plateforme commune pour les experts du monde entier.

- **Les procédures harmonisées sont appréciées.** L'évolution rapide de la REDD+ a suscité le besoin de normaliser et d'harmoniser les procédures que le Programme global peut faciliter. Les outils et directives fournis grâce au Programme global ont été bien accueillis par les pays et partenaires du Programme ONU-REDD, et la complexité du concept REDD+ continuera à exiger des cadres, des principes, des outils et des méthodes de mise en œuvre.

- **Les défis se définissent mieux - les attentes en matière de coordination, consultation et gestion.** La plupart des défis posés à la REDD+ et, partant, au soutien que le Programme prodigue, sont liés à l'établissement de mécanismes de coordination nationaux, au temps nécessaire pour les processus de consultation et l'adaptation des attentes aux réalités de terrain.

- **La demande d'appui technique aux efforts des pays s'est accrue.** Pendant la période 2009-2010, le soutien technique du Programme global portait sur le suivi REDD+, l'engagement des parties prenantes et les bénéficiaires multiples. Certaines leçons apprises à cet égard comprennent les suivantes :

- **Il est essentiel d'adopter un cadre global de MRV et suivi.** Cette conclusion découle de l'accord de Cancún et de l'expérience acquise sur le terrain. Il est logique d'intégrer les besoins de suivi et d'informations sur les différents aspects de la REDD+, et de tirer profit des systèmes existants afin de les mettre en mesure de mieux répondre au besoin d'un suivi plus général.
- **L'engagement des parties prenantes est vital pour faire de la REDD+ une réalité.** Bien que se soient renforcés l'appui du Programme global et les opportunités offertes aux populations autochtones, à la société civile et à d'autres parties prenantes de participer pleinement aux prises de décisions nationales et internationales concernant la REDD+. Les directives relatives à l'engagement des parties prenantes et à l'application du consentement donné librement, préalable et en connaissance de cause et des mécanismes de recours ont été favorablement

accueillies par les pays adhérant au Programme ONU-REDD, les parties prenantes et les initiatives partenaires. Ces directives continueront à faire partie intégrante du Programme.

- **L'atténuation du changement climatique ne peut être dissociée d'autres avantages procurés par les forêts.** La compréhension de la complexité et des avantages réciproques éventuels liés aux bienfaits sociaux, environnementaux et économiques procurés par les forêts et à la REDD+ a augmenté. Le Programme global a déjà amorcé la mise au point de normes environnementales et sociales provisoires qui prévoient un soutien technique accru aux pays pour les inciter à se rendre compte de la valeur économique de multiples avantages.
- **Il est possible de libérer la valeur économique des forêts.** Afin de souligner la valeur économique des forêts au titre de la REDD+, pour qu'elle devienne un facteur de transformation, les pays auront besoin d'un soutien additionnel qui les aidera à convaincre les parties prenantes de son importance et à élaborer des politiques, scénarios et outils permettant à la REDD+ de promouvoir l'instauration d'une économie verte. Le Programme global s'est montré prêt à affronter cette nouvelle série d'exigences aussi et travaille précisément sur ces aspects.

● **L'ensemble des domaines d'activité du Programme global assure un appui ciblé mais global à la REDD+.** L'identification des nouveaux domaines d'activité dans la Stratégie du Programme ONU-REDD s'est avérée une tâche de grande envergure qui a été entreprise après avoir dûment évalué l'immense portée de la REDD+, l'orientation fournie par les membres du Conseil d'orientation et les défis inhérents à l'identification de la meilleure façon d'utiliser les contributions des organisations. Cependant, après une analyse et une consultation approfondies, on s'attend à ce que le groupe des domaines d'activité comprenne maintenant le soutien nécessaire aux pays pour une mise en œuvre réussie de la REDD+. Ces domaines d'activité guideront désormais le travail entrepris dans le cadre du Programme global, et il faudra renforcer les efforts des organisations de l'ONU pour concrétiser les résultats prévus par la Stratégie.

Cadre des résultats

Le cadre de financement est présenté dans ce chapitre et décrit les impacts, résultats et réalisations du Programme global ONU-REDD. En tant qu'élément du cadre global des résultats, ce chapitre présente aussi un plan de travail et un budget unifiés, y compris une estimation des ressources à affecter à chaque résultat sur une période de trois ans à partir de juillet 2011. Le cadre des résultats figure à l'annexe 3. Bien qu'à ce stade la ventilation du budget ne dépasse pas les trois ans, une tendance similaire est prévue jusqu'à la fin de 2015. Ce document-cadre du Programme global sera révisé en 2013 pour finaliser la période de planification quinquennale et affronter les ajustements nécessaires éventuels,

D'après la Stratégie du Programme ONU-REDD pour la période 2011-2015, ratifiée par le Conseil d'orientation, l'**objectif** global du programme est de « *promouvoir l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies REDD+ nationales visant à mener à bien la préparation REDD+, y compris la transformation de l'utilisation des terres et la gestion durable des forêts, ainsi que les paiements axés sur les réalisations* ».

L'Impact

L'impact attendu du Programme global est le suivant : ***la REDD+ est mise en œuvre par les pays, un accord/système conjoint est en place au sein du cadre juridique de la CCC et les capacités sont suffisantes à tous les niveaux pour permettre la réalisation d'actions fondées sur les résultats.***

Le Programme global est élaboré grâce au travail de planification conjoint des trois organisations de l'ONU et guidé par le Conseil d'orientation ONU-REDD. Ce mandat et cette responsabilité jouent un rôle direct et explicite dans le renforcement des capacités nationales et ce, afin d'obtenir les résultats suivants :

- Des systèmes de gouvernance inclusifs, transparents et plus démocratiques
- L'application efficace et équitable des politiques et des lois
- Régime foncier plus clair
- Respect et promotion des droits des populations autochtones et d'autres communautés tributaires des forêts
- Réduction de la pauvreté et amélioration de la sécurité alimentaire
- Réduction de la perte de forêts naturelles et, partant, réduction de la perte de biodiversité
- Politiques et pratiques d'utilisation des terres plus durable – notamment en matière d'agriculture –qui allègent la pression sur les forêts naturelles
- Gestion responsable des financements
- Autonomisation des femmes
- Influence positive sur le changement sectoriel
- Suivi vigoureux et transparent des activités, résultats et impacts de la REDD+

Les points indiqués ci-dessus sont, dans une large mesure, des préalables interdépendants au succès à long terme de la REDD+. Ils contribuent à créer un environnement propice à la mise en œuvre de la REDD+ et à assurer un financement supplémentaire au secteur forestier. Ils fournissent en outre une plateforme pour un changement ultérieur d'une plus ample portée, positif et durable aux fins de la REDD+.

Hypothèses concernant l'affectation de fonds aux résultats des domaines de travail

1. Généralités

Les hypothèses suivantes sont formulées dans la préparation du cadre de financement du Programme global :

- a. L'objectif de financement global du Programme ONU-REDD s'élevé à 350-400 millions de dollars E.-U., ainsi que stipulé dans la Stratégie du Programme ONU-REDD 2011-2015.
- b. D'après les tendances passées, le budget du Programme global pour la période quinquennale absorbe le tiers environ du budget total du programme, touchant les 133 millions de dollars E.-U., et pourrait augmenter vu que la majorité, 70 pour cent environ, du financement de la REDD+ provient de l'aide bilatérale fournie par les donateurs et les pays adhérant à la REDD.
- c. Comme stipulé dans la Stratégie, le Programme ONU-REDD devrait fournir un appui, à la demande, à 20 autres pays pour l'étape initiale de préparation de la REDD+ (en sus des neuf pays pilotes du Programme), ainsi qu'un soutien ciblé à 20-40 pays désignés.

2. Plan de travail

Les budgets des domaines d'activité se fondent sur les éléments suivants :

- a. Les possibilités de synergie entre certains domaines d'activité et lorsqu'une organisation des Nations Unies a un avantage comparatif à fournir un appui (approche combinée), ainsi que les rôles des organisations de l'ONU – en tant qu'organisation chef de file ou collaborateur.
- b. Les tendances du Programme global REDD+ qui pourraient se répercuter sur les domaines d'activités dans les années à venir.
- c. Le niveau de préparation d'une organisation de l'ONU à fournir des prestations dans un domaine d'activité, y compris :
 - La qualité de la proposition pour le domaine d'activité, y compris sa logique, sa conformité avec la stratégie, les résultats attendus et la façon dont ces résultats seront obtenus.
 - L'existence de capacités au sein de l'organisation à fournir des prestations dans le domaine d'activité particulier, y compris la démonstration de l'existence d'une coordination et d'une collaboration interinstitutions et intra-institutions appropriées.

Résultats et réalisations

Sur la base de l'analyse de l'impact et tirant profit de la Stratégie du Programme ONU-REDD, ce programme a identifié au niveau mondial les résultats stratégiques décrits ci-dessous pouvant soutenir la réalisation de l'objectif global du Programme ONU-REDD. Les six premiers résultats sont tirés directement des domaines d'activité identifiés dans la stratégie du Programme ONU-REDD. Le résultat 7 sur la gestion et la diffusion des connaissances et le résultat 8 sur les services du Secrétariat ONU-REDD recouvrent plusieurs domaines. Les sections suivantes comprennent, par domaine d'activité **a) la teneur et la raison d'être, b) la démarche d'exécution et c) la description des réalisations**, y compris des activités mentionnées à titre indicatif. Le budget respectif figure à l'annexe 3.

Domaine d'activité 1. MRV et suivi (organisation chef de file : FAO)

Résultat 1 : les pays adhérant à la REDD+ ont les moyens et capacités leur permettant d'élaborer et de mettre en œuvre des systèmes MRV et suivi

Teneur et raison d'être

Pour réduire de façon durable et dans les délais fixés les émissions de gaz à effet de serre liées aux forêts, et réaliser d'autres objectifs REDD+, il est indispensable de disposer de systèmes de suivi nationaux pleinement opérationnels et durables, comme stipulé et convenu par la CCCC dans les accords de Cancún. Ces systèmes de suivi devront être conformes aux exigences du système MRV (mesure, rapportage et vérification), fournir les informations servant à analyser et évaluer des options stratégiques REDD+ nationales, et soutenir la mise en opération des politiques REDD+ sur le terrain. L'établissement de systèmes de suivi fait normalement partie des premiers abordés dans les processus de préparation nationaux.

La façon de recenser de façon fiable et transparente la quantité de carbone forestier, y compris les changements au fil du temps, est le défi de base du suivi REDD+, comme défini par les normes de rapportage sur les gaz à effet de serre (GES) et les directives du GIEC. La REDD+ invite les pays à mesurer et rapporter leurs activités forestières relatives à l'émission de GES (c'est-à-dire, réduction des émissions résultant de la déforestation et de la dégradation des forêts, conservation et renforcement du stock de carbone forestier, et gestion durable des forêts) et d'utiliser pour obtenir l'information une combinaison d'images satellitaires et d'inventaires du carbone forestier présent au sol.

Outre les activités relatives au carbone forestier et aux émissions, la REDD+ comprend la définition des sauvegardes ainsi que des principes fondamentaux liant la REDD+ aux efforts de développement élargi. En fonction de la situation et des priorités du pays, les systèmes nationaux de suivi devront inclure des informations sur les sauvegardes sociales et environnementales. En outre, les ressources forestières ont beaucoup de valeurs autres que les crédits-carbone, et la REDD+ ne peut se réaliser sans en tenir compte, car les activités REDD+ se répercuteront inévitablement sur d'autres produits et services. Il pourrait y avoir des synergies entre, par exemple, la réduction des émissions résultant de la déforestation et la conservation améliorée de la diversité biologique. Mais des avantages réciproques pourraient aussi s'avérer, par exemple, entre le revenu tiré des produits forestiers et le revenu dégagé des actions REDD+. Les efforts de suivi devraient générer des informations qui aident les politiques et la gestion des forêts à se frayer un chemin entre les objectifs multiples et l'optimisation des bénéfices totaux, dont les paiements REDD+. Le type de soutien donné aux systèmes de suivi nationaux vise dès lors à répondre aux besoins de suivi dans tous les domaines d'activité définis dans la Stratégie du Programme ONU-REDD, et à aborder les questions indiquées dans la section ci-dessus du présent document sur l'impact de cette section du cadre quinquennal.

Bien que certains pays possèdent une longue expérience dans ce domaine, ils n'ont que des capacités limitées à mettre au point et rendre opérationnels des systèmes de suivi nationaux, notamment à l'échelle requise pour la REDD+. Le Programme global met l'accent sur la création des capacités aux fins du MRV et du suivi, et inclut des programmes de formation en matière de

surveillance des forêts et d'inventaire des GES, et d'évaluation des besoins institutionnels et des avis relatifs. Le soutien à la création de capacités envisage une approche progressive de la REDD+ et la mise en opération rapide de systèmes robustes de suivi, afin de faciliter les paiements axés sur les résultats dans le court à moyen terme, tout en visant la mise en place de systèmes de suivi plus détaillés dans le moyen à long terme. Le Programme global comprend des dispositions invitant les experts internationaux à conseiller directement les pays adhérant au programme ONU-REDD vis-à-vis de l'élaboration de systèmes de suivi nationaux.

Démarche d'exécution

Il existe de nombreuses initiatives nationales et un grand nombre de techniques et de connaissances pouvant répondre aux différentes exigences du suivi REDD+. Cependant, la base des connaissances doit être améliorée et partagée de manière croissante. Le Programme continuera à instituer des partenariats stratégiques à cette fin.

Le programme mettra à jour en permanence l'appui au MRV et au suivi sur la base des nouveaux faits survenant pour la REDD+ dans les négociations de la CCCC, en tenant compte des principes, émissions et sauvegardes indiqués dans les textes de la REDD+, des connaissances (méthodologies éprouvées, science et directives pertinentes, et matériel d'information disponibles) et des compétences nécessaires pour les divers éléments à mesurer et surveiller aux fins de la REDD+.

L'analyse scientifique et les examens systématiques des données scientifiques servant à la mesure et au suivi sont des éléments clés des avis à donner aux pays. Les connaissances et techniques appliquées dans les systèmes de suivi devront être bien documentées et testées. Des méthodes bien établies d'examen systématique destinées à confirmer les preuves scientifiques sont déjà appliquées dans le Programme global et seront renforcées dans les années à venir pour répondre à la multiplication des publications scientifiques sur la surveillance des forêts. Le Programme global recrute en outre des scientifiques renommés pour examiner la base des preuves et des méthodes des systèmes de suivi nationaux.

La mesure et le suivi ne sont pas des activités entreprises une fois pour toutes. Elles doivent faire partie des arrangements institutionnels à long terme de la REDD+ et exigent l'existence de cadres juridiques, institutionnels et financiers dans le pays. Le programme fournira des directives sur la manière de formuler et d'appliquer ces arrangements en vue de créer des systèmes de suivi durables et performants. L'enseignement et la création de capacités sont d'importants moyens qu'utilise le Programme.

Le Programme ONU-REDD aide les pays à concevoir et mettre en œuvre de systèmes MRV et suivi, dans le cadre des programmes nationaux, et grâce aussi au Programme global. Il comprend des avis et une assistance technique, fournis dans les limites des ressources disponibles, à tous les pays adhérant au Programme ONU-REDD. Il renferme des dispositions visant à rendre disponibles les compétences pour les pays de la REDD+ au titre du soutien ciblé du Programme ONU-REDD.

La FAO, qui dirige ce domaine d'activité, a une vaste expérience en matière de soutien de la conception et de la mise en œuvre des processus nationaux de surveillance et d'évaluation des forêts visant à produire les informations forestières biophysiques et socioéconomiques dont ont besoin les décideurs nationaux, ainsi qu'à fournir des informations à l'échelle mondiale sur les ressources

forestière et la gestion durable des forêts par le biais de l'Évaluation des ressources forestières mondiales (FRA). La FAO possède de l'expérience dans ce domaine d'activité en matière d'agriculture, d'élevage, de régime foncier, d'économétrie, de parité dans la gestion des ressources naturelles, et de compétences dans le domaine des sciences et des méthodes de mesure et de suivi. Le suivi REDD+, y compris le MRV du carbone, devra tirer profit des systèmes et méthodes élaborés dans ces évaluations et de l'expérience des pays, tout en s'adaptant à répondre aux exigences de la CCCC. Le PNUE, par le biais de son Centre mondial de surveillance de la conservation (WCMC), fournit ses compétences particulières pour le suivi des avantages écosystémiques. Il donne un soutien à la collaboration entre la FAO et le PNUD en matière de suivi de la gouvernance et de renforcement des capacités, sur la base de l'expérience du Programme national de soutien à la communication ainsi que d'autres, et du soutien prodigué à l'engagement des parties prenantes vis-à-vis du MRV et suivi REDD+.

Parmi les partenaires internationaux du Programme ONU-REDD participant aux activités MRV et suivi figurent : la Banque mondiale, l'Institut national brésilien pour la recherche spatiale (INPE), le Service forestier de l'USAID, Chatham House, la Coalition des pays dotés de forêts ombrophiles, le Center for environment evidence, le Groupe d'observation de la terre (GEO), et une panoplie d'universités et d'instituts de recherche dont Google.

Description des réalisations

Réalisation 1.1: Cadre de suivi

Les exigences de suivi REDD+ comprennent les activités relatives au carbone et aux émissions, l'environnement élargi, la gestion des forêts et les services écosystémiques, ainsi que les sauvegardes sociales et les aspects de la gouvernance. Sur la base des initiatives lancées par les pays, les universités, le secteur privé et les organisations internationales, un cadre de suivi REDD+ sera mis au point pour améliorer la compréhension du suivi global et des informations permettant la mise en œuvre de la REDD+, et pour faciliter le renforcement des capacités et des investissements. Et ce, afin de créer des systèmes nationaux de suivi efficaces, robustes et transparents. Cette réalisation tire profit des activités du Programme global et réunira les conclusions et les besoins de suivi, notamment en matière de MRV, de gouvernance REDD+ et des multiples avantages. Elle abordera aussi les besoins de suivi et d'information des différentes phases et à différents niveaux (stratégiques/opérationnels).

1. Examen des directives de suivi et leçons apprises dans les pays pilotes de la REDD+

Cette activité produira des connaissances améliorées et partagées sur la façon dont sont affrontés les besoins généraux de suivi de la REDD+. Elle analysera les décisions de la COP et les initiatives pertinentes de surveillance des forêts, ainsi que les directives permettant d'évaluer comment les besoins de suivi de la REDD+ sont pris en compte actuellement dans les pays. Cette activité se déroulera avec des consultants et se fondera sur des consultations avec des groupes cibles.

2. Intégration des besoins de suivi de la REDD+ avec d'autres besoins de suivi plus généraux aux fins du développement durable

Cette activité donnera lieu à un rapport sur les synergies avec d'autres systèmes de mesure et de suivi. La prise de conscience accrue et l'établissement d'un ensemble de pratiques pour la création de systèmes de suivi REDD+ intégrés seront plus efficaces et pertinents s'ils se réalisent dans le contexte d'objectifs de développement durable et de processus de prise de décisions élargis. Cette activité incitera les parties prenantes à examiner comment les systèmes de suivi REDD+ peuvent bénéficier de synergies dans cette perspective élargie, et à formuler des recommandations à cet égard. Elle comportera l'examen des aspects méthodologiques et institutionnels des systèmes de suivi qui intéressent, entre autres, la gestion des terres, la biodiversité, la sécurité alimentaire, l'agriculture, l'élevage et l'eau à la lumière des besoins de suivi de la REDD+, ainsi que l'analyse des possibilités de synergie.

3. Recommandations sur la gouvernance des systèmes de suivi nationaux

Sera produit un manuel sur la façon de renforcer les cadres institutionnels qui garantira le développement des mesures et du suivi à long terme. Les besoins juridiques, administratifs et financiers seront analysés.

4. Création d'un document-cadre de suivi REDD+

Dans le contexte de cette activité, le Programme rédigera un document-cadre de suivi et des manuels d'orientation et organisera des ateliers de diffusion dans les trois régions géographiques du Programme ONU-REDD. Toutes les activités précédentes seront comprises dans le document-cadre. Une fois le document mis à jour, un processus de consultations ciblées aura lieu.

Réalisation 1.2: Base des preuves et examens systématiques des méthodes de suivi

La science doit guider l'établissement des systèmes de suivi de la REDD+. La prolifération des publications scientifiques et d'autres matériels d'orientation impose des examens systématiques permettant de conseiller les pays et les parties prenantes sur les méthodes de suivi appropriées. Le processus d'examen des données scientifiques pour la mesure et le suivi comprendra des consultations, la création d'un fichier d'experts et des examens scientifiques.

1. Groupe consultatif scientifique pour l'examen des méthodes de suivi

Cette activité vise à améliorer l'assurance de la qualité des systèmes de mesure et de suivi. Un groupe de scientifiques évaluera de façon indépendante la qualité de la conception et de l'application des méthodes de mesure et de suivi REDD+ par rapport à un ensemble de critères. Le processus fonctionnera comme un soutien indépendant de l'évaluation de la qualité permettant d'orienter les pays et d'autres parties prenantes. Le groupe proposera des recommandations et des avis pour les méthodes de mesure et de suivi (y compris la conception, la télédétection, l'échantillonnage sur le terrain, les estimateurs statistiques et l'analyse).

2. Examens systématiques des méthodes de suivi

Cette activité appliquera des méthodes établies d'examen systématique à des questions stratégiques clés liées au suivi REDD+ en vue d'orienter les décideurs et les praticiens de la REDD+ grâce à des

processus transparents soutenus par les parties prenantes. Elle prévoit aussi la diffusion des résultats grâce à la dissémination des connaissances, des événements parallèles et des ateliers.

Faisant suite à l'examen systématique actuel sur la comparaison des méthodes de mesure du carbone dans le système terrestre, des examens supplémentaires seront conduits pour prêter une crédibilité scientifique aux méthodologies, qui étayent les systèmes de suivi à travers le large éventail des besoins de suivi et d'information à définir dans le cadre de suivi de la REDD+ (voir la réalisation 1.1).

Réalisation 1.3: Enseignement et renforcement des capacités

Cette réalisation concerne les besoins de disposer des ressources juridiques, administratives, financières et humaines qui formeront la base de la création de systèmes nationaux de suivi robustes et bien établis. Elle est étroitement liée au domaine d'activité sur la gouvernance (voir le résultat 2) car les institutions qui entreprendront des activités de suivi devraient être clairement définies au plan gouvernemental et exigeront des capacités nationales aptes à mettre en opération les systèmes de suivi.

1. Cours de formation en suivi des ressources forestières et naturelles

Cette activité vise à renforcer les capacités dans toutes les régions. Les besoins de spécialistes et de décideurs formés à la gestion des systèmes de suivi s'accroissent considérablement. Moyennant cette activité, les connaissances produites par ce domaine d'activité se transformeront en programmes d'étude pour les cours sur le MRV et le suivi à l'intention des cadres supérieurs et du personnel technique nationaux, et cette activité comprendra la dispensation de trois cours par an. Les universités et les centres de formation régionaux s'emploieront à mettre en œuvre les cours.

2. Appui au processus de création de capacités REDD en vue de dresser des inventaires de gaz à effet de serre

Ce processus vise à fournir un soutien aux pays pour la mise au point d'inventaires des gaz à effet de serre et à créer les capacités nationales nécessaires à la mise en œuvre de la REDD+. Le Programme ONU-REDD est l'un des partenaires chef de file dans ce processus, ainsi que d'autres organismes coopérants et initiatives pour le développement qui engagent des ressources et des formateurs aux fins d'aider les pays à dresser des inventaires des GES et à réaliser d'autres importantes composantes de la REDD+.

Le Programme ONU-REDD soutiendra le processus de création de capacités REDD en collaborant avec les autres partenaires de façon coordonnée, afin de créer des capacités, de guider les pays à mettre au point des inventaires des GES nationaux s'ils le demandent.

Seront organisés des ateliers comprenant des cours de formation aux niveaux mondial et régional en Afrique, Asie et Amérique latine, qui prévoient l'appui direct à la participation des pays adhérant au Programme ONU-REDD.

3. Création de capacités pour aider les parties à la CCC non visées à l'annexe I à préparer leurs communications nationales et leur inventaire national des GES (PNUD).

Cette activité permettra la formation d'équipes chargées des communications nationales et de l'inventaire des GES aux besoins de rapportage et aux procédures des NAMA et de la REDD+. Elle améliorera aussi la coordination avec les initiatives concernant le changement climatique aux niveaux national et régional.

La décision de Cancún sur l'AWG-LCA a recommandé la cohérence entre les besoins de rapportage des NAMA et de la REDD+. D'une manière générale, la demande, en termes de rapportage au titre de la Convention, adressée aux parties non visées à l'annexe 1, se renforcera sensiblement au cours des quelques prochaines années. Le PNUD et le PNUE ont déjà élaboré un programme destiné à soutenir les communications nationales, à savoir le NCSP (<http://ncsp.undp.org/>), alors que la FAO participe au Programme de création des capacités de la REDD qui comprend plusieurs autres organisations nationales et internationales et qui vise à aider les pays à préparer leurs inventaires des GES nationaux. Cette activité se propose de renforcer ces deux programmes et d'accroître la coopération entre eux. Le Programme ONU-REDD deviendra l'un de partenaires chef de file dans ces processus et organisera des initiatives destinées à produire des compétences et des capacités dans tous les pays adhérant au programme.

Réalisation 1.4: Outils et méthodes de MRV et suivi

Cette réalisation tient compte des directives formulées dans les réalisations 1.1 et 1.2 et se propose de mettre en place des outils et méthodes pour la création de systèmes de suivi accessibles aux pays.

1. Fourniture de données satellitaires et applications pour le traitement et l'analyse des données

Un ensemble d'applications sera produit pour fournir des informations par télédétection. Un portail et un logiciel sur internet seront également mis au point pour le système satellitaire national de surveillance des forêts des différents pays, à adapter aux conditions particulières de chacun.

Les investissements et les ressources exigées pour l'emploi des données satellitaires et des informations géographiques produiront des économies d'échelle, et réduiront le temps nécessaire pour leur traitement et l'analyse du déroulement de cette activité. La FAO collabore avec diverses institutions de recherche spatiale dans différents pays comme l'Institut national brésilien de recherche spatiale (INPE). Cette collaboration donne l'occasion aux pays REDD+ d'apprendre et de fournir des expériences sur la mise en place de systèmes nationaux autonomes de surveillance satellitaire des forêts, qui serviront aussi d'instrument de rapportage des émissions de GES conformément aux lignes directrices et directives du GIEC. La collaboration avec des organismes du secteur privé, y compris Google, est aussi en voie de développement.

2. Élaboration de méthodologies pour la préparation d'inventaires forestiers nationaux et du suivi des opérations forestières

Le Programme produira des directives pour les inventaires forestiers afin de soutenir les activités REDD+, ainsi que des ensembles de logiciels qui seront adaptés aux besoins et contextes des différents pays.

L'inventaire forestier national est fondamental pour accéder à l'inventaire au sol du carbone forestier et à la validation sur le terrain des analyses satellitaires et des informations sur les sauvegardes. Sur la base de méthodes utilisées dans le passé pour dresser des inventaires forestiers nationaux, la FAO renforcera les méthodes adaptées au contexte environnemental et socioéconomique de chaque pays, les données et méthodes existantes, les capacités et aptitudes du pays, en tirant profit de décennies d'expertise dans le secteur forestier (NFMA, NAFORMA, FRA, ILUA, etc.). Cela comprend notamment l'élaboration de méthodologies, manuels, bases de données et logiciels (par exemple, un dispositif de détection forestier actionné par Google, qui est un logiciel gratuit et vise à diffuser les conclusions des recherches technologiques et scientifiques forestières les plus récentes) pour évaluer les stocks de carbone et leurs changements dans les cinq bassins de carbone, qui répondent aux besoins du pays et, notamment, la mise au point des données nécessaires conformément aux décisions de la CCCC et des directives et de l'orientation du GIEC.

3. Préparation d'outils pour soutenir la compilation des communications nationales et des inventaires nationaux des GES.

Les communications nationales et les inventaires des GES sont les éléments clés du rapportage et de l'évaluation des réalisations d'un pays au titre de la CCCC. Les méthodologies et directives élaborées par la CCCC et le GIEC pour les inventaires des GES sont encore relativement récentes et de nombreux aspects devront encore être affinés et soutenus en termes d'outils pouvant aider les pays à compiler leurs inventaires nationaux des GES. À cette fin, la FAO et le PNUD élaboreront, grâce à une forte collaboration avec d'autres organisations internationales, le GIEC, le PNUE et des organisations nationales comme l'US-EPA et le GIZ, des outils qui peuvent être aisément adaptés au contexte environnemental et socioéconomique de chaque pays. Cette activité comprendra la préparation de méthodologies, manuels, bases de données et logiciels aptes à évaluer les stocks de carbone et leurs changements dans les cinq bassins de carbone, et qui répondent aux besoins du pays, et notamment l'élaboration des données nécessaires, conformément aux décisions de la CCCC et des directives et de l'orientation du GIEC.

4. Intégration d'outils de détection et surveillance des multiples avantages dans le cadre de suivi (y compris ceux liés aux normes environnementales (PNUE))

Pour satisfaire aux besoins d'informations sur les pratiques et les progrès de la REDD+, il faudra que les informations issues des systèmes nationaux de suivi de la gestion et les flux des multiples avantages procurés par les forêts et la REDD+ soient intégrés à l'information sur les progrès des autres éléments de la REDD+ afin de fournir un tableau complet pouvant servir aux processus nationaux de planification et de gestion adaptative. Cette activité vise à intégrer l'information produite par les outils, systèmes et approches élaborés dans le cadre du Résultat 4 à l'information générée par d'autres activités au titre de ce résultat, dans des systèmes d'information nationaux et mondiaux aux fins de la REDD+, ainsi que l'élaboration de directives, cadres et rapports témoins sur les résultats.

Réalisation 1.5: Soutien technique à la mise en œuvre au niveau du pays

Cette réalisation vise à fournir un soutien technique au niveau des pays individuels sur le MRV et le suivi en tirant profit des réalisations 1.1 – 1.4 et à faciliter les échanges d'expériences entre les pays. Une équipe de base internationale formée de spécialistes du MRV œuvrera directement avec les

équipes nationales aux fins de transférer les connaissances relatives au MRV aux processus techniques internationaux et à la mise en œuvre dans le pays.

1. Assurer la masse critique et la cohérence méthodologique dans les différents pays

Cette activité fournira aux pays du Programme ONU-REDD (30 pays) les capacités techniques nécessaires pour participer activement aux négociations internationales et de comprendre les concepts de MRV et suivi afin d'assurer la bonne exécution du processus dans le pays.

L'équipe de base suivra et soutiendra le processus international au titre de la Convention des Nations Unies sur le changement climatique et du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) pour l'élaboration des modalités de mesure, rapportage et vérification (MRV) de la REDD+ et des NAMA, et les membres de l'équipe seront inscrits dans le fichier des experts de la CCCC, ainsi que dans celui des experts de la base des données sur les émissions du GIEC, et elle soutiendra aussi les activités du groupe de travail du GIEC sur les inventaires nationaux des GES. Grâce à ces efforts, l'équipe fournira un soutien technique aux pays du Programme ONU- REDD et améliorera leur capacité à participer aux processus de négociation internationaux. Cette activité facilitera aussi la cohérence méthodologique dans tous les pays de la REDD.

2.Élaboration d'une méthodologie au niveau national

Quinze pays bénéficieront d'un soutien pour l'élaboration de méthodologies de suivi REDD+ adaptées à leurs contexte, capacités et aptitudes nationaux. Parmi les activités figureront des séminaires de formation des formateurs (2/an) et 30 missions de soutien qui seront entreprises chaque année. L'adaptation des méthodologies REDD+ MRV suivant les contextes, capacités et aptitudes nationaux, comme établi à l'article 74 des accords de Cancún de l'AWG-LCA sera réalisée en consultation étroite avec les experts nationaux. Les actions dépendront des résultats de la réalisation 1.4 sur l'élaboration de méthodologies et approches propres aux pays.

3. Développement des capacités institutionnelles nationales

Cette activité fournira un soutien à la réalisation au niveau des pays (comme stipulé à l'article 71 des accords de Cancún de l'AWG-LCA) de : a) stratégies ou plans d'actions REDD+ nationaux ; b) niveaux de référence nationaux des émissions forestières et/ou niveaux de référence des forêts ; c) systèmes robustes et transparents de surveillance et de rapportage des activités REDD+ nationales et sous-nationales ; d) systèmes permettant de fournir des informations sur la façon dont sont abordées et observées les sauvegardes pendant toute la mise en œuvre des activités REDD+. Le soutien à ces activités exige des compétences propres à diverses disciplines, y compris des spécialistes des inventaires forestiers (système de suivi), des économistes (REDD+ et plans d'action), des experts et sociologues du pays (contexte national pour l'adaptation des niveaux de référence), des communicateurs et des gestionnaires de bases de données (systèmes d'information sur les sauvegardes). Ces actions appuieront les pays partenaires du Programme ONU-REDD où un programme national est actif, ainsi que les pays partenaires de la REDD où les actions nationales bénéficient d'autres sources de financement.

Treize pays ONU-REDD recevront un soutien pour l'élaboration et l'établissement des quatre éléments cités plus haut, alors que 17 autres pays bénéficieront d'un appui à leur préparation. Le Programme prévoit que 60 missions de soutien seront entreprises chaque année.

4. Formation au niveau national

Les équipes chargées du suivi et de l'inventaire forestiers seront formées dans 13 pays, y compris en matière de gestion des données. Activités : 26 cours de formation seront dispensés chaque année (2 cours de formation dans chaque pays possédant un programme national).

Le Programme dispensera des cours de formation en matière d'élaboration de méthodes pour les inventaires forestiers nationaux, de bases de données pour les systèmes d'information sur les ressources forestières et des systèmes servant à surveiller l'utilisation des terres et leurs changements à travers l'imagerie satellitaire. Ces activités se réaliseront en collaboration avec d'autres projets et programmes de la FAO comme FAO-FIN, FRA et NFMA.

Domaine d'activité 2. Gouvernance nationale de la REDD+ (organisation chef de file : PNUD)

Résultat 2 : Des systèmes de gouvernance nationale crédibles et inclusifs sont élaborés et appartiennent au pays; ils sont conformes aux sauvegardes indiquées à l'annexe 1 des accords de Cancún de la CCCC et aux directives établies par le SBSTA

Teneur et raison d'être

Comme établi dans l'énoncé des travaux sur le suivi de la gouvernance pour la REDD+, présenté en premier lieu au Conseil d'orientation en 2009, le Programme ONU-REDD part de la conviction qu'une « bonne gouvernance permettra l'instauration d'un milieu propice à la réalisation prévisible et durable des réductions des émissions, assurera que les politiques REDD fournissent suffisamment d'incitations et minimisent les impacts sociaux négatifs, et promouvra les structures des services de mise en œuvre et les paiements visant le développement durable et la réduction de la pauvreté »³.

Les résultats globaux de ce domaine de travail visent la promotion et le soutien de systèmes de gouvernance démocratiques pour accroître les niveaux de responsabilité, transparence et participation pendant la planification et la mise en œuvre des stratégies REDD+ dans les pays partenaires du Programme. En l'absence de tels systèmes, il est probable que la REDD+ échouera, non seulement dans la réalisation de réductions durables et prévisibles des émissions, mais aussi dans la catalyse de résultats de développement positifs pour les parties prenantes locales et le respect et le renforcement de leurs droits et moyens d'existence. L'hypothèse de base ici est qu'une gouvernance démocratique produit des résultats positifs.

³ «Énoncé de travail sur la gouvernance pour la REDD+» Programme ONU-REDD 2009.

Un système de gouvernance national REDD+ efficace et inclusif se fondera sur un certain nombre d'éléments dont les suivants:

- Des systèmes nationaux crédibles et inclusifs de collecte de données et d'évaluation en matière de gouvernance.
- Des cadres institutionnels, juridiques et réglementaires qui soutiendront la mise en œuvre des politiques et mesures de la REDD+.
- Une mise en œuvre et l'application efficaces des politiques, y compris les systèmes de recours pour redresser les torts et instaurer la confiance et la durabilité aux fins de la REDD+
- Des systèmes d'identification et d'atténuation des risques concernant les sauvegardes établies au titre des accords de Cancún.

D'autres éléments de base pour les bons systèmes de gouvernance sont indiqués en détail dans les domaines d'activité sur l'engagement des parties prenantes et la gestion guidée par des principes de transparence, d'équité et de responsabilité des fonds de la REDD+. Ces trois domaines d'activité sont intimement liés et seront mis en œuvre en coordination étroite sous la direction du PNUD.

Démarche d'exécution

Les efforts de gouvernance réalisés jadis dans les pays de la REDD+, y compris ceux soutenus par les programmes nationaux ONU-REDD dans les pays pilotes, ont porté initialement sur l'engagement des parties prenantes ; l'établissement d'arrangements institutionnels destinés à la gestion des processus de préparation REDD⁴; des analyses des lois et de la législation REDD+ pertinentes ; la création de systèmes de distribution des avantages par le biais d'études (Viet Nam) ou de décrets (Indonésie) ; et les activités d'information, d'enseignement et de communication qui sont à la base de la transparence. Les analyses conduites par l'Institut des ressources mondiales (WRI)⁵ et le PNUD⁶ ont montré que s'il est vrai que l'on reconnaisse un certain nombre de défis additionnels posés à la gouvernance dans de nombreux documents du Programme national ONU-REDD et les plans de préparation, reste que des détails spécifiques manquent souvent sur la façon de relever ces défis. Plus récemment, les propositions soumises ont inclus progressivement davantage de plans spécifiques pour affronter ces défis. Cela démontre : i) la reconnaissance de l'importance de tels éléments, due en partie au discours et à l'orientation normative croissants fournis pour le Programme global ONU-REDD ; et ii) la nécessité de continuer à faciliter le partage des connaissances et les échanges Sud-Sud. Le Programme global a contribué, par le biais d'événements, ateliers et publication, à clarifier ce qui soutient la gouvernance REDD⁷. L'importance de la gouvernance a été reconnue par les accords de la COP-16 à Cancún avec des dispositions relatives à la cohérence avec les plans nationaux, à la bonne gouvernance forestière et aux droits et moyens d'existence des populations autochtones.

⁴ La République démocratique du Congo a fourni un bon exemple de bonnes pratiques en établissant un comité national REDD avec la représentation égale d'acteurs étatiques et non étatiques.

⁵ Disponible sur le site du WRI à : <http://www.wri.org/project/governance-of-forests-initiative>. Voir aussi Davis et al. "Taking Stock of Governance issues", document d'information préparé pour le 1er Atelier d'experts sur les sauvegardes du suivi de la gouvernance, Londres 2010.

⁶ Analyse des interventions de gouvernance dans les pays pilotes de la REDD, juillet 2010. Disponible sur demande.

⁷ Y compris moyennant l'élaboration d'un cadre d'orientation sur le suivi de la gouvernance réalisé par le Programme ONU-REDD en partenariat avec Chatham House et l'Institut des ressources mondiales (WRI).

Le soutien fourni aux systèmes nationaux de gouvernance REDD+ proposé par le Programme global est ancré dans une approche de la création de capacités qui repose sur l'autonomisation et le renforcement des capacités endogènes, et fournit une orientation, des méthodologies et des outils aux pays de la REDD+ pour leur permettre de concevoir, diriger, mettre en œuvre et soutenir le processus REDD+ de façon autonome.

Bien qu'il existe des directives pour la création de capacités, leur application à la REDD+ n'a pas encore été régulière. Ce domaine d'activité fournira des méthodologies, des outils, une orientation stratégique et technique qui soutiendra des cadres de gouvernance efficaces, transparents et résilients, lesquels créent la confiance, atténuent les chocs et assurent la réalisation fiable et prévisible des réductions des émissions.

Les prestations de ce domaine d'activité imposeront une approche coordonnée de la mise en œuvre au niveau national et du pilotage des activités. Dans sa qualité d'organisation chef de file, le PNUD dirigera l'élaboration et la mise à l'essai de l'approche ONU-REDD du cadre de gouvernance pour la REDD+. Les activités au niveau du pays seront cohérentes et rentables, formant une seule approche intégrée de la REDD qui tire parti du processus d'évaluation et de collecte des données participatives. Le PNUD assurera que les apports de la FAO sont intégrés dans le processus. C'est ainsi que les cadres d'orientation mis au point par la FAO seront testés par le biais du processus participatif d'évaluation de la gouvernance guidé par le PNUD et appliquées grâce à des pays pilotes communs.

Description des réalisations

Réalisation 1: Systèmes appartenant aux nations crédibles et inclusifs de collecte de données sur la gouvernance et son évaluation

1.Élaborer des évaluations participatives de la gouvernance (EPG)

Bien qu'il n'existe pas de méthode universelle pour mesurer et surveiller la gouvernance, le Programme ONU-REDD offrira son soutien pour la conduite d'évaluations participatives de la gouvernance pour la REDD+ (EPG pour la REDD+) comme outil stratégique visant à la fois à identifier les défis de la gouvernance, fournir des réponses pour les surmonter et mesurer les progrès par rapport à des indicateurs de base de la gouvernance propres au pays.

Une EPG pour la REDD+ consiste en une approche où des parties prenantes pertinentes appartenant au gouvernement, à la société civile, aux communautés forestières locales et au monde universitaire visent à orienter la réforme des politiques vers la mise en œuvre efficace et durable d'une stratégie d'un pays de la REDD+. Les EPG détermineront aussi la création d'un système national de partage des informations sur les progrès et sauvegardes de la REDD+ (sur la base d'indicateurs convenus par les parties prenantes nationales) facilement accessibles.

Les EPG pour la REDD+ serviront de mécanismes critiques de responsabilité pour les parties prenantes locales et les acteurs non étatiques. En outre, les évaluations de la gouvernance REDD conduites par les pays produisent une pression ascendante interne plutôt qu'externe pour la réforme. La transparence des informations qui en résultent agirait comme catalyseur pour un engagement accru des citoyens dans les processus démocratiques et pour solliciter plus d'efficacité de la part des acteurs de la gouvernance.

Les EPG pour la REDD+ sont institutionnalisées et répétées régulièrement, et peuvent donc fournir la base de cadres inclusifs de suivi de la gouvernance en a) identifiant des indicateurs pertinents au plan national conformes aux principes convenus à l'échelle internationale pour une bonne gouvernance de la REDD+⁸ et b) créant des systèmes d'évaluation des progrès vis-à-vis de ces indicateurs. Leurs objectifs principaux sont les suivants :

- Identifier les défaillances de la gouvernance et la façon de les surmonter avant la mise en œuvre de la REDD+
- Comprendre les facteurs et les moteurs de la réforme des politiques
- Doter les gouvernements d'outils de planification et de gestion de base
- Élaborer un outil pour la promotion et l'engagement des citoyens dans un mécanisme REDD
- Évaluer l'efficacité d'un projet REDD+ existant
- Organiser la transition d'une phase de préparation à la REDD+ à une autre
- Assurer que les droits, y compris le droit au consentement donné librement, préalable et en connaissance de cause sont respectés
- Promouvoir la coordination des rôles et des responsabilités
- Assurer que les solutions locales sont prises en compte
- Promouvoir la confiance parmi les divers types de parties prenantes
- Faciliter la durabilité à long terme de la réforme des politiques grâce à la propriété du processus

La raison d'être de ces activités a été documentée précédemment⁹ et est détaillée ultérieurement dans le document joint intitulé « EPG pour la REDD+ - 2011-2015 : document de planification »¹⁰. Les évaluations pour la REDD+ seront conduites dans un nombre de pays désignés pour acquérir de l'expérience et des enseignements, et soutenir les pays de la REDD+ qui expriment leur intérêt à intégrer les EPG dans leur « système de fourniture d'informations sur les sauvegardes » cité dans le paragraphe 71 (d) des accords de Cancún¹¹, comme il est décrit avec plus de détails dans la réalisation 3.

2. Orientation pour le suivi de la gouvernance REDD+ (FAO)

En outre, le pilotage dans des pays désignés comprendra la mise à l'essai du cadre d'orientation sur le suivi de la gouvernance REDD+ mis au point par le programme ONU-REDD et Chatham House. Le processus se reliera aussi au processus guidé par la Banque mondiale et la FAO sur la gouvernance forestière.

⁸ Voir le travail du Programme ONU-REDD sur le suivi de la gouvernance pour la REDD+, actes d'un atelier tenu à Londres et à Rome, en mai et novembre 2010.

⁹ Voir " UN-REDD Country-led Governance Assessments" 2009 (http://www.unredd.net/index.php?option=com_docman&task=doc_download&gid=1296&Itemid=53) et "Participatory Governance Assessments for REDD+ : a Policy Note", UNDP/UN-REDD 2010 (http://www.unredd.net/index.php?option=com_docman&task=doc_download&gid=3677&Itemid=53)

¹⁰ Voir le document séparé de planification pour les évaluations participatives de la gouvernance

¹¹ Paragraphe 71 du texte de l' AWG-LCA de la réunion de la COP 16 tenue à Cancun, décembre 2010

Le processus consiste dans la préparation de documents d'orientation, des consultations et du pilotage de la préparation juridique pour la REDD+, des études de pays sur la préparation juridique de la REDD+, le pilotage du suivi de la gouvernance pour la REDD+, la formulation de recommandations pour l'évaluation et du suivi des cadres juridiques pour la mise en œuvre de la REDD+. La FAO fournira des experts en matière de mesure et sciences de la surveillance qui travailleront de concert avec des experts en matière de gouvernance ; un appui aux consultations et au rapportage; et un soutien au pilotage commun des pays du programme ONU-REDD et la diffusion des résultats.

La FAO fournira en outre des informations sur les thèmes suivants :

- Développement du processus FAO/Banque mondiale sur le suivi des sauvegardes
- Avis sur la gouvernance du suivi (normes, transparence, institutions, parties prenantes, évaluations juridiques)

Réalisation 2: Renforcement des cadres de mise en œuvre des politiques et mesures de la REDD+

1. Orientation pour l'application de bonnes pratiques aux arrangements institutionnels, juridiques et réglementaires transparents et responsables

En 2009, le Programme ONU-REDD a documenté les bonnes pratiques démontrées par la RDC en instituant un comité REDD+ équilibré et multi-parties prenantes. Le Programme s'emploiera à faire le point sur les enseignements tirés de ses pays pilotes et d'autres moteurs de la REDD+, combinant les analyses de ces approches et l'orientation stratégique. Le Programme fera en sorte que ces arrangements soient examinés en favorisant l'échange Sud-Sud régional des bonnes pratiques, et en renforçant activement l'« analyse de rentabilité » pour ces mécanismes inclusifs.

La réalisation bénéficiera des travaux existants entrepris par le PNUD¹² et le PNUE¹³ en 2009 et 2010, faisant du PNUE un partenaire naturel de cette réalisation.

2. Régime foncier pour la REDD+ (FAO)

L'incidence du régime foncier sur les actions d'atténuation du changement climatique et la REDD+ est fondamentale pour les questions de gouvernance. Cette réalisation prendra en compte les bonnes pratiques et les expériences des divers pays ayant des régimes fonciers différents. Elle tiendra aussi compte des études sur le régime foncier et les droits aux ressources naturelles. Cette activité consiste à intégrer les expériences faites dans des pays ayant des aspects du régime foncier et des droits aux ressources. Les consultations et l'incorporation des leçons apprises grâce au processus des directives volontaires aidera à améliorer et adapter les systèmes de régime foncier aux actions d'atténuation du changement climatique. Des guides opérationnels seront rédigés et comprendront des approches qui conviendront aux pays de la REDD+ dans le processus d'amélioration des régimes fonciers pour la REDD+.

¹² Analyse documentaire du cadre réglementaire de la REDD+ (PNUD/ TCG) , juin 2009

¹³ Analyse des cadres juridiques (étude PNUE DLC) en préparation, 2011.

3. Soutien à la REDD+ par l'entremise du Mécanisme pour les programmes forestiers nationaux (PFN) (FAO)

Le Mécanisme pour les PFN hébergé par la FAO a été établi en 2002 pour répondre à l'appel lancé par la communauté forestière mondiale pour un soutien à la mise en œuvre de leur programme forestier national comme un moyen important pour résoudre les questions forestières de manière exhaustive, y compris à travers les secteurs. À cet égard, le Mécanisme pour les PFN aide les pays à élaborer et réaliser des programmes qui portent sur les besoins locaux et les priorités nationales liées aux forêts, conformément aux principes convenus sur le plan international relatifs au leadership national, à la participation des parties prenantes et à la collaboration intersectorielle. Il stimule l'engagement élargi des parties prenantes (gouvernementales et non gouvernementales) en fournissant des subventions pour leur participation à l'élaboration et à la mise en œuvre des PFN (dans 80 pays actuellement). Cette activité reliera les questions relatives à la REDD+ aux politiques impulsées par les parties prenantes et aux processus de gouvernance guidés par le Mécanisme pour les PFN.

4. Formation et outils pour la réforme stratégique de la gouvernance REDD+

Le Programme ONU-REDD élaborera des outils et fournira un appui ciblé qui comprendra :

- La création d'outils pour évaluer les lacunes et besoins de capacités des acteurs chargés de la mise en œuvre aux niveaux national et sous-national
- Des outils de formation et un soutien technique à l'intention des décideurs qui exploitent les résultats des EPG, avec une orientation ciblée pour aider les décideurs à utiliser les données sur la gouvernance dans les processus de formulation des politiques, en tant que source principale d'information.
- Orientation et soutien technique pour la formulation de politiques en faveur des pauvres, y compris l'utilisation des données différenciées sur les pauvres et la parité pour élaborer les politiques.
- Recherche et diffusion périodiques d'options stratégiques pour renforcer l'application des lois.

5. Appui à l'intégration des stratégies REDD+ dans la planification du développement à faible émission de carbone et résistant au changement climatique

La liaison entre les politiques REDD+ et le travail des organisations de l'ONU visant à développer les capacités des gouvernements nationaux et sous-nationaux à formuler, financer et mettre en œuvre des stratégies de développement à faible émission de carbone et résistant au changement climatique sera fondamentale pour assurer que les efforts REDD+ sont intégrés dans des stratégies de développement plus générales.

6. Coordination régionale et avis stratégiques aux programmes nationaux

Le Programme ONU-REDD fournira, comme demandé, des avis techniques et stratégiques aux pays de la REDD sur des questions retenues prioritaires.

Réalisation 3: Systèmes renforcés pour affronter et observer les sauvegardes [conformément au paragraphe 71(d) des accords de Cancún]

En raison du lien vigoureux noué avec les activités entreprises par le PNUD et le PNUE sur les principes sociaux et environnementaux qui expliquent comment les pays peuvent promouvoir les sauvegardes de l'annexe 1 des accords de Cancún, cette réalisation sera liée aux activités décrites dans le domaine d'activité 4 sur les multiples avantages.

1. Orientation pour les systèmes de recours et réparation

Sur la base des données sur le mécanisme de recours reçues par le biais de consultations régionales entreprises dans le cadre du domaine d'activité sur l'engagement des parties prenantes, le Programme ONU-REDD fournira une orientation pour la création de mécanismes de recours justes et efficaces. Le soutien donné par le PNUD comprendra :

- Des études de cas et des bonnes pratiques sur les liens entre les systèmes de recours et de réparation judiciaires et non judiciaires/coutumiers.
- Des modules de sensibilisation à la REDD+ et de formation pour les systèmes non judiciaires.

2. Orientation pratique pour soutenir des systèmes inclusifs et cohérents de partage des informations concernant les sauvegardes

L'article 71 (d) des accords de Cancún invite les pays REDD+ à mettre au point « un système d'information indiquant comment les sauvegardes citées à l'annexe 1 de cette décision sont affrontées et observées ». Bien que la teneur spécifique de ces systèmes n'ait pas encore été définie, un certain nombre de lignes directrices peut être mis en évidence:

- 1) Les données et informations devraient être recueillies à partir de la base pour que toutes les parties prenantes touchées par les sauvegardes, notamment les groupes vulnérables, aient l'occasion et les moyens de fournir des contributions et d'apprendre comment leur contribution a été utilisée.
- 2) Les systèmes devraient être souples pour être transparents et facilement accessibles aux parties prenantes locales aussi bien qu'internationales ; ils devraient prendre en compte les dialectes et fournir des informations sous une forme adéquate et adaptée.
- 3) Le système devrait tirer profit des méthodes existantes de collecte et de partage des informations au niveau national, plutôt que d'essayer de réinventer la roue.
- 4) Le système devrait respecter les normes internationales y compris celles établies par le SBSTA
- 5) Le système devrait fournir des informations à jour et en temps utile afin de faciliter les réactions rapides si les sauvegardes n'ont pas été observées.

Grâce à son expérience et à ses activités concernant : 1) l'engagement des parties prenantes ; ii) les évaluations participatives de la gouvernance décrites à la section 1 ; iii) le consentement donné

librement, préalable et en connaissance de cause et iv) l'identification du risque social et environnemental et les techniques d'atténuation (en collaboration avec le PNUE), et v) la gestion des connaissances, le PNUD est bien placé pour fournir une orientation et un soutien à l'établissement de tels systèmes. Notamment ce soutien comprendra les éléments suivants :

- Orientation et consultations avec une variété de parties prenantes sur les exigences et l'établissement de systèmes d'information
- Soutien ciblé pour tisser des liens avec les activités de la société civile et d'autres processus
- Élaborer, mieux connecter et utiliser les informations et connaissances intéressant les parties prenantes locales
- Communication de messages clés et d'informations aux milieux et processus locaux
- Établir des alliances au plan régional et international
- Renforcement de la participation des acteurs locaux aux processus internationaux
- Dialogue sur des questions clés intéressant les moyens d'existence durables dans les paysages

3. Soutien pilote dans un nombre désigné de pays pour fournir des expériences et inclure les leçons apprises précédemment dans le processus global de préparation

La recherche et la documentation des leçons apprises et des bonnes pratiques seront réalisées et diffusées pour faciliter le renforcement des capacités dans ces domaines.

4. Soutien stratégique et technique aux pays partenaires du Programme ONU-REDD

Le Programme ONU-REDD fournira, à la demande, des avis techniques et stratégiques aux pays partenaires sur des questions identifiées comme étant prioritaires.

Domaine d'activité 3. Engagement des populations autochtones, des communautés locales et d'autres parties prenantes pertinentes (organisation chef de file : PNUD)

Résultat 3: Les populations autochtones, les communautés locales, les organisations de la société civile et d'autres parties prenantes participent efficacement aux prises de décisions nationales et internationales REDD+, et à la formulation et la mise en application des stratégies

Teneur et raison d'être

Les efforts déployés pour réduire les émissions résultant de la déforestation et de la dégradation des forêts seraient voués à l'échec sans l'engagement significatif des parties prenantes qui dépendent directement des forêts pour leurs moyens d'existence, ainsi que des organisations de la société civile. Le Programme ONU-REDD s'emploie dès lors à soutenir la participation pleine et active des populations autochtones, des communautés locales et des autres communautés tributaires des forêts, y compris les femmes, les organisations de la société civile et d'autres parties prenantes intéressées aux forums et initiatives nationaux et internationaux de la REDD+ ; et à aider les processus REDD+ nationaux et internationaux visant à établir des directives et stratégies transparentes et responsables qui reconnaissent et respectent les droits et intérêts de ces parties prenantes. Ces actions devront être entreprises de façon à répondre aux exigences indiquées dans les conventions et déclarations de l'ONU sur les droits et la participation, et les sauvegardes devront être applicables spécifiquement à la REDD+, telles que celles établies au titre des négociations de la

CCCC. Ces exigences ont été énoncées récemment dans la décision préliminaire sur le résultat des travaux du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de l'accord de Cancún, qui recommande « la participation pleine et efficace de parties prenantes pertinentes, notamment des populations autochtones et des communautés locales »¹⁴.

Le PNUD a pour mandat de travailler de concert avec les pays pour réduire la pauvreté, promouvoir la gouvernance démocratique, protéger l'environnement et combattre le changement climatique. Ces objectifs se réalisent en partenariat avec les pays, et le PNUD entretient de solides relations avec les gouvernements dans 166 pays où il œuvre sur le terrain. La promotion de la société civile et de son engagement, et celle des actions des citoyens en faveur de la démocratie participative et du développement, conformément aux objectifs du programme, fait partie intégrante du travail du PNUD¹⁵. Le PNUD s'est aussi engagé à adopter une approche du développement axée sur les droits de l'homme et il est mû par la conviction que « l'assurance de l'engagement des populations autochtones et de leurs organisations est fondamentale pour prévenir et régler les conflits, renforcer la gouvernance démocratique, réduire la pauvreté et gérer durablement l'environnement »¹⁶. La contribution du PNUD au Programme ONU-REDD entraîne donc un engagement résolu et une abondance d'expériences propres à soutenir la participation des populations autochtones et de la société civile à la gouvernance et au développement, et elle peut intervenir activement pour combler le fossé entre ces parties prenantes et les gouvernements. Cela a contribué à donner corps à la présence des populations autochtones et de la société civile dans les structures de gouvernance mondiales et nationales du Programme ONU-REDD et à inclure les priorités du programme dans des directives spécifiques visant à appuyer l'engagement plein et efficace des parties prenantes et à défendre les droits des populations autochtones et des autres communautés tributaires des forêts.

Démarche d'exécution

Pendant la phase de démarrage rapide, le Programme ONU-REDD a élaboré les [*Directives opérationnelles pour l'engagement des populations autochtones et des autres communautés tributaires des forêts*](#) (désignées ici comme directives opérationnelles) qui s'inspirent des politiques et lignes directrices de l'ONU sur la participation, la transparence et la responsabilité et conclut des arrangements aptes à appliquer ces principes à la préparation et à la programmation de la REDD+. En outre, le Programme ONU-REDD facilite la formulation de directives visant à assurer le consentement donné librement, préalable et en connaissance de cause des populations autochtones et d'autres communautés tributaires des forêts, et à fournir un mécanisme de recours performant en faveur des parties prenantes participant aux initiatives de préparation et de la REDD+. L'expérience acquise en aidant les pays à mettre en œuvre les directives opérationnelles contribue à créer un bagage de connaissances sur la participation et l'engagement des parties prenantes qui mettra les pays participant au Programme ONU-REDD en mesure de s'engager activement dans le processus REDD+. Plus récemment, le Programme ONU-REDD a collaboré avec le Fonds de partenariat pour le carbone forestier afin d'harmoniser les normes d'engagement des parties prenantes dans le but de rédiger un ensemble commun de directives pour les deux initiatives. Cette collaboration a donné lieu à la préparation de [*Directives conjointes sur l'engagement des parties prenantes dans la préparation REDD+ notamment la participation des populations autochtones et des autres communautés tributaires des forêts*](#).

¹⁴ http://unfccc.int/files/meetings/cop_16/application/pdf/cop16_lca.pdf

¹⁵ http://www.undp.org/partners/civil_society/publications/UNDP_Civil_Society_Fast_Facts_2009.pdf

¹⁶ http://www.undp.org/partners/civil_society/publications/policies_and_strategic_documents/UNDP_and_Indigenous_Peoples_A_Practice_Note_On_Engagement_2001.pdf

Les politiques et activités aux plans national et international continueront à soutenir la participation des populations autochtones, des autres communautés tributaires des forêts et de la société civile aux processus nationaux de préparation et de la REDD+ conformément 1) aux directives conjointes sur l'engagement des parties prenantes dans la préparation REDD+ et les normes sociales; 2) à des arrangements de sauvegarde REDD+ convenus ; et 3) à l'engagement d'un pays à appliquer au niveau national les droits, conventions et déclaration existants. Les activités des trois prochaines années viseront à soutenir la mise en opération sur le terrain de ces directives et principes grâce à la fourniture d'un appui aux parties prenantes et aux gouvernements. Les partenariats avec les autorités locales/nationales et les organisations locales/nationales/internationales de la société civile contribueront aussi à coordonner la gamme tout entière des activités de préparation et de la REDD+ et à relier ces dernières aux processus nationaux et internationaux d'engagement des parties prenantes.

Pour atteindre ses objectifs, ce domaine d'activité mettra l'accent sur le résultat principal et les réalisations associées indiquées ci-dessous. Elles reflètent les besoins et avis des populations autochtones, des communautés locales et des organisations de la société civile que le Programme ONU-REDD a reçue lors de réunions, d'échanges et de consultations avec ces parties prenantes¹⁷.

Réalisation 3.1 – Les populations autochtones, les communautés locales, les organisations de la société civile et d'autres parties prenantes intéressées sont renseignées sur les processus, politiques et activités nationaux et internationaux de la REDD+.

Pour pouvoir s'engager efficacement, les parties prenantes devront être renseignées sur les différents aspects de la préparation REDD+. Pour ce faire, le soutien donné par le Programme global ONU-REDD sera catalysé moyennant les activités suivantes :

1. Soutenir les équipes ONU-REDD des pays/programmes nationaux visant à renseigner les populations autochtones, les communautés locales et les parties prenantes de la société civile sur la REDD+

Le Programme global fournira un appui en rassemblant, analysant et synthétisant des informations conformes aux faits et impartiales sur la REDD+ qui peuvent servir à l'élaboration d'une enveloppe d'informations, y compris des outils/images/vidéos convenant aux contextes d'une communauté particulière, et qui peuvent être utilisés par les équipes de pays. Des liens seront établis avec les ressources, les organisations, les réseaux ou consortiums qui compilent et/ou fournissent déjà ces informations pour éviter les chevauchements.

Le Programme global préparera aussi des informations relatives à l'engagement des parties prenantes qui seront disponibles régulièrement sur son site, dans des bulletins et d'autres médias.

2. Documenter, analyser et synthétiser les bonnes pratiques et les leçons apprises dans l'engagement des parties prenantes

Les activités entreprises dans ce domaine comprendront l'analyse des programmes nationaux afin d'en tirer des études de cas sur des exemples de bonnes pratiques dans l'engagement des parties

¹⁷ Tout récemment, pendant l'atelier régional africain du Programme ONU-REDD, des populations autochtones et des communautés local sur le consentement donné librement, préalable et en connaissance de cause tenu à Arusha, Tanzanie (janvier 2011).

prenantes ; le rassemblement des études de cas sur un grand nombre de thèmes (y compris, mais non exclusivement, les causes profondes de la déforestation dans les territoires autochtones ; les structures des prises de décisions au niveau communautaire ; comment les populations autochtones et les communautés locales utilisent leurs savoirs traditionnels pour protéger leurs forêts et comment les soutenir ; les différences entre les groupes de populations autochtones (éleveurs, pygmées Baka, par exemple) et comment le changement climatique les touche de façons différentes, etc.). L'une des méthodes utilisées pour produire les études serait de faire participer les communautés au processus et de leur permettre de mener des recherches concertées pendant la préparation des études de cas.

3. Communiquer les bonnes pratiques, les leçons apprises et les positions et progrès du Programme ONU-REDD quant à la participation des populations autochtones, des communautés locales et de la société civile aux parties prenantes, partenaires et donateurs.

Grâce à la documentation et au partage des bonnes pratiques dans l'engagement des parties prenantes avec les pays partenaires et, d'une manière plus générale, avec la communauté REDD+, cette activité contribuera à multiplier les impacts et, partant, assurer l'adoption des bonnes pratiques. Ce domaine se reliera au résultat 7 (sur la gestion des connaissances) permettant de formuler une stratégie de communication cohérente et globale pour l'engagement des parties prenantes, y compris la création d'un site détaillé et de matériel de communication comme les brochures, les dépliant et les affiches.

Le Programme ONU-REDD continuera aussi à s'engager activement dans les forums internationaux, régionaux et nationaux afin de partager son approche et ses progrès en matière d'engagement des parties prenantes, ainsi que les bonnes pratiques avec la communauté internationale, par exemple, dans les activités de partenariat REDD+ et d'autres forums et échanges d'information REDD+.

4. Faciliter l'échange d'expériences et de connaissances Sud-Sud pour les parties prenantes des populations autochtones, des communautés locales et de la société civile

L'appréciation des populations autochtones et des communautés locales du partage des expériences est forte. Pour faciliter l'apprentissage, ce domaine d'activité mettra l'accent sur les visites ou réunions d'échange d'informations et d'expériences utiles entre des représentants et/ou organisations de différents pays sur un large éventail de questions, en facilitant, par exemple, les rencontres lors de forums mondiaux comme les réunions de la CCCC et d'autres forums pertinents qui fournissent l'occasion de réunir les populations autochtones et les organisations de la société civile.

5. Coordonner les efforts pour l'engagement des parties prenantes avec d'autres initiatives multilatérales REDD+ et des partenaires des organisations de la société civile

Le Programme ONU-REDD renforce ses relations avec un grand nombre d'organisations et d'acteurs et participe à une variété d'initiatives et de réseaux, comme l'Alliance pour la création de capacités pour la REDD+ ainsi que d'autres, pour faire en sorte que les parties prenantes de chaque niveau soient au courant des progrès de la préparation REDD+. Il coordonne aussi ses activités de collaboration avec le Fonds de partenariat pour le carbone forestier, le Programme d'investissement forestier et d'autres partenaires officiels sur des questions relatives à l'engagement des parties prenantes dans la REDD+. Il visera aussi à fournir un aperçu des activités de la REDD+ sur

l'engagement des parties prenantes entreprises par une série d'acteurs extérieurs aux partenariats officiels du Programme ONU-REDD, afin de renforcer la cohérence, encourager la multiplication des résultats, éviter les doubles emplois, et appuyer une série de pratiques fondées sur cet aperçu. Et ce, pour améliorer l'efficacité de la REDD + grâce au partage des connaissances, à l'élaboration d'outils et à la promotion des bonnes pratiques dans le réseau tout entier de la REDD+.

6. Appuyer les membres du Conseil d'orientation appartenant aux populations autochtones et aux organisations de la société civile pour assurer que ces populations, les communautés locales et la société civile sont renseignées sur les activités, procédures et décisions du Programme ONU-REDD et que leurs opinions sont communiquées au Programme.

Le Programme ONU-REDD met des fonds à la disposition de tous les représentants des populations autochtones et des organisations de la société civile appartenant au Conseil d'orientation pour qu'ils puissent optimiser leur position dans le partage et la collecte d'informations, et créer des circuits dans les deux sens sur le terrain avec les parties prenantes. Cet appui se propose de permettre à ces représentants d'amorcer et de réaliser des missions dans les pays, ou de se joindre à celles existantes, d'organiser des réunions et des consultations, et de communiquer de quelque façon que ce soit avec leurs intéressés. En outre l'appui visera à les aider à produire et diffuser des rapports et du matériel d'information dans la langue appropriée. Le financement est également disponible pour une réunion de coordination avec tous les représentants des populations autochtones/organisations de la société civile le jour précédant les réunions du Conseil d'orientation afin qu'ils puissent formuler des stratégies, s'aligner et se préparer à participer.

Réalisation 3.2 : Principes, lignes directrices et procédures relatifs à la participation des parties prenantes aux processus nationaux et internationaux REDD+ élaborés dans le cadre de consultations ouvertes.

L'un des principaux domaines d'activité du Programme ONU-REDD a été l'élaboration de documents d'orientation normalisés afin de soutenir des activités nationales et internationales respectant les principes relatifs à la participation des parties prenantes et les démarches axées sur les droits de l'homme. S'appuyant sur les travaux effectués ces trois dernières années en la matière, les activités menées au titre du Programme global porteront notamment sur les domaines décrits ci-après.

1. Élaboration de principes, de lignes directrices et de procédures afin de répondre aux besoins des parties prenantes liés à leur participation (par exemple le consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause, les voies de recours, les savoirs traditionnels, le contrôle communautaire de la présence ou non d'émissions de carbone, etc.).

Dans le cadre de cette activité, le Programme mènera des consultations visant à identifier et à hiérarchiser les besoins, ainsi qu'à recevoir des contributions techniques à l'élaboration des principes, lignes directrices et procédures. Il organisera également l'examen et la mise à l'épreuve de ces procédures afin d'en vérifier la pertinence et l'opérabilité. Pour développer ce domaine, l'accent continuera d'être mis sur l'harmonisation avec le Fonds de partenariat pour le carbone forestier et les autres initiatives pertinentes, notamment le Programme d'investissement pour la forêt, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Par exemple, dans le cas des systèmes d'information sur l'existence ou l'absence d'émissions de carbone, la présente activité porterait sur la capacité des peuples autochtones et des communautés locales à apporter leurs savoirs traditionnels au renforcement de ces systèmes REDD+. Le Programme ONU-REDD élaborera avec les peuples autochtones et les partenaires de la société civile les lignes directrices et les procédures permettant de faire participer ces acteurs au développement et à la mise en œuvre des systèmes d'informations qui seront intégrés aux activités des programmes nationaux.

2. Élaborer et diffuser les outils, méthodes et documents connexes afin d'appuyer la mise en œuvre de ces principes, lignes directrices et procédures.

Pour garantir l'accessibilité, la clarté et la facilité d'exécution de ces principes, lignes directrices et procédures, le Programme collaborera avec les organisations et les partenaires techniques afin d'élaborer des documents de formation/matériel didactique, de produire des publications/documents écrits et de les diffuser afin de garantir une mise en œuvre cohérente.

Réalisation 3.3 : Appui à la mise en œuvre des pratiques et lignes directrices concrètes relatives à la participation des acteurs dans les pays adhérant à la REDD+.

Le Programme global appuiera la mise en œuvre des lignes directrices relatives à la participation des parties prenantes en travaillant avec les contreparties du Programme ONU-REDD aux niveaux régional et national. L'élaboration des programmes nationaux et l'exécution des activités seront analysées afin de garantir leur cohérence avec les lignes directrices ; le développement de protocoles nationaux en faveur de la réalisation du consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause sera aidé ; et le développement des dispositions permettant de déposer un recours aux niveaux mondial, régional, national et local sera appuyé, entre autres activités.

1. Appui technique aux pays (notamment aux gouvernements, programmes nationaux ONU-REDD et au personnel, au personnel du bureau national, aux peuples autochtones et aux représentants de la société civile, et au personnel du Programme ONU-REDD au niveau régional) afin d'intégrer les principes, lignes directrices et procédures aux activités du Programme ONU-REDD.

Le Programme global apportera son soutien aux programmes nationaux afin de garantir que les principes, lignes directrices et procédures relatifs à la participation des parties prenantes sont bien compris et correctement intégrés aux politiques et activités. Les processus nationaux de participation des divers acteurs bénéficieront du recrutement d'un personnel régional sérieux chargé de coordonner les activités relatives à la participation des parties prenantes, d'exécuter les directives opérationnelles et d'être en contact avec les réseaux de peuples autochtones et d'organisations de la société civile dans la région et les pays. Pour ce faire, il conviendra d'informer et de former les institutions des Nations Unies associées aux activités du Programme ONU-REDD pour qu'elles apportent un soutien efficace à la participation des parties prenantes. Un appui spécifique sera fourni aux contreparties gouvernementales dans les pays partenaires du Programme ONU-REDD afin de mettre en œuvre la note d'orientation sur la participation des parties prenantes, notamment les lignes directrices relatives au consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause et aux voies de recours. Plusieurs ateliers régionaux se tiendront pour sensibiliser les contreparties gouvernementales aux problèmes liés à la participation des parties prenantes et renforcer leur capacité d'intégration des principes et lignes directrices aux activités nationales REDD+. Cela s'appuiera sur une analyse des capacités des institutions et organismes au

niveau national. Les activités visant à intégrer les principes, lignes directrices et procédures relatifs à la participation des parties prenantes aux politiques et législations nationales seront également encouragées et aidées afin de développer un environnement permettant aux parties prenantes de participer.

2. Encourager la mise en œuvre des principes, lignes directrices et procédures.

Le Programme global travaillera avec le secrétariat et le Conseil d'orientation du Programme ONU-REDD à l'élaboration de systèmes incitant à appuyer la mise en œuvre des principes, lignes directrices et procédures relatifs à la participation des parties prenantes. Pour ce faire, les considérations relatives à la participation des parties prenantes aux processus de décision du Conseil d'orientation seront intégrées, des processus d'examen périodique seront mis en place et des processus de recours seront mis sur pied, entre autres mesures.

3. Créer des systèmes de suivi et d'évaluation afin de contrôler la mise en œuvre de ces principes, lignes directrices et procédures.

Le Programme global travaillera avec ses partenaires à l'élaboration de systèmes de suivi et d'évaluation de l'application des lignes directrices du Programme ONU-REDD relatives à la participation des parties prenantes au niveau national. Cela comprendra l'élaboration d'indicateurs adéquats et la création de systèmes de suivi participatifs que les parties prenantes pourront mettre en place. Les activités de formation seront menées avec les parties prenantes afin de renforcer leurs capacités en matière d'utilisation de ces systèmes aux niveaux local et national.

4. Appuyer l'élaboration et la mise en place de voies de recours afin de garantir des moyens adéquats et efficaces permettant d'exprimer ses griefs et de porter plainte.

Les voies de recours élaborées dans la note du Programme ONU-REDD devront être mises en place pour soutenir les processus de participation des principales parties prenantes, tels que le consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause. Le Programme global mettra sur pied une équipe spéciale d'experts chargés d'examiner les lignes directrices et d'élaborer un système de recours appuyant la mise en œuvre. Cela comprendra notamment l'identification des institutions et des mécanismes pouvant recevoir les griefs et les plaintes, notamment les institutions locales et traditionnelles, ainsi que la création de liens institutionnels avec ces dernières afin de soutenir la reconnaissance des droits liés aux activités du Programme ONU-REDD. Des activités de renforcement des capacités connexes seront menées auprès des institutions concernées, ainsi qu'auprès des peuples autochtones, des communautés locales et des acteurs publics.

Des liens seront établis avec le domaine d'activité 2, qui a trait à une ouverture et à une efficacité accrues de la gouvernance nationale en matière de REDD+, afin de tirer parti des synergies et de veiller à ce qu'il n'y ait pas de doublons.

Réalisation 3.4 : Appui aux parties prenantes pour qu'elles participent aux processus nationaux et internationaux REDD+ et y pèsent de tout leur poids

Le Programme ONU-REDD reconnaît que les peuples autochtones, les communautés locales et la société civile ont toujours rencontré des difficultés au moment de participer aux processus de

décision. L'appui à la participation des groupes sous-représentés dans les principaux processus de décision aux niveaux national et international est l'un des grands axes du Programme global, ces trois dernières années. Au cours des cinq prochaines années, le Programme global s'efforcera de s'appuyer sur les travaux accomplis pour améliorer systématiquement la capacité des principaux acteurs à participer aux processus de décision et ce, de plusieurs manières. Premièrement, les capacités des parties prenantes à comprendre la REDD+ et à y participer seront accrues par le biais d'une formation ciblée et d'activités de renforcement des capacités. Deuxièmement, les parties prenantes recevront un appui direct à la participation aux principales instances de décision de la REDD+. En outre, le Programme global soutiendra le partage d'informations Sud-Sud afin de renforcer les réseaux de partenaires et de contribuer à une meilleure coordination.

1. Appuyer la formation et le renforcement des capacités ciblés des peuples autochtones, des communautés locales et des acteurs de la société civile sur la REDD+ et les droits.

Le Programme global travaillera avec ses partenaires au renforcement des capacités des peuples autochtones, des communautés locales et des acteurs de la société civile pour qu'ils comprennent les problèmes sous-jacents et les processus de prise de décisions REDD+. Cela comprendra notamment la sensibilisation aux concepts et droits fondamentaux (par exemple, le droit au consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause, les dispositions de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, les droits des peuples autochtones et des communautés locales aux niveaux national et international) et la formation aux méthodes et outils permettant d'exercer une certaine influence (par exemple, la formation aux techniques de négociation, la formation juridique, etc.).

2. Soutenir la participation des peuples autochtones, des communautés locales et des acteurs de la société civile aux processus régionaux et internationaux REDD+ (par exemple la Convention sur la diversité biologique, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, l'Instance permanente sur les questions autochtones, les réunions du Programme ONU-REDD, etc.).

Le Programme global aidera les principaux partenaires à participer activement aux processus régionaux et internationaux pertinents pour la REDD+. En outre, les représentants des partenaires participants bénéficieront de l'aide nécessaire pour qu'ils puissent ramener les informations à leurs communautés et organisations. Ce travail sera en partie effectué par l'appui aux représentants des peuples autochtones et des organisations de la société civile au Conseil d'orientation du Programme ONU-REDD afin de garantir leur accès aux informations et instances qui leur permettent de mener à bien leurs devoirs et de correctement assumer leurs responsabilités (voir la Réalisation 3.1). Le Programme global veillera à garantir la continuité de la représentation et à renforcer systématiquement les institutions, réseaux et organisations existants. Il met donc l'accent sur l'élaboration de points d'entrée stratégiques afin de soutenir la participation des parties prenantes. Pour ce faire, des sièges ont été créés pour les peuples autochtones et les organisations de la société civile au Conseil d'orientation du Programme ONU-REDD et une représentation des peuples autochtones, des communautés locales et des organisations de la société civile aux organes nationaux de décision de la REDD+ a été instaurée. Le Programme global s'appuiera sur cela pour veiller à ce que les organes de décision, tant nouveaux qu'anciens, reçoivent l'aide nécessaire pour y inclure les principales parties prenantes.

3. Faciliter les consultations avec les peuples autochtones, les communautés locales et les acteurs de la société civile aux niveaux national, régional et international afin de mettre en commun et d'élaborer les démarches nécessaires pour façonner les processus et politiques nationaux et internationaux REDD+.

Depuis sa création, le Programme ONU-REDD, reconnaissant qu'il est important d'être à l'écoute des besoins des peuples autochtones et des organisations de la société civile qui travaillent sur le terrain, organise des réunions, des consultations, des ateliers et des échanges avec les peuples autochtones et les organisations de la société civile afin d'ancrer ses travaux avec ces parties prenantes sur des bases exactes. Par exemple, en 2010-2011, le Programme a mené une série de trois consultations régionales avec les représentants des peuples autochtones, des communautés locales et des organisations de la société civile sur la constitution du droit au consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause et des voies de recours dans le Programme ONU-REDD. Comme il est très important de réunir les peuples autochtones, les communautés locales et les organisations de la société civile participantes pour recueillir leurs contributions et échanger les informations, le Programme global continuera d'apporter son soutien à ce domaine d'activité en élargissant le champ des consultations afin d'y intégrer de nouveaux domaines d'intérêt pour la REDD+ (par exemple les savoirs traditionnels, les évaluations de la gouvernance participative, la mesure, le rapportage et la vérification participatifs, les conséquences des scénarios de transformation [en lien avec la Réalisation 3.5], etc.).

Réalisation 3.5: Appui aux processus multipartites élargis sur les aspects fondamentaux de la préparation à la REDD+ afin de parvenir à un consensus et de transformer les systèmes économiques (PNUE).

Le secteur privé aura un rôle essentiel à jouer pour garantir que la REDD+ permette de réaliser les avantages multiples en matière de climat, de développement et de conservation dans toutes les phases de la REDD+. La présente réalisation met donc principalement l'accent sur la participation du secteur privé, en particulier de ses institutions financières, à la REDD+ afin qu'il comprenne les possibilités qui s'offrent à lui et son poids sur la manière dont les affaires sont et devraient être conduites, dans une économie plus verte. La présente réalisation traite également des différents processus multipartites qui seront nécessaires pour que les processus de transformation, comme ceux qui sont mentionnés dans le domaine d'activité 6, fassent l'objet d'un consensus réel et puissent ainsi être effectivement couronnés de succès.

1. Participer à la mobilisation des investissements privés pour la REDD+, aux côtés du secteur privé et aux niveaux international et national.

Les institutions financières du secteur privé devront comprendre les possibilités d'investissements dans les forêts REDD+ ainsi que les risques encourus. Elles devront bien saisir la différence entre un investissement aboutissant à avantages multiples, probablement plus complexe, et des investissements traditionnels « à bénéfice simple », par exemple la pâte de bois dans des plantations forestières à croissance rapide. Ce domaine d'activité met l'accent sur l'offre de possibilités favorisant la participation du secteur privé. Il mettra l'accent sur les voies de collaboration existantes entre les institutions financières du secteur privé et le système des Nations Unies, par exemple au titre de l'initiative financière du PNUE. Il fournira des orientations, des modèles fondés sur des cas et des arguments en faveur d'une participation efficace et effective à la REDD+.

2. Soutenir les consultations entre les acteurs publics et le secteur privé pour faciliter les investissements dans le secteur forestier.

À mesure que les scénarios, plans et projets pilotes seront élaborés, par exemple dans le cadre du domaine d'activité 6, il conviendra d'appuyer les consultations entre les différents acteurs, bénéficiaires et parties prenantes pour optimiser les retombées positives et minimiser les effets négatifs, le cas échéant. Cet ensemble d'activités met l'accent sur la création d'un corpus de connaissances et de pratiques qui aidera à orienter les consultations et les négociations tout au long de la pleine réalisation du potentiel de la REDD+. Ce corpus comprendra les orientations relatives à l'identification des principaux groupes, à la façon de les faire participer de manière équitable et autonome et à la manière de conduire le processus de consultation.

3. Mener des consultations avec les principales parties prenantes, en mettant l'accent sur la participation intersectorielle, au niveau national (en lien avec les réalisations 3.1 et 3.2), sur les conséquences des scénarios de transformation.

La participation des secteurs concernés est indispensable pour que la REDD+ et la planification de l'exploitation des terres soient efficaces. Toutefois, la planification est souvent menée sur une base sectorielle étroite, souvent même aux niveaux des organisations et des sous-organisations. Cette activité sera ancrée sur la consolidation des capacités nationales, grâce au renforcement des capacités, aux activités de collaboration et aux échanges de connaissances, nécessaires pour s'engager dans une planification intersectorielle et l'exécution de la REDD+.

4. Accroître le dialogue avec les acteurs de tous les ministères pour encourager la transformation vers une économie verte et améliorer le développement durable.

Cette activité reconnaît que les consultations relatives aux capacités de la REDD+ en matière de transformation ont une dimension politique qui va au-delà de leur portée technique. Par conséquent, les consultations au niveau politique qui portent sur les choix entre différentes formes d'utilisation et de gestion des forêts devront recevoir une aide bien différente de celle accordée aux processus techniques. Il s'agira probablement d'exploiter les meilleurs savoir-faire mondiaux dans les principaux domaines pour répondre aux demandes nationales, par des missions de haut niveau, des analyses pointues et un appui aux échanges d'expériences au niveau ministériel, entre les pays.

5. Outil de suivi de la participation du secteur privé (notamment des investissements des institutions financières privées) dans la canalisation vers une économie verte dans le cadre de la REDD+ (PNUE).

On considère généralement que le financement de la REDD+ par le secteur public et sa canalisation vers une économie verte et transformée dans les forêts et les secteurs connexes seront insuffisants. L'investissement du secteur privé est également nécessaire. La mise en place de cet outil de suivi, en collaboration avec les institutions financières, enregistra les informations relatives aux entrées de capitaux et aura une influence sur les processus décisionnels aux niveaux national et international.

Domaine d'activité 4 : Garantir les avantages multiples des forêts et de la REDD+ (PNUE, institution chef de file).

Résultat 4 : Les avantages multiples des forêts sont réalisés et garantis grâce aux stratégies et actions de la REDD+.

Teneur et raison d'être

Ce domaine d'activité met l'accent sur l'appui aux efforts mondiaux nationaux entrepris pour réaliser l'ensemble des avantages que les forêts peuvent offrir dans le cadre de la REDD+. L'importance de la réalisation d'avantages multiples des forêts a été convenue à deux reprises en 2010 : lors de l'accord de Cancún à la COP 16 de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et lors de la COP 10 de la Convention sur la diversité biologique.

Les directives incluses à l'accord de Cancún sont extrêmement importantes pour le Programme ONU-REDD, en particulier les points suivants de l'Annexe 1 :

1. *Les activités [REDD+] visées au paragraphe 70 de la présente décision : (seuls les points pertinents sont indiqués) :*

(d) Sont conformes à l'objectif de l'intégrité environnementale et tiennent compte des multiples fonctions des forêts et d'autres écosystèmes ;

(e) Concordent avec les priorités et objectifs de développement nationaux et la situation et les capacités des pays et respectent la souveraineté de ceux-ci ;

(f) Cadrent avec les besoins et objectifs nationaux de développement durable des Parties ;

(g) Sont mises en œuvre dans le contexte du développement durable et de la réduction de la pauvreté, tout en apportant des solutions aux changements climatiques ;

(h) Cadrent avec les besoins d'adaptation du pays ;

2. *En exécutant les activités [REDD+] visées au paragraphe 70 de la présente décision, il faudrait promouvoir les garanties ci-après et y adhérer (seuls les points pertinents sont indiqués) :*

(a) Nécessité de veiller à ce que les activités viennent en complément des objectifs des programmes forestiers nationaux et des conventions et accords internationaux pertinents ou soient compatibles avec ces objectifs ;

(e) Mesures qui soient compatibles avec la préservation des forêts naturelles et de la diversité biologique, en veillant à ce que les activités visées au paragraphe 70 de la présente décision ne se prêtent pas à une conversion des forêts naturelles mais incitent plutôt à protéger et à conserver ces forêts et les services rendus par leurs écosystèmes, ainsi qu'à renforcer d'autres avantages sociaux et environnementaux¹⁸ ;

(f) Mesures visant à prendre en compte les risques d'inversion ;

(g) Mesures visant à réduire les déplacements d'émissions.

Les principales décisions de la COP 10 de la Convention sur la diversité biologique fournissent d'autres directives, notamment en ce qui concerne le Plan stratégique, le Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages, ainsi que les objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique, en particulier le **But stratégique D : Renforcer les avantages retirés pour tous de la diversité biologique et des services rendus par les écosystèmes.**

Objectif 14

D'ici 2020, les écosystèmes qui fournissent des services essentiels, en particulier l'eau, et qui contribuent à la santé, aux moyens de subsistance et au bien-être, seront restaurés et sauvegardés, compte tenu des besoins des femmes, des communautés autochtones et locales, ainsi que des populations pauvres et vulnérables.

Objectif 15

D'ici 2020, la résilience des écosystèmes et la contribution de la diversité biologique aux stocks de

¹⁸ Compte tenu de la nécessité de moyens de subsistance durables pour les peuples autochtones et les communautés locales et de leurs liens d'interdépendance avec la forêt dans la plupart des pays, comme le reconnaît la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, tout comme la Journée internationale de la Terre nourricière.

carbone seront améliorées, grâce aux mesures de conservation et de restauration, y compris la restauration d'au moins 15 % des écosystèmes dégradés, contribuant ainsi à l'atténuation des changements climatiques et à l'adaptation à ceux-ci, ainsi qu'à la lutte contre la désertification.

Objectif 16

D'ici 2015, le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation sera en vigueur et opérationnel, conformément à la législation nationale.

Le Programme ONU-REDD a également consulté les pays partenaires et les principales parties prenantes lors d'un atelier sur les avantages multiples des forêts REDD+. Cet atelier a renforcé l'importance des avantages multiples sous le prisme des changements climatiques et de la diversité biologique et a fourni des orientations en matière de développement de ce domaine d'activité¹⁹. L'importance des avantages multiples des forêts et de la REDD+ est également reflétée dans le Programme de gestion durable des forêts/REDD+ du Fonds pour l'environnement mondial qui met presque exclusivement l'accent sur la création d'avantages multiples.

Le Programme ONU-REDD, qui mène des travaux sur les avantages multiples des forêts REDD+ depuis sa création, fin 2008, estime que ces accords mondiaux sont les garants de la validité des avantages multiples, qu'ils montrent que les États parties et les autres acteurs y sont favorables et qu'ils donnent des orientations quant à la nature et au contenu de la contribution du Programme au cours des cinq prochaines années.

Démarche d'exécution

L'accent était auparavant mis sur l'assise des fondements logiques et théoriques des travaux sur les avantages multiples, sur la synthèse des outils et des orientations relatives à la manière d'évaluer les avantages multiples fondés sur les écosystèmes des forêts REDD+, ainsi que sur les travaux servant à prouver l'utilité de ces outils. Les résultats de cette phase ont été rassemblés dans la série de publications sur les avantages multiples, qui comprend désormais neuf numéros²⁰.

Même si ces travaux ont montré l'importance de la réalisation des avantages multiples des forêts REDD+ à la population mondiale, il apparaît clairement qu'ils n'étaient pas suffisants, tout en étant nécessaires. Souvent, un pays ne dispose pas de suffisamment de ressources pour traduire les lignes directrices générales et les travaux d'études en mesures concrètes qui garantirait une sélection des zones forestières pour la REDD+ optimisant le flux des avantages et les garantissant à l'avenir.

Même si la portée de l'appui, dans ce domaine d'activité continuera, d'être mondiale et normative, il portera davantage sur les expériences et les données issues de travaux collaboratifs, avec et dans les pays partenaires, sur la sauvegarde des avantages multiples des forêts REDD+, sur les études de cas et les outils permettant de mieux les identifier et sur la réduction du déficit de connaissances en matière de retombées des décisions relatives à la REDD+. L'accent sera fortement mis sur le renforcement des capacités. La coopération Sud-Sud sera encouragée. Apprendre des enseignements tirés sera favorisé.

¹⁹ Le document intitulé *Compte rendu de l'atelier sur les avantages conjoints de la REDD+* est disponible sur www.un-redd.org/AboutUNREDDProgramme/GlobalActivities/New_Multiple_Benefits/tabid/1016/Default.aspx (en anglais).

²⁰ <http://www.un-redd.org/MultipleBenefitsPublications/tabid/5954/Default.aspx> (en anglais).

Même si ce domaine d'activité est dirigé par le PNUE, les principes, critères, indicateurs et outils sociaux et environnementaux seront conjointement élaborés avec le PNUD et la FAO afin d'élaborer une démarche ONU-REDD commune.

La démarche d'exécution du Résultat 4 sera appuyée par les quatre éléments suivants.

Réalisation 4.1 : Élaboration des principes, critères et démarches environnementaux et sociaux afin de garantir les avantages multiples des forêts REDD+ (PNUE & PNUD conjointement).

L'accord de Cancún souligne l'importance des garanties dans le contexte de la REDD+. La présente réalisation présente l'appui que le Programme ONU-REDD propose d'offrir en matière d'élaboration des garanties pour la REDD+. Cela comprend l'élaboration de principes et critères sociaux et environnementaux rigoureux, solides et répondant aux exigences de l'accord de Cancún et aux besoins des pays. L'un des principaux axes de ces travaux est de veiller à ce que les propositions fassent l'objet de larges consultations, d'examen et de mises à l'épreuve afin d'en garantir la clarté, l'utilité et l'opérabilité. Les travaux consisteront également à rédiger des lignes directrices relatives à la mise en œuvre.

1. Élaboration et mise à l'épreuve des principes, critères et garanties pour les forêts REDD+ (PNUE).

Les travaux viseront notamment à élaborer les principes et critères qui constitueront un cadre générique, ainsi que des orientations en matière de garanties (également pour les travaux du Programme ONU-REDD) et à traduire dans les faits les importantes garanties détaillées dans la décision de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Ils concerneront tant l'intégration au sein du Programme ONU-REDD que la participation à la Convention-cadre, à la Convention sur la diversité biologique, au Fonds de partenariat pour le carbone forestier et à d'autres processus. Des travaux seront également menés avec un maximum de cinq pays ONU-REDD pour tester et aider à élaborer les principes et critères afin d'en faire des approches ou systèmes complets permettant de garantir les avantages multiples aux niveaux national et mondial. Cette réalisation sera menée conjointement par le PNUE et le PNUD.

2. Élaboration et mise à l'épreuve des principes, critères et garanties sociaux pour les forêts REDD+ (PNUD).

À la contribution du PNUD, chargé des questions relatives à la société, à la gouvernance et aux moyens de subsistance, sera associée celle du PNUE sur les avantages issus des écosystèmes, dans le cadre de l'activité 1 ci-dessus. Ces travaux s'appuient sur l'[Actualisation des principes sociaux et environnementaux](#), présentée au cinquième Conseil d'orientation, en novembre 2010, sur les [Principes sociaux et environnementaux et critères](#), présentés au sixième Conseil d'orientation et sur le projet d'[Outil d'identification et d'atténuation des risques](#).

Les principes et critères :

- fourniront au Programme ONU-REDD un cadre garantissant que ses activités favorisent les avantages sociaux et environnementaux et réduisent les risques encourus par la REDD+ ;
- aideront les personnes chargées de l'examen des programmes nationaux à en évaluer les éventuelles retombées sociales et environnementales ;
- aideront les pays à mettre en œuvre les orientations et garanties de l'accord de Cancún pour la REDD+ ; et

- contribueront au processus placé sous l'égide de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques visant à élaborer les orientations relatives aux systèmes d'information sur le traitement et le respect des garanties.

Réalisation 4.2 : Démarches visant à assurer le suivi des avantages multiples des forêts issus des écosystèmes dans le cadre de la REDD+.

Un bon suivi des avantages multiples est étroitement lié aux Réalisations 4.1 et 1.4. Bien que des orientations générales sur le suivi des avantages multiples aient déjà été fournies, il convient de les mettre à l'épreuve dans les pays, en s'appuyant autant que possible sur les cadres de suivi et de collecte de données existants (y compris pour des buts autres que ceux de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques). La présente réalisation sera ancrée sur plusieurs études de cas approfondies et sur leur analyse comparative afin de fournir des orientations générales sur la manière d'élaborer et de mettre en œuvre des systèmes de suivi performants. Ces travaux seront intégrés aux travaux de suivi plus largement menés par ONU-REDD.

1. Système mondial de suivi des flux des avantages multiples des forêts REDD+.

L'un des principaux objectifs sera d'élaborer un système mondial de suivi afin de fournir des informations relatives aux tendances liées à la réalisation et à la mise en œuvre des avantages multiples. Pour ce faire, il conviendra d'engager les institutions adéquates qui sensibiliseront la communauté mondiale, en particulier la communauté chargée des politiques relatives aux changements climatiques, à la valeur ajoutée, dans l'optique des avantages multiples, des forêts REDD+. L'objectif est de permettre un accès, une compréhension et une interprétation faciles du premier indicateur de l'évolution de la valeur ajoutée de la REDD+. Les travaux seront fondés sur les informations actuellement disponibles et mettra à l'épreuve la démarche relative aux forêts pantropicales en s'appuyant sur les changements historiques (jusqu'à 2005). Ces données viendront s'ajouter aux données relatives à la biodiversité, à la valeur écologique et économique de ces forêts et à l'utilisation des changements de la couverture forestière, permettant ainsi de tirer des conclusions sur les changements en matière de biodiversité et de valeur écologique et économique. Il s'agira d'un outil « mondial » qui complétera les travaux menés au niveau national sur le suivi des avantages multiples.

2. Études de cas et analyses comparatives des systèmes nationaux de suivi des avantages multiples.

Plusieurs études de cas seront analysées pour analyser comment les pays assurent actuellement le suivi des avantages multiples et connaître la valeur que les lignes directrices générales déjà élaborées apporteront à ces travaux. Des orientations relatives à l'amélioration des systèmes nationaux et des lignes directrices générales seront proposées sur la base de ces analyses. Cette activité mettra également l'accent sur l'identification d'indicateurs adéquats relatifs aux avantages multiples de la REDD+ et sur les méthodes de suivi, y compris les considérations relatives au développement des capacités.

Réalisation 4.3 : Outils, méthodes et orientations de sensibilisation aux avantages multiples

Cette réalisation met l'accent sur la fourniture d'outils fondés sur les connaissances afin d'aider les pays à poursuivre leurs efforts de gestion des forêts REDD+ et à aller au-delà de la simple question du carbone car les possibilité de situations mutuellement bénéfiques tant pour le carbone forestier

que pour les autres avantages des forêts ne sont pas visibles et sont donc négligés. Les trois domaines proposés sont : l'intégration des avantages multiples à la planification de l'utilisation des terres, l'élaboration d'un manuel sur les avantages multiples et la fourniture de données concrètes relatives à l'importance de la réalisation des avantages multiples.

1. Démarches de planification de l'utilisation des terres intégrant les avantages multiples des forêts.

Un appui sera fourni aux pays qui intégreront les avantages multiples à la planification de l'utilisation de leurs terres et à l'aménagement connexe du territoire. La première étape consistera à faire connaître les nouveaux ensembles de données aux planificateurs et à promouvoir une planification de l'utilisation des terres qui reflète correctement l'ensemble des avantages des forêts. Il y a notamment les données relatives au carbone dans les sols, le rôle des forêts dans la stabilisation du sol, ainsi que l'extraction de bois et de produits forestiers non ligneux. Ces données et les analyses de ces dernières peuvent servir à évaluer la hiérarchisation actuelle des sites de projets existants. Conformément aux plans nationaux relatifs au développement de la REDD+, un autre domaine d'intérêt examine comment les données et les analyses peuvent servir de base à l'application des normes sociales et environnementales de la REDD+ dans les pays intéressés et aux rapports sur le sujet.

Ce point aura également pour objectif l'appui au développement et/ou l'adaptation des scénarios de modification de l'utilisation des terres (voir le domaine d'activité 6) qui seront utilisés pour modéliser les impacts sur la biodiversité forestière. Les résultats de cette modélisation pourront être intégrés aux travaux de planification de l'utilisation des terres en cours des pays intéressés. Ce travail sera mené en collaboration avec les autres partenaires principaux, par exemple l'Institut international pour l'analyse de systèmes appliqués (IIASA).

2. Manuel des avantages multiples

L'objectif est de constituer un manuel des avantages multiples facile à utiliser (comprenant les lignes directrices, les rapports et les analyses des études de cas), qui offrira un accès structuré aux outils existants et nouveaux, ainsi que des orientations visant à optimiser les avantages multiples fondés sur les écosystèmes. La première version de ce manuel sera présentée à la COP 17 de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à Durban, en décembre 2011.

Ce manuel comprendra des outils, méthodologies, études de cas et lignes directrices :

- utilisation des exemples d'analyse spatiale fournis au point 4.3.1. pour illustrer le manuel ;
- informations économiques explicites au niveau spatial sur les avantages multiples, notamment des schémas complémentaires représentant les coûts d'opportunité des avantages multiples et non des travaux antérieurs ;
- utilisation de scénarios permettant d'optimiser la mise en œuvre des avantages multiples de la REDD+, notamment l'utilisation d'une analyse équilibrée ; et d'intégrer les enseignements tirés dans différents contextes, par exemple par l'appui à l'intégration du manuel à l'enseignement et à la formation professionnels et universitaires (par exemple par le biais du Partenariat mondial des universités sur l'environnement et la durabilité).

3. Données concrètes sur l'importance des avantages multiples.

L'accent sera mis sur l'élaboration d'études de cas importants, issus de contextes nationaux, sur la réalisation des avantages multiples, assorties d'une analyse comparative des enseignements tirés et des enseignements généralisables. Deux études de cas sont proposées :

- a) *Avantages multiples des forêts et de la REDD+ dans les zones à risque de déforestation* : cette étude fait le lien avec le domaine d'activité 6, en mettant l'accent sur l'identification des avantages sociaux et environnementaux les plus importants qui sont menacés et qui pourraient être retirés si les conditions relatives au coût d'opportunité étaient réalisées. L'objectif est d'aider les pays d'Asie et d'Amérique latine-Caraïbes à définir des stratégies REDD+ intégrant pleinement les avantages multiples dans les zones où les niveaux de déforestation sont particulièrement élevés, à savoir les zones à risque.
- b) *Forêts de mangrove et REDD+* : une étude de cas exemplaire sur un site est proposée. Assortie d'un aperçu global des avantages de la mangrove ainsi que de sa répartition et de son déclin, elle servira à illustrer l'importance de l'application de la REDD+ également aux forêts de mangrove.

Réalisation 4.4 : Renforcement des capacités, soutien technique et organisation des garanties autour des avantages multiples.

1. Avantages multiples issus des écosystèmes (PNUE).

Cette activité renforcera les capacités des partenaires nationaux à utiliser le manuel et à exécuter chacun de ses volets aux niveaux national et, le cas échéant, infranational, ainsi que les missions techniques d'appui auprès des partenaires qui en auront fait la demande. Cette collaboration et ce renforcement des capacités comprendront des ateliers nationaux et régionaux. Il y aura notamment :

1. un atelier international annuel du Programme ONU-REDD sur un sujet spécifique aux avantages multiples ;
2. des publications allant des revues scientifiques aux brefs documents d'information, dans des médias différents, et même des contributions aux publications conjointes du Programme ONU-REDD, par exemple des informations traduites dans les langues de l'ONU et, si nécessaire, dans les langues nationales ;
3. un appui à l'intégration des enseignements et des outils aux stratégies nationales, par le biais d'ateliers de formation ciblés et, plus généralement, par la transformation des réalisations en matériel qui sera utilisé lors de formations professionnelles de courte durée et dans le cadre de l'enseignement universitaire.

2. Impacts sociaux et avantages (PNUD)

Cette activité sera menée en coopération avec celle du PNUE (voir ci-dessus) dans le cadre d'une démarche globale d'ONU-REDD en faveur des questions sociales et environnementales. Plusieurs activités sont proposées, dont :

- des ateliers de formation pour les acteurs régionaux/nationaux afin de mettre en œuvre des outils et orientations en matière de garanties et d'avantages multiples ;
- un appui aux processus multipartites nationaux de la REDD+ afin d'intégrer l'évaluation des risques des principes sociaux et de l'impact des avantages multiples sur les processus élargis de participation des parties prenantes et de renforcement des capacités de gouvernance ;

- un appui à l'évaluation des effets de la mise en œuvre des principes de sauvegarde et des prestations sociales dans les pays adhérant à la REDD+ ;
- l'enregistrement des enseignements tirés et des bonnes pratiques relatives au respect des principes sociaux et à la réalisation des avantages multiples dans le cadre de la programmation de la REDD+.

Domaine d'activité 5 : Gestion transparente, équitable et responsable du financement de la REDD+ (PNUD, institution chef de file)

Résultat 5 : Renforcement des systèmes nationaux de gestion transparente, équitable, crédible et responsable du financement de la REDD+.

Teneur et raison d'être

L'une des principales conditions préalables au bon fonctionnement des systèmes REDD+ est la capacité des pays adhérant à la REDD+ à recevoir, gérer et répartir les paiements REDD+ de manière transparente, équitable et responsable, afin de gagner la confiance tant des investisseurs internationaux que des acteurs locaux et de contribuer à l'élimination des émissions de carbone ainsi qu'à la prévisibilité souhaitée des paiements fondés sur les résultats. Cette confiance est nécessaire pour créer un « cercle vertueux » de résultats et de paiements qui entraînera une amélioration de l'utilisation des ressources forestières et des résultats en matière de développement durable.

Une gestion transparente, équitable, crédible et responsable ne va pas sans l'examen de plusieurs points, allant de la réception des fonds au niveau national à leurs répercussions sociales sur le terrain. Parmi les éléments fondamentaux, on peut citer :

- la gestion des fonds par des institutions dont l'intégrité comptable et fiduciaire est telle que les investisseurs internationaux et les acteurs nationaux lui font confiance ;
- la manière dont ces fonds parviennent aux titulaires de droits locaux et aux acteurs concernés par des systèmes équitables et réguliers de répartition des bénéfices, en veillant à ce qu'ils continuent d'encourager une bonne administration des forêts tout en créant des moyens de subsistance et des possibilités d'emploi ;
- la réduction des risques de saisie de fonds par des actes de corruption ou par les élites puissantes qui ont établi les politiques et mesures de la REDD+²¹ ;
- une contribution renforcée à la réduction de la pauvreté grâce à la répartition des bénéfices de la REDD+, en s'appuyant sur des démarches de croissance ouvertes ;
- la dimension sexospécifique de la répartition des bénéfices de la REDD+ est prise en compte pour que les femmes puissent davantage participer au processus.

Démarche d'exécution

Les efforts entrepris au début de la phase 1 ont mis l'accent sur d'autres aspects de la préparation à la REDD+. Il existe à l'heure actuelle peu d'orientations spécifiques sur ces points pour les pays

²¹ Voir *Rester sur la bonne voie – Lutte contre les risques de corruption dans le contexte des changements climatiques*, PNUD 2010 (en anglais). Le chapitre sur la REDD+ détaille comment les élites puissantes peuvent façonner à leur avantage les politiques et mesures grâce à la « mainmise politique ».

adhérant à la REDD+. Le Programme ONU-REDD aidera à : i) identifier les risques et difficultés graves ; ii) élaborer des orientations grâce à la conception et à la diffusion d'outils ; iii) à fournir un savoir-faire et des conseils stratégiques et techniques ; iv) à analyser et à diffuser les enseignements tirés et les données d'expérience, en mettant l'accent sur les échanges Sud-Sud ; et v) à apporter un soutien aux pays partenaires d'ONU-REDD.

Ce domaine d'activité évoluera parallèlement à l'augmentation du nombre de pays qui avanceront dans la préparation²². Il sera pleinement intégré, au niveau tant de la stratégie que du programme, aux autres domaines d'activité décrits dans la stratégie quinquennale d'ONU-REDD, en particulier aux domaines d'activité concernant les systèmes nationaux de gouvernance REDD+ et la participation des peuples autochtones, des communautés locales et des autres acteurs concernés, ainsi qu'aux travaux du PNUD sur les garanties des avantages multiples des forêts et de la REDD+.

En tant qu'institution chef de file, le PNUD facilitera la participation des partenaires afin de garantir que ce domaine d'activité s'appuie sur les analyses, expériences et initiatives existantes pertinentes. Dans le cadre du PNUD, cette activité se déroulera en partie par le biais des unités concernées du Programme, notamment le Groupe de gouvernance démocratique (notamment le Programme de lutte contre la corruption pour l'efficacité du développement), le Groupe sur la pauvreté (le Centre international des politiques pour une croissance inclusive), l'unité de l'égalité des sexes, les centres régionaux et le Bureau régional. Ce domaine d'activité est étroitement lié aux domaines d'activité portant sur la gouvernance, la participation des parties prenantes et les avantages multiples. Le PNUD dialoguera avec les partenaires déjà mentionnés dans les parties en question. Le PNUD offre son savoir-faire et aide les pays : à développer des normes fiduciaires en matière de gestion des fonds, d'évaluation de la pauvreté et d'impacts sociaux des changements de politiques ; à concevoir une répartition équitable des bénéfices et des mécanismes de paiement ; et à intégrer les questions relatives à la parité. La FAO apportera son expertise et analysera les systèmes de transaction agricole pertinents pour les paiements REDD+.

Description des réalisations

Réalisation 5.1 : Des systèmes fiduciaires nationaux de confiance pour des paiements fondés sur les résultats.

Dans le cadre d'un mécanisme REDD+ fondé sur la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, on estime que les paiements REDD+ atteindront 30 milliards de dollars E.-U. d'ici 2020. Comme indiqué dans le rapport *REDD +, Évaluation des choix institutionnels*²³ : « Le mécanisme REDD+ étant basé sur les résultats, il sera nécessaire de formuler des critères et indicateurs permettant de déterminer la performance et l'éligibilité aux mesures d'incitation. La détermination des standards suppose l'élaboration de critères fiduciaires. »

Les pays adhérant à la REDD+ devront élaborer et posséder des systèmes fiduciaires solides chargés de recevoir et de décaisser les fonds²⁴, c'est-à-dire des systèmes suffisamment efficaces et transparents pour susciter la confiance des investisseurs internationaux.

²² Conclusions des travaux du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, paragraphe 73, COP 16, 2010.

²³ Rapport *REDD +, Évaluation des choix institutionnels*, Meridian Institute, 2009.

²⁴ Ibid.

1. Orientations relatives au renforcement des normes fiduciaires relatives à la réception et au décaissement des fonds.

Orientations concrètes et aide pratique aux organismes REDD+ des pays en développement pour qu'ils déterminent les points à améliorer et la marche à suivre pour y parvenir et qu'ils puissent être l'agent fiduciaire des fonds REDD+. Il s'agira de recevoir des fonds selon les résultats enregistrés, de les allouer et de les décaisser, et d'assurer le suivi de l'utilisation des ressources. L'appui sera donné sous la forme :

- d'études sur les normes fiduciaires existantes ainsi que sur leur interprétation/applicabilité dans le contexte de la REDD+, qui recenseront dans un premier temps les études de cas sur le fonctionnement des fonds publics indépendants et la nature des normes appliquées pour garantir la transparence des systèmes budgétaires et des budgets axés sur les résultats ;
- de l'élaboration de principes fiduciaires pour que les organismes internationaux et nationaux deviennent des partenaires d'exécution, des entités actives et des institutions nationales de mise en œuvre ;
- de l'élaboration d'outils permettant d'évaluer les capacités de l'institution qui recevra les fonds REDD+ et de renforcer le développement des capacités et les plans de transition.

2. Formations au contrôle et au suivi du budget.

La participation de divers acteurs aux systèmes de contrôle budgétaire peut largement contribuer à accroître l'efficacité et la transparence des systèmes fiduciaires ; les processus multipartites peuvent aussi grandement améliorer la durabilité de tout mécanisme de contrôle. Parmi les activités, on peut citer :

- les lignes directrices et les modules de formation visant à renforcer les droits des parlementaires en matière d'élaboration du budget et de processus d'examen²⁵, et leur application dans le cadre de la REDD+ ;
- les modules de formation pour les instances de contrôle ;
- les lignes directrices relatives au suivi budgétaire citoyen, à partir des expériences nationales²⁶.

3. Programmes nationaux : connaissances, coordination et appui.

L'enregistrement des connaissances tirées des études de cas et des meilleures pratiques se fera à mesure que les pays créeront et renforceront leurs structures fiduciaires.

Réalisation 5.2 : Systèmes transparents, équitable et responsables de répartition des bénéficiaires.

Les systèmes de répartition des bénéficiaires devront être équitables, transparents et responsables afin de permettre la réussite de la REDD+. Ils devront fournir des niveaux suffisants de paiements

²⁵ Voir *Prévention de la corruption : Trousse d'outils sur la CNUCC à l'intention des parlementaires : version abrégée. Projet conjoint du Centre d'Oslo pour la gouvernance PNUD et l'Organisation mondiale des parlementaires contre la corruption (GOPAC)*, sur

http://www.gopacnetwork.org/Docs/UNCAC/UNCACToolkit3May2010Short_fr.pdf

²⁶ Le Mozambique et le Nigéria, entre autres pays, ont réussi à suivre ce modèle avec l'appui du PNUD. Voir http://www.fordham.edu/academics/programs_at_fordham/_international_politi1/unicef_collaboration/international_data/africa/mozambique_profile_76519.asp (en anglais)

prévisibles pour que les utilisateurs des ressources forestières soient convaincus qu'ils ont tout intérêt à modifier leurs comportements. En 2009, le Programme vietnamien ONU-REDD a réalisé la première étude sur les exigences d'un système de répartition des bénéfices conforme à la REDD+. Toutefois, d'autres orientations pouvant être adaptées à un éventail plus large de situations nationales doivent être élaborées.

Même si ce Résultat met l'accent sur les systèmes de répartition des bénéfices, il sera en lien avec d'autres résultats décrits dans le document de base sur les systèmes nationaux de gouvernance REDD+, comme expliqué ci-après.

1. Orientations relatives aux cadres institutionnels pour les systèmes de répartition des bénéfices.

Exemples d'activités montrant à quel point les cadres institutionnels sont propices à de bons systèmes de répartition des bénéfices et comment adapter les mécanismes existants aux systèmes de répartition des bénéfices REDD+.

- Études de cas sur le système de répartition des bénéfices existant ou en cours d'élaboration, en mettant l'accent sur l'identification des bénéficiaires et le lien avec l'attribution de droits d'émissions de carbone et/ou de droits à la terre²⁷; l'évaluation des effets des lois²⁸ (par exemple quelle loi est difficile à mettre en œuvre ou difficile à comprendre pour les acteurs locaux); la forme et la nature des bénéfices et allocations de ressources; le nombre de niveaux hiérarchiques auxquels les revenus sont administrés²⁹; l'existence ou l'absence de voie de recours lors de comportements frauduleux.
- Sur cette base, définir les règles pour les systèmes institutions appropriés de répartition des bénéfices pour les stratégies REDD+, notamment: les exigences minimales pour être bénéficiaire; les exigences minimales du mandat; les cadres de contrôle; l'accès à l'information; l'application de la loi; et les cadres institutionnels.
- Soutenir l'intégration de ces règles aux programmes et stratégies nationaux REDD+.

Cette réalisation s'appuiera sur les lignes directrices relatives au cadre institutionnel décrites dans la partie consacrée au domaine d'activité sur les systèmes nationaux de gouvernance, en particulier sur l'appui au renforcement des cadres d'exécution des politiques et mesures REDD+.

²⁷ Publication de la GTZ sur la prévention de la corruption lors de l'allocation de ressources (<http://www.gtz.de/de/dokumente/gtz-en-corruption-and-ressouces-2005.pdf>, en anglais) qui identifie certains des points faibles des régimes fonciers où la corruption peut s'infiltrer au niveau du système national, au niveau local ou au niveau de la mise en œuvre.

²⁸ Ibid.

²⁹ Voir *Élaboration d'un système de répartition des bénéfices conforme à la REDD au Viet Nam* (en anglais), Programme ONU-REDD, 2010.

2. Éléments d'information sur l'allocation des droits d'émissions de carbone et les règles à suivre.

Les dispositions relatives à la constitution et à la vente de droits d'émissions de carbone sont considérées comme un élément central d'un système transparent de répartition des bénéfices³⁰. Pour les renforcer, le Programme propose :

- De mener des études de cas sur les meilleures pratiques en matière de transparence dans le secteur de l'administration foncière ;
- D'élaborer et de diffuser des outils améliorant la transparence du secteur de l'administration foncière, en ciblant les organismes publics et les titulaires de droits potentiels ;
- De montrer comment enregistrer de manière transparente et efficace les droits d'émission de carbone ;
- De recueillir et de diffuser les meilleures pratiques et les enseignements tirés, ainsi que les études de cas comparatives, à mesure que les pays établiront des systèmes.

Cette réalisation recevra l'appui de certaines activités décrites dans la partie sur les systèmes nationaux de gouvernance REDD+. Par exemple, la création de voies de recours et de mécanismes de réparation devra tenir compte des allocations de droits d'émission de carbone. Cette réalisation s'appuiera également sur les activités relatives aux règles sur les droits aux ressources et les régimes fonciers proposées dans le domaine d'activité sur la gouvernance.

3. Appui technique et décisionnel aux pays.

Un appui et des conseils d'expert visant à garantir l'intégration de systèmes de répartition des bénéfices aux stratégies, politiques et mesures nationales REDD+ seront fournis sur demande.

Réalisation 5.3 : Risques de corruption dans la REDD+.

Des processus multipartites sont nécessaires pour lutter contre la corruption. Les acteurs de cette lutte se trouvent aussi bien au niveau institutionnel le plus élevé (contreparties nationales REDD+ et commissions de lutte contre la corruption) qu'au niveau communautaire (acteurs locaux de la société civile, autorités locales et responsables de l'application des lois).

Les réalisations qui permettront de parvenir à ce résultat sont tirées du projet d'activités de lutte contre la corruption du Programme ONU-REDD³¹ et s'appuieront sur les compétences solides du service anti-corruption du Groupe de gouvernance démocratique du PNUD.

1. Lignes directrices en matière d'identification et de hiérarchisation des risques de corruption au niveau national.

Sur la base du rapport du PNUD *Rester sur la bonne voie – Lutte contre les risques de corruption dans le contexte des changements climatiques*, le Programme global d'ONU-REDD fournira des orientations et des conseils d'experts pour soutenir les efforts d'identification et de hiérarchisation des risques de corruption dans certains contextes nationaux. Ils appuieront les analyses et les stratégies d'analyse de la corruption dans le contexte élargi de l'économie politique de la

³⁰ *Rester sur la bonne voie – Lutte contre les risques de corruption dans le contexte des changements climatiques* (en anglais), PNUD, 2010.

³¹ www.unredd.net/index.php?option=com_docman&task=doc_download&gid=3988&Itemid=53.

gouvernance du secteur public dans un pays donné³². L'évaluation des risques et l'accompagnement politique seront menés, le cas échéant, en lien avec l'évaluation de la corruption pouvant entrer dans les évaluations de la gouvernance participative pour la REDD+ décrits dans les cadres de résultats et les cadres logiques de la gouvernance nationale en matière de REDD+³³.

2. Méthodologie et outils de formation des contreparties nationales de la REDD+.

Une formation et des recommandations seront dispensées aux unités chargées de l'administration du Programme, aux conseillers techniques régionaux et aux bureaux nationaux dans les pays partenaires d'ONU-REDD. Pour ce faire, des ateliers régionaux seront organisés pour :

- Sensibiliser ;
- Préconiser des outils permettant de lutter contre l'esprit de corruption, tels qu'un code déontologique, une administration transparente et une interdiction des conflits d'intérêt, ainsi que des orientations relatives à la mise en œuvre de ces points dans les structures institutionnelles de la REDD+ ;
- Encourager de manière progressive, sur cinq ans, les échanges Sud-Sud sur les meilleures pratiques et les enseignements tirés.

3. Orientations relatives à la participation des commissions de lutte contre la corruption à la REDD+.

Un nombre croissant de pays a établi des organismes centralisés et spécialisés ouvertement chargés de la lutte contre la corruption. C'est notamment le cas des pays partenaires d'ONU-REDD suivants : Indonésie (Commission pour l'élimination de la corruption), Philippines (Bureau du Médiateur), Équateur (Commission équatorienne de lutte contre la corruption), Tanzanie (Bureau de prévention de la corruption) et Zambie. Pour lutter contre la corruption dans la REDD+, il faudra absolument garantir le rattachement des stratégies nationales REDD+ aux cadres de lutte contre la corruption existants, y compris les commissions nationales de lutte contre la corruption³⁴.

Les activités comprendront un appui aux commissions de lutte contre la corruption afin de concevoir et de mettre en œuvre les initiatives de lutte contre la corruption dans la REDD+, par :

- l'élaboration et la diffusion de matériels de sensibilisation à la REDD+ auprès des commissions de lutte contre la corruption ;
- les orientations relatives au choix des points d'entrée les plus appropriés dans la REDD+ pour les activités des commissions de lutte contre la corruption (sensibilisation, prévention, et/ou contrôle) ;
- un appui ciblé aux commissions de lutte contre la corruption pour organiser des échanges sur la transparence et la responsabilité avec différents acteurs de la REDD+ ;
- des dialogues régionaux entre les acteurs des commissions de lutte contre la corruption afin d'améliorer la sensibilisation et la coopération.

³² Trousse sur les droits de l'homme de l'ACNU.

³³ Voir *Systèmes nationaux de gouvernance REDD+ : Objectifs du Programme global 2011-2015* (en anglais).

³⁴ *Rester sur la bonne voie – Lutte contre les risques de corruption dans le contexte des changements climatiques*, PNUD, 2010, p. 46 (en anglais).

4. Renforcement des capacités et appui aux organisations de la société civile qui participent à la surveillance de la corruption dans les activités de la REDD+.

La participation de la société civile, en commençant par sa sensibilisation et le renforcement de ses capacités, permet de répondre à l'exigence de contrôle, de transparence et de responsabilité. La Convention des Nations Unies contre la corruption dispose que les États parties doivent élaborer et mettre en place des politiques efficaces et coordonnées de lutte contre la corruption encourageant la participation de la société civile. Une étude d'U4 souligne que les initiatives de lutte contre la corruption doivent [donc] s'efforcer de faire participer tous les acteurs à la formulation d'initiatives spécifiques et au suivi de l'efficacité de leur mise en œuvre³⁵. Un rapport du Centre Asie-Pacifique du PNUD sur l'analyse des lacunes de la Convention souligne que faciliter la promotion des efforts de lutte contre la corruption par les organisations de la société civile et les médias devrait faire partie de tout programme de développement des capacités³⁶. En ce qui concerne plus particulièrement la REDD+, il a été récemment souligné qu'il fallait renforcer les capacités des ONG et l'appui qui leur est fournie en matière de lutte contre la corruption³⁷.

Les activités s'appuieront sur le Plan d'action pour lutter contre la désertification afin de garantir la participation des principaux partenaires mondiaux et nationaux de la société civile associés aux processus REDD+ à la prévention et à la lutte contre la corruption, en mettant l'accent sur le contrôle et les commentaires de la société civile. Il y aura notamment les activités suivantes :

- orientations relatives à l'évaluation des capacités des organisations non gouvernementales en matière de lutte contre la corruption dans la REDD+ sur la base du guide du PNUD sur l'évaluation des organisations de la société civile ; guide de l'utilisateur sur le choix, par les ONG, des activités de suivi et de contrôle qui tirent le mieux parti des capacités décrites ci-dessus ; et manière de renforcer les capacités là où des lacunes ont été identifiées ;
- des formations à destination de la société civile pour renforcer les capacités régionales en matière de lutte contre la corruption, visant à : 1) sensibiliser aux différents risques de corruption dans la REDD+ et au rôle de la société civile ; 2) promouvoir les outils existants adaptés à la société civile ; et 3) promouvoir l'harmonisation et les liens entre les activités ;
- soutenir la création et l'administration de communautés de pratiques en ligne sur la lutte contre la corruption et la REDD+.

5. Orientations relatives à l'association des institutions locales de gouvernance aux activités de lutte contre la corruption.

Pour être efficaces, de nombreux éléments des stratégies de lutte contre la corruption, même conçus et prévus au niveau national, doivent être mis en œuvre avec la volonté des autorités locales. Même si le développement des capacités locales en vue d'une gouvernance décentralisée a, par le passé, attiré l'attention de la communauté internationale, l'évaluation des capacités et des compétences demeure difficile. Du fait de leurs liens avec les systèmes de répartition des bénéfices

³⁵ *État des connaissances sur la corruption dans le secteur forestier*, U4 Expert Answer, 2010, <http://www.u4.no/helpdesk/helpdesk/query.cfm?id=227> (en anglais).

³⁶ *Aller au-delà du minimum : analyse des lacunes de la Convention des Nations Unies contre la corruption et intégrité interne du PNUD*, PNUD, 2010 (en anglais).

³⁷ *Rester sur la bonne voie – Lutte contre les risques de corruption dans le contexte des changements climatiques*, PNUD, 2010, p. 46 (en anglais).

ainsi qu'avec les communautés locales, les collectivités locales sont particulièrement importantes pour les activités de lutte contre la corruption dans la REDD+.

Reconnaissant que les systèmes de décentralisation varient fortement selon les régions et les pays et afin de renforcer les capacités et les responsables de la gouvernance locale, des activités sont proposées pour inclure :

- du matériel permettant de comprendre le rôle de la gouvernance locale dans la lutte contre la corruption dans la REDD+, en commençant par des études de cas sur le rôle de la gouvernance locale dans la lutte contre la corruption dans différentes situations de décentralisation ;
- une trousse d'outils permettant d'évaluer et de renforcer les capacités des collectivités et des institutions locales dans le cadre de la lutte contre la corruption dans la REDD+.
- des documents continuellement mis à jour sur les réussites et les enseignements tirés.

6. Conseils d'orientation pour les cadres et instruments juridiques de lutte contre la corruption dans la REDD+.

Le droit à l'information est un outil important qui permet d'accroître la transparence et de lutter contre la corruption. La promotion et la protection de l'accès à l'information et du flux d'informations qui existent entre gouvernement, parlement, groupes communautaires, organisations de la société civile et secteur privé sont d'égale importance³⁸. L'accès aux informations relatives à la REDD+ doit notamment comprendre la diffusion publique des informations, par exemple celles relatives aux demandes effectuées au titre de la REDD+, aux approbations, aux financements reçus et décaissés, aux processus de zonage de l'utilisation des terres et aux réponses chaque fois que la population demandera des informations. Afin d'appuyer ces efforts en faveur de l'accès à l'information, les activités doivent comprendre :

- des lignes directrices sur les lois relatives à la liberté de l'information qui façonnent les politiques responsables et transparentes de la REDD+. Cela peut couvrir divers sujets, notamment les décisions de zonage, les demandes de rezonage, les systèmes de répartition des bénéfices, les actions prises pour mettre en œuvre une décision et la protection des personnes dénonçant les abus ;
- des outils pour évaluer les points forts et les points faibles des propositions de loi sur les médias et l'accès à l'information.

Les dispositions relatives à la lutte contre la corruption dans les décrets et les lois REDD+ contribueront à la durabilité de ces mesures. Cela peut par exemple comprendre la mise en œuvre de mesures visant à inclure dans le droit national l'incrimination des tentatives de corruption. Pour appuyer ses efforts, le PNUD propose d'apporter un soutien ciblé à l'intégration de ces dispositions, qui sera suivie de l'enregistrement et de l'analyse comparative de ces efforts au niveau national.

Enfin, la formation des acteurs du monde judiciaire afin qu'ils soient préparés et qu'ils sachent faire face aux infractions concernant la REDD+ jouera un rôle important au renforcement des cadres de lutte contre la corruption dans la REDD+. Les activités menées dans le cadre de ce point incluront le

³⁸ *Accès à l'information : note pratique*, PNUD, 2003 : http://www.undp.org/oslocentre/docs03/access_to_information_practice_note.pdf (en anglais)

développement de modules et d'outils adaptés à la formation du monde judiciaire à la REDD+ et aux risques de corruption contre lesquels il faudra peut-être lutter au niveau national. Veuillez noter que cette activité sera reliée à l'appui aux commissions de lutte contre la corruption décrites au point 3.3 et au développement des voies de recours entrepris par le PNUD dans le cadre d'autres domaines d'activité³⁹.

Les personnes chargées de faire appliquer la loi ignorent souvent ce qui constitue une pratique établie et acceptable et ce qui constitue un crime. Le Programme global d'ONU-REDD travaillera en partenariat avec les autres acteurs au sein du PNUD et des autres entités des Nations Unies, notamment l'UNODC, afin d'intégrer la démarche au Programme ONU-REDD, notamment par le biais de missions conjointes et par la contribution au matériel de formation de l'UNODC.

7. Coordination des processus mondiaux et régionaux de lutte contre la corruption dans le cadre de la REDD+ et participation à ces processus.

À mesure que les stratégies nationales et régionales REDD+ émergeront, il deviendra particulièrement important de veiller à ce que les activités de lutte contre la corruption dans la REDD+ soient coordonnées au niveau régional et international. Cela est nécessaire afin d'éviter la fuite d'activités frauduleuses d'une terre ou d'un pays forestier à un(e) autre où les normes et leur application sont plus fragiles, ainsi que de donner les moyens nécessaires aux acteurs de la lutte contre la corruption et de les protéger.

8. Conseils stratégiques et techniques aux programmes nationaux.

Le PNUD fournira, sur demande, des conseils techniques et stratégiques d'experts aux pays adhérant à la REDD+ sur les points identifiés comme prioritaires.

Réalisation 5.4 : Les bénéfiques de la REDD+ renforcent l'égalité et réduisent la pauvreté.

Plusieurs dispositions de la partie consacrée à la REDD+ dans l'accord de Cancún mentionnent les moyens d'existence et les impacts sociaux, par exemple la mise en œuvre des activités dans le contexte du développement durable et de la réduction de la pauvreté⁴⁰ et la promotion des garanties et leur respect pour « renforcer d'autres avantages sociaux et environnementaux », (« compte tenu de la nécessité de moyens de subsistance durables pour les peuples autochtones et les communautés locales »)⁴¹. Les politiques et mesures REDD+ doivent appuyer des alternatives durables à l'utilisation actuelle des ressources forestières qui contribueront à créer des avantages durables, équitables et créateurs d'emplois pour les communautés forestières et les économies des pays en développement.

Pour cela, le Programme global d'ONU-REDD contribuera à la mise en œuvre des normes et garanties relatives aux moyens de subsistance élaborées dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et s'appuiera sur les compétences du Groupe sur la pauvreté du PNUD et de son Centre international des politiques pour une croissance inclusive. Ces réalisations seront rattachées aux travaux du PNUD sur les avantages multiples et les stratégies renforcées d'investissement.

³⁹ Voir *Systèmes nationaux de gouvernance REDD+ : Objectifs du Programme global 2011-2015* (en anglais).

⁴⁰ Annexe 1, article 1 g).

⁴¹ Annexe 1, article 2 e).

1. Conseils pour mesurer la pauvreté et les impacts sociaux.

Afin de fournir une analyse et de développer des outils d'évaluation des impacts de la REDD+ sur les éléments les plus vulnérables de la société, plusieurs activités seront menées, dont :

- un examen des indicateurs de pauvreté et des indicateurs sexospécifiques afin d'évaluer l'impact social de la REDD+, ainsi que des conseils sur la manière de les appliquer correctement au moment de concevoir les interventions REDD+ ;
- un outil qui, sur la base des commentaires et des manifestations d'intérêt reçus au sujet de la démarche de gestion des risques du Programme ONU-REDD et de l'outil d'identification et d'atténuation des risques y associé, sera fourni aux pays partenaires pour qu'ils gèrent les risques associés à la protection sociale (actuellement le septième critère en matière de répartition équitable des bénéfices)⁴² identifiés lors de l'application des principes et critères dans le cadre de l'outil.

2. Indications relatives à la contribution de la REDD+ à des résultats de développement ouverts et à la protection sociale.

Les incitations financières adressées aux acteurs locaux ne sont pas toujours suffisantes ou adaptées. Elles ne permettent donc pas de modifier l'utilisation des ressources forestières. La valeur sociale des activités génératrices de revenus ne doit pas être ignorée. Afin de veiller à ce que la REDD+ ait des retombées positives sur le développement là où les besoins des pauvres et des personnes marginalisées sont au premier plan, le Programme global propose :

- d'étudier les enseignements tirés des programmes d'incitation tels que les transferts monétaires conditionnels ou les programmes d'emplois, en particulier leur structure, conçue pour inspirer suffisamment confiance et permettre le changement ;
- en déduire les indications permettant de garantir que les incitations REDD+ donneront lieu à des résultats globaux et générateurs d'emplois en matière de développement qui tiendront compte des considérations sexospécifiques et s'inscriront dans le cadre des droits de l'homme ;
- élaborer des outils de tarification et de planification adaptables.

3. Coordination régionale et outils de connaissance.

- Rassembler les pays pour trouver des solutions Sud-Sud afin qu'une transformation des activités génératrices de revenus dans un pays contribue à une solution adaptée aux pays voisins.

4. Conseils stratégiques et techniques aux pays partenaires.

Le Programme ONU-REDD fournira, sur demande, des conseils stratégiques et techniques aux pays ONU-REDD sur les questions identifiées comme prioritaires.

⁴² Projet du 8 février 2011.

Réalisation 5.5 : Participation des femmes aux systèmes REDD+.

L'accord de Cancún demande explicitement aux pays en développement parties de prendre en considération la question de l'égalité des sexes lors de l'élaboration de leur stratégie nationale REDD+⁴³ et prescrit que l'appui au renforcement des capacités devrait tenir compte des aspects liés à la problématique hommes-femmes⁴⁴. Intégrer ces aspects aux systèmes REDD+ et veiller à ce que les connaissances et compétences uniques des femmes soient incorporées dans les cadres nationaux non seulement bénéficiera aux femmes et aux hommes directement concernés mais engendra aussi des résultats plus efficaces, équitables et durables⁴⁵. L'influence du financement REDD+ sur les hommes et les femmes sur le terrain aura des retombées sur le versement des bénéfices, sur leur remise aux communautés locales et sur la prise de décisions relatives au financement⁴⁶.

Le Programme ONU-REDD continuera de s'appuyer sur l'expertise de la Division de l'égalité du PNUD et sur sa coopération avec les organisations communautaires locales qui travaillent sur la problématique hommes-femmes ; parmi les autres partenaires possibles, il y a les FEMMES (Initiative mondiale des femmes pour la REDD+).

Sur la base de l'Argumentation économique en faveur de la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans la REDD+⁴⁷, en cours d'élaboration, les activités suivantes seront menées.

1. Informations sur les effets de la corruption sur les femmes et les autres groupes vulnérables.

Les femmes et les groupes vulnérables, notamment les peuples autochtones et les communautés locales dépendant de la forêt, seront les plus touchés par les éventuels cas de corruption dans le cadre de la REDD+. Des conseils sur l'élaboration de stratégies en faveur des pauvres et ventilées par sexe seront fournis et assortis d'activités, parmi lesquelles :

- l'analyse des conséquences de la corruption dans le cadre des activités REDD+ sur les pauvres, les hommes et les femmes ;
- les indications relatives aux bonnes pratiques et études de cas sur les mesures à prendre pour lutter contre ces risques.

2. Orientations relatives à la problématique hommes-femmes dans les systèmes de répartition des bénéfices.

Du fait des rôles sexospécifiques attribués dans les systèmes de gestion des ressources naturelles, les femmes seront différemment concernées par les systèmes de répartition des bénéfices. Afin de mieux comprendre cela et d'encourager des systèmes tenant compte des rôles spécifiques des femmes et des retombées particulières sur elles, plusieurs activités sont proposées, dont :

- l'analyse ventilée par sexe de l'impact des différents modèles de paiement/répartition des bénéfices (par exemple les transferts monétaires conditionnels, le paiement des services

⁴³ Article 72.

⁴⁴ Article 130.

⁴⁵ Argumentation économique en faveur de la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans la REDD+, Programme ONU-REDD, à paraître.

⁴⁶ *Notes d'information sur le genre et le fonds pour les changements climatiques*, REDD, PNUD/GGCA, 2009 (en anglais).

⁴⁷ Programme ONU-REDD, à paraître début 2011.

environnementaux, l'accès au partage des bénéfices au titre de la Convention sur la diversité biologique, etc.) ;

- les lignes directrices opérationnelles relatives à l'intégration des vues des femmes sur place à la conception des systèmes de répartition des bénéfices ;
- les conseils relatifs aux bonnes pratiques de traitement de la problématique hommes-femmes dans les systèmes de répartition des bénéfices pour la REDD+ ;
- le recueil et la diffusion des données d'expérience et des enseignements tirés.

3. Intégration des questions de genre aux lignes directrices du Programme ONU-REDD.

L'intégration des questions de genre aux lignes directrices du Programme ONU-REDD constituera une avancée significative qui montrera l'importance et l'impact des politiques prenant en compte cette problématique. Ces indications seront ainsi intégrées au *Guide opérationnel sur l'engagement des Peuples Autochtones et autres communautés dépendant de la forêt*, au *Guide des programmes nationaux*, au programme national type et à la note d'orientation relative à l'intégration de la problématique hommes-femmes aux évaluations de la gouvernance participative pour la REDD+⁴⁸ et l'ensemble des cadres de suivi⁴⁹.

4. Appui des experts aux pays partenaires.

Le Programme global fournira un appui et des conseils d'experts aux nouveaux pays partenaires afin de les aider à concevoir, élaborer et exécuter les phases des programmes nationaux ONU-REDD, ainsi qu'à identifier les points d'entrée pour intégrer les activités sexospécifiques aux activités de préparation à la REDD+. D'autres pays bénéficieront d'appuis et de conseils similaires pour élaborer leurs stratégies, politiques et mesures REDD+. Cet appui peut se traduire par l'utilisation du critère de l'égalité des sexes dans le cadre des *Principes sociaux et environnementaux et critères associés du Programme ONU-REDD*.

La participation des femmes est une question transversale qui concernera l'ensemble des résultats stratégiques du Programme ONU-REDD. Par conséquent, l'appui des experts ne se limitera pas au domaine d'activité spécifique relatif à la gestion transparente, équitable et responsable des fonds REDD+. Il pourra être apporté aux autres résultats et les éclairer, à l'instar du domaine sur l'engagement des parties prenantes, dirigé par le PNUD, et sur le domaine d'activité consacré à la transformation, dirigé par le PNUE.

Domaine d'activité 6 : la REDD+, catalyseur des transformations vers une économie verte (PNUE, institution chef de file)

Résultat 6 : Regroupement des processus de transformation vers une économie verte grâce aux stratégies et investissements REDD+.

Teneur et raison d'être

La REDD+ promet des bénéfices multiples pour le climat, le développement et la conservation du secteur forestier aux niveaux national et mondial. Le Programme ONU-REDD aide les pays à réaliser ces bénéfices grâce aux forêts et à la REDD+, en soutenant les programmes nationaux REDD+ et les

⁴⁸ Voir le Système national de gouvernance REDD+ : cadre de résultats quinquennal du Programme global.

⁴⁹ Voir le domaine d'activité consacré au suivi, au rapportage et à la vérification.

domaines d'activité liés à la mesure, au rapportage et à la vérification, ainsi qu'à la gouvernance, à la participation des parties prenantes, à la gestion transparente, équitable et responsable, au développement des garanties et à l'identification des bénéfices multiples fondés sur les écosystèmes. Tout cela vise à appuyer les processus de transformation pour lesquels la REDD+ constitue un point d'entrée.

Ce type de transformation peut être qualifié de *modification ou d'amélioration de l'utilisation des ressources foncières et forestières afin de réduire les émissions de carbone tout en réalisant d'autres bénéfices, par exemple des moyens de subsistance durables, la sécurité alimentaire et d'autres bénéfices économiques et écologiques.*

Le domaine d'activité 6 complète les autres domaines car il utilise une démarche et des outils globaux visant à rassembler les capacités des stratégies REDD+ pour transformer le secteur forestier en économie verte. Les activités de préparation à elles seules ne peuvent pas déclencher le changement radical nécessaire pour atteindre les objectifs multiples de la REDD+. Il faut donc soutenir les principaux porte-drapeaux nationaux et des populations importantes pour les aider à faire de la REDD+ une possibilité de changement, notamment en offrant des options économiques attirantes aux décideurs nationaux.

L'accord de Cancún appuie ce besoin de changement systémique et radical, notamment par le paragraphe 10 de la « vision commune » et de la référence aux éléments catalyseurs de la croissance verte dans la REDD+, au paragraphe 72 et à l'Annexe 1.

10. Est consciente que, pour faire face aux changements climatiques, il faut passer à un nouveau modèle de société à faible intensité de carbone qui offre de vastes possibilités et garantisse la poursuite d'une forte croissance et un développement durable, sur la base de technologies novatrices et de modes de production et de consommation ainsi que de comportements écologiquement plus tenables, tout en assurant à la population active une transition juste qui crée des emplois décents et de qualité ;

72. Demande aussi aux pays en développement parties, lorsqu'ils élaborent et mettent en œuvre leur stratégie ou leur plan d'action national, de prendre en considération, entre autres choses, les facteurs du déboisement et de la dégradation des forêts, les problèmes fonciers, les questions de gouvernance des forêts, le souci d'égalité entre les sexes et les garanties énoncées au paragraphe 2 de l'annexe I de la présente décision, en assurant la participation pleine et entière des parties prenantes concernées, notamment des peuples autochtones et des communautés locales ;

Annexe 1

1. [REDD+] Les activités visées au paragraphe 70 de la présente décision :

(g) Sont mises en œuvre dans le contexte du développement durable et de la réduction de la pauvreté, tout en apportant des solutions aux changements climatiques ;

(h) Cadrent avec les besoins d'adaptation du pays.

Au-delà de l'accord de Cancún, le fait que le sommet de Rio+ 20 soit mis sur l'économie verte (et les travaux y afférents), l'intérêt pour les pays partenaires d'ONU-REDD, le travail de l'économie des écosystèmes et de la biodiversité, les déclarations du G 20, entre autres faits, montrent que la restructuration de la forêt et des secteurs qui y sont liés afin qu'ils respectent les modèles économiques verts permet un développement durable et équitable, tout en garantissant à la communauté mondiale et aux investisseurs en carbone forestier la sûreté de leur investissement. En d'autres termes, ce domaine d'activité montre que la REDD+ est reconnue comme constituant une

possibilité de regroupement et une occasion unique de réaliser les bénéfices multiples des forêts en orientant ses stratégies et investissements vers l'économie verte. Il vient en aide aux pays pour plusieurs phases de la REDD+, depuis la préparation initiale à la phase d'exécution, car il concerne les domaines principaux liés à la préparation initiale ou encore à l'élaboration de stratégies et de scénarios faisant la promotion de la croissance verte comme base au carbone et aux bénéfices multiples des forêts.

Démarche d'exécution

Il s'agit d'un nouveau domaine d'activité pour le Programme ONU-REDD. À ce jour, les travaux se sont concentrés sur la clarification de la demande dans ce domaine, qui peut désormais être définie comme un complément d'activités aux initiatives telles que le Programme d'investissement pour la forêt (FIP), qui vise à garantir le regroupement et le renforcement des efforts entrepris pour mettre à profit les capacités de transformation de la REDD+, y compris pour dialoguer avec le FIP et d'autres investisseurs.

Le programme de travail consiste notamment :

- À aider à faire de la REDD+ le catalyseur de ces changements profonds, notamment en identifiant, étudiant et transmettant les cas exemplaires où ces changements ont été possibles et en faisant le lien entre les meilleures connaissances disponibles et les besoins des décideurs ;
- À identifier et à combler les lacunes en la matière, notamment sur les moteurs fondamentaux du changement que la REDD+ peut activer ;
- À examiner des alternatives permettant de réaliser ces changements en utilisant des démarches systémiques globales, telles que l'analyse de scénarios ;
- À nouer de larges partenariats pour appuyer l'identification et le développement de formules d'investissement qui constitueront les fondements de ces changements ;
- À assembler une « boîte à outils » rassemblant ces outils, démarches et projets pilotes systémiques globaux qui permettront une large adoption des options et stratégies probantes en matière de réalisation du potentiel de la REDD+, notamment les démarches et outils d'appui à la formation et à l'amélioration ;
- À cibler le renforcement des capacités, notamment par la mise en commun des expériences entre les pays ;
- À faire participer les principaux acteurs concernés à un processus d'exécution essentiellement collaboratif.

Le programme de travail mettra l'accent sur des actions mondiales afin de défendre le potentiel de la REDD+, par exemple des conférences réunissant les éminents scientifiques et économistes, ainsi que les principaux décideurs. Il sera également axé sur l'appui au développement de ces options dans certains pays pour piloter les démarches, outils et stratégies probants. Cela servira à soutenir un renforcement des capacités plus généralisé dans ce domaine. Au niveau national, le PNUD apportera une aide pour que ce pilotage soit réellement intégré aux processus nationaux de planification du développement par le biais des plans-cadres nationaux des Nations Unies pour l'aide au développement. Le lien entre pauvreté et environnement n'est pour l'instant toujours pas inclus aux stratégies, programmes et projets de développement ou de réduction de la pauvreté.

Réalisation 6.1 : Défendre le rôle de catalyseur de la REDD+ dans la transformation vers une économie verte.

Pour ce faire, plusieurs outils et services seront associés au plaidoyer socio-économique afin de rendre l'utilisation des forêts et les investissements plus durables, ainsi qu'à l'aide à la conclusion d'arrangements. Les travaux viseront à renforcer la confiance dans le rôle de catalyseur de la REDD+. La synthèse des meilleures pratiques mondiales, la compilation de documents relatifs aux cas exemplaires, la sensibilisation au potentiel de ces transformations et les conseils sont quelques-uns des outils et services qui seront proposés.

L'appui se fera par le biais d'un flux mondial chargé de réunir et d'analyser les données, lorsqu'elles existent, sur les processus de transformation similaires qui ont réussi et de sensibiliser la population mondiale par des événements parallèles et des ateliers lors des Conférences des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et à la Convention sur la diversité biologique, du sommet de Rio+20, des réunions du Conseil d'orientation d'ONU-REDD et d'autres réunions importantes et de haut niveau, ainsi que par le biais de moyens de communication audio, vidéo, écrits et multimédias. Cela comprend également la traduction des documents dans les langues pertinentes de l'ONU.

Le deuxième axe concerne l'appui à un nombre limité de pays, en commençant par un par région, afin de donner à la population mondiale des informations issues de l'analyse d'un réel appui aux efforts déployés par un pays pour utiliser la REDD+ dans ce rôle de catalyseur. Cela constituera également une plateforme à l'apprentissage et à l'action régionale en la matière, notamment à la traduction des documents pertinents dans les langues nationales.

1. Activités menées au niveau mondial pour défendre le rôle de catalyseur de la REDD+.

Cet ensemble d'activités s'appuiera sur les analyses sociales et économiques existantes de la forêt et les secteurs pertinents telles que celles menée par l'économie des écosystèmes et de la biodiversité et le rapport du PNUÉ sur l'économie verte, afin d'élaborer des stratégies et des outils de communication qui défendent clairement le potentiel de catalyseur de la REDD+ pour les transformations vers une économie verte. Ces activités fourniront une synthèse des meilleures pratiques mondiales concernant ces transformations de la forêt ou des secteurs connexes afin d'aider les décideurs nationaux à comprendre pleinement les implications de la nature des processus et investissements requis pour réaliser le potentiel de catalyseur de la REDD+ en la matière. Elles concerneront les groupes de partenaires principaux qui ne sont actuellement pas efficacement ciblés, par exemple les juristes (en collaboration avec l'Organisation mondiale des juristes pour un environnement équilibré) dans les principaux pays afin qu'ils comprennent le potentiel de la REDD+ et aident à la mettre en œuvre.

2. Études de cas au niveau national.

Un nombre limité d'études de cas approfondies au niveau national sera utilisé pour compiler les orientations relatives à la manière de défendre efficacement le rôle de catalyseur de la REDD+ pour une croissance verte. Cela comprendra l'élaboration de feuilles de route nationales identifiant clairement de qui on a besoin, la nature des lacunes dans la connaissance, les possibilités de croissance verte et son éventuelle réalisation. Elles incluront également l'identification des cas

montrant là où des possibilités de croissance verte ont déjà été identifiées, comment ces possibilités ont été étudiées et communiquées aux acteurs nationaux et internationaux. Enfin, ces études de cas étudieront la nature des partenariats pouvant soutenir l'identification et le développement de formules d'investissement adéquates comme fondement des transformations envisagées. Les documents de stratégie d'investissement du FIP fournissent les points d'entrée possibles, lorsqu'ils sont disponibles.

Réalisation 6.2 : Réunir les connaissances et les outils pour soutenir le rôle de catalyseur de la REDD+.

Cela pourra se faire dans le cadre d'un flux mondial visant à réunir les idées et les acteurs mondiaux sur les éventuelles contributions de la REDD+ à la transformation vers une économie verte afin qu'ils disent comment accélérer les processus ; qu'ils transmettent les rapports et synthèses sur l'état des connaissances ; et qu'ils donnent des orientations sur les outils pouvant appuyer le développement du rôle de catalyseur de la REDD+ en matière de transformation vers une économie verte. L'accent sera principalement mis sur le rapprochement entre les lacunes en matière de connaissances scientifiques et décisionnelles et les démarches systémiques visant à renforcer et à préserver l'impulsion de ces processus de transformation, notamment en utilisant des outils et modèles économiques. L'objectif sera également de réunir les expériences et les démarches en utilisant des outils fondés sur les scénarios (tant qualitatifs que quantitatifs) afin d'aligner les processus de transformations sur les objectifs nationaux de développement.

L'objectif principal est d'aider les pays créanciers des trois régions tropicales importantes pour ONU-REDD. Pour cela, il convient de combler les lacunes en matière de connaissances sur les impacts actuels et éventuels des investissements et politiques existants et prévus concernant les forêts et la REDD+. Cela comprend une évaluation économique dynamique et statique des services rendus par les écosystèmes, ainsi que l'analyse des échanges entre ces services afin de décider quelles seront les forêts les plus à même de recevoir les bénéfices de la REDD+. Il faudra donc appuyer un processus structuré, établi dans un esprit de consultation et répondant aux besoins, qui aidera les pays à utiliser les connaissances, outils et capacités dont ils ont besoin pour tirer pleinement parti de la REDD+.

1. Appui au niveau mondial.

Pour que la REDD+ puisse pleinement jouer son rôle de catalyseur, il est important d'apporter les dernières informations scientifiques basées sur des données à la prise de décisions et à la gestion des forêts REDD+. Par conséquent, cette activité doit appuyer la tenue d'un atelier ou d'une conférence internationale réunissant les leaders du monde scientifique et les pays partenaires d'ONU-REDD afin qu'ils mettent en commun leurs points de vue en matière de connaissances et qu'ils permettent d'aider la REDD+ à jouer son rôle. Il convient également d'élaborer des rapports de synthèse sur l'état des connaissances dans les principaux domaines pertinents, tels que les évaluations économiques statiques et dynamiques des écosystèmes et leur utilisation dans la REDD+, ainsi que l'utilisation des outils et modèles d'échange. Ces synthèses seront disponibles en plusieurs langues, notamment dans les langues locales, le cas échéant.

2. Actions menées au niveau national.

Les activités menées au niveau national, étroitement liées aux activités décrites ci-dessus, mettront l'accent sur l'identification des connaissances, outils et capacités existantes, ainsi que des lacunes sur ces trois points. Il conviendra de les combler grâce à des activités pilotes et de tirer les enseignements nécessaires pour établir des orientations sur la nature et la forme des connaissances et des outils que les pays pourraient vouloir utiliser. L'objectif est d'étudier également comment déployer au mieux ces démarches et ces outils dans un cadre d'apprentissage et d'amélioration en même temps que les pays s'efforceront d'exploiter au mieux la REDD+ en vue d'une croissance verte.

Réalisation 6.3 : Élaborer des scénarios et des options d'investissement.

L'utilisation de démarches fondées sur des scénarios types a montré qu'elle était utile à la prise de décisions en matière foncière et d'investissement lorsque les situations sont complexes. Ces dernières sont caractérisées par des interconnexions multiples entre les variables, un décalage entre la cause et les faits, des réponses non linéaires et une incertitude. Tout cela caractérise tant la REDD+ que les forêts. En d'autres termes, les scénarios sont des descriptions plausibles de ce que pourrait être l'avenir. Un scénario type comprend la représentation de la situation de départ et une série d'événements décrivant les principaux moteurs et les changements pouvant montrer ce à quoi ressemblerait l'avenir. Il ne s'agit pas d'extrapolations du présent ni de prédictions. L'objectif est donc d'aider les pays à :

- imaginer ou estimer la situation future des forêts REDD+ et des personnes qui seraient touchées ;
- jouer le rôle de « soufflerie » : tester et identifier les stratégies REDD+ solides pour une croissance verte et un développement durable parallèlement au développement de l'environnement et de la société ;
- sensibiliser les administrateurs et les décideurs à l'importance de l'incertitude qui plane sur l'avenir ;
- les mettre en garde contre les problèmes émergents et les éventuelles surprises lors du processus décisionnel et stratégique, et les aider à garder une vue d'ensemble créative, complète et ouverte sur un problème.

L'objectif est de jeter un pont entre les connaissances et les acteurs chargés de l'établissement de scénarios en matière de politiques, ressources naturelles et processus de gestion des modifications foncières, et les connaissances et les acteurs chargés d'identifier et de développer les investissements contribuant au développement durable et à l'économie verte. Le résultat devrait être des politiques, ainsi que des décisions foncières et liées à l'investissement plus sensibles aux demandes hétérogènes des personnes et des systèmes forestiers à plusieurs échelles et sur de longues périodes, qui parviendront ainsi à mieux réaliser les objectifs REDD+ en matière d'atténuation des émissions de carbone et d'économie verte. Une atténuation sans un degré minimal d'économie verte ne peut clairement pas apporter de solutions durables.

1. Flux mondial d'activités.

L'objectif est d'élaborer un rapport sur l'état des connaissances, des matériels interactifs disponibles sur Internet et des outils de formation et d'apprentissage fondés sur les meilleures données disponibles et portant sur l'utilisation des scénarios comme moyen de réalisation de la transition vers l'économie verte. Les conférences annuelles des éminents penseurs et des praticiens,

notamment les décideurs, contribueront également à faire en sorte que cet échange entre science et décision soit efficace et qu'il éclaire la prise de décisions.

Ces travaux comprendront une activité sur la sécurité alimentaire et les changements climatiques, dirigée par la FAO, car ces questions peuvent être traitées ensemble si l'on transforme l'agriculture et adopte des pratiques tenant compte des changements climatiques. En d'autres termes, des conseils sur les synergies avec une agriculture tenant compte du climat seront dispensés pour la REDD+ et les NAMA. Souvent, pour la REDD+, l'agriculture constitue une forte pression sur les écosystèmes forestiers. Les études sur une agriculture tenant compte du climat montrent que plusieurs systèmes de production sont déjà utilisés par les agriculteurs et les producteurs de denrées alimentaires pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, s'adapter aux changements climatiques et réduire la vulnérabilité. L'objectif de cette réalisation est de développer des synergies entre les concepts de l'agriculture tenant compte du climat et la REDD+ dans le contexte de la sécurité alimentaire d'un point de vue systémique.

2. Études de cas au niveau national

Un fort accent sera mis sur l'appui, dans certains pays, à l'élaboration de scénarios et de formules d'investissement permettant d'utiliser la REDD+ comme catalyseur. Il est important que cela soit compris comme étant un processus venant appuyer les efforts existants et non un moyen d'entraîner le développement par un ensemble d'outils prescrits. Par conséquent, le terme « scénarios » est utilisé au sens large. L'objectif de ces travaux est d'aider à identifier les alternatives permettant le changement dans le secteur forestier en utilisant une démarche systémique globale, et de se servir de l'analyse comparative de ces expériences comme base à l'élaboration des lignes directrices pour les pays.

Les études de cas au niveau national seront intégrées au processus global de développement de la préparation à la REDD+ et s'appuieront sur les activités décrites dans les domaines d'activité précédents.

Réalisation 6.4 : Intégrer l'appui d'ONU-REDD à la planification nationale pour le développement et aux autres processus pertinents (PNUD)

L'un des objectifs fondamentaux du PNUD est d'aider les pays en développement à regrouper les investissements dans les technologies à faible émission de carbone et les investissements qui n'affectent pas les changements climatiques. Le PNUD aide les pays à formuler des stratégies de développement à faible émission de carbone et sans effet sur les changements climatiques qui font décoller l'appropriation nationale, qui intègrent les objectifs de développement humain et qui suivent une vision sur le long terme (voir Annexe 1 pour plus de détails). Grâce à sa présence dans les pays et à son rôle de chef de file en matière d'aide au développement au sein des Nations Unies, le PNUD est bien placé pour veiller à ce que les analyses, études, méthodologies et autres outils élaborés par le PNUE soient appliqués au niveau national. Le PNUD travaillera en étroite collaboration avec le PNUE pour intégrer les possibilités de transformation de la REDD+ aux stratégies et processus nationaux de développement adéquats. Pour cela, le PNUD fournira :

- une coordination et un appui au niveau national ;
- des conseils stratégiques aux niveaux national et régional ;
- une coordination avec l'approche territoriale du PNUD aux changements climatiques et avec la planification pour un développement à faible émission de carbone et sans effet sur les changements climatiques.

Réalisation 6.5 : Renforcer les capacités et l'appui technique pour aider la REDD+ à être le catalyseur de l'économie verte.

Cette réalisation aidera les pays à élaborer les systèmes de suivi et d'évaluation permettant d'évaluer si et comment la REDD+ aide à mettre en place une économie verte. Cette réalisation est étroitement liée aux travaux menés pour parvenir aux résultats 1, 4 et 5. L'accent sera également mis sur la synthèse des enseignements tirés et des principes qui sera incluse dans les matériels de formation et d'éducation, en collaboration avec les instituts de formation professionnelle et universitaire. La présente réalisation mettra également l'accent sur l'élaboration d'un rapport biennal sur la contribution des forêts à une économie verte dans le cadre de la REDD+. Enfin, elle apportera une aide technique aux équipes régionales et mondiales pour la mise en œuvre des programmes conjoints nationaux, ainsi qu'à la formation et aux ateliers nationaux et régionaux pouvant être requis, notamment par le biais de missions, de formations et de facilitations des échanges de connaissances.

Gestion et diffusion des connaissances (chef de file : le secrétariat, au nom des trois institutions)

Résultat 7 : Développement, gestion, analyse et partage des connaissances relatives au Programme ONU-REDD en vue de soutenir les efforts déployés pour la REDD+ à tous les niveaux.

Teneur et raison d'être

On appelle gestion des connaissances le recueil, le stockage et le partage des connaissances pour appliquer les enseignements tirés. L'application des connaissances et l'apprentissage sont essentiels à l'amélioration de la qualité de l'appui du Programme ONU-REDD aux pays en développement qui souhaitent atténuer les changements climatiques, renforcer les capacités locales et réduire la pauvreté.

On peut dire que la gestion des connaissances est la création, l'organisation, le partage et l'utilisation des connaissances en vue du développement. Il s'agit du processus au cours duquel le Programme se penche sur les expériences et les partage avant de s'en servir pour améliorer son **mode de fonctionnement**.

Enfin, les activités de gestion des connaissances devraient apporter une valeur ajoutée au Programme et en améliorer l'efficacité, encourager l'innovation et réduire les risques. Des activités cohérentes et efficaces permettent notamment :

- de faciliter de meilleures décisions, prises en connaissance de cause ;
- de contribuer au capital intellectuel du Programme ;
- d'éliminer les processus redondants, de rationaliser les opérations ;
- d'améliorer l'efficacité ;
- d'accroître la productivité.

À mesure que le Programme ONU-REDD s'étendra et fournira un appui accru aux pays partenaires, il devra veiller à ce que le flux croissant et la complexité des connaissances au sein du Programme soient gérés, extraits et analysés afin de faciliter le partage et de permettre une prise de décisions éclairée. Les systèmes actuels de gestion des connaissances du Programme devront se renforcer pour garantir un recueil et un partage adéquats des informations.

Les activités de gestion des connaissances relèvent de la responsabilité des trois institutions du Programme ONU-REDD et du secrétariat. En outre, le secrétariat joue un rôle d'intégration puisqu'il veille à la mise en commun des outils et à la cohérence du Programme. Ces cinq prochaines années, dans le cadre de l'expansion du Programme, le secrétariat facilitera l'élaboration d'objectifs, de principes et de processus communs.

Démarche d'exécution

Pour garantir une gestion efficace des connaissances, le secrétariat du Programme ONU-REDD planifiera et coordonnera en partie la production de supports de connaissances stratégiques clairs, cohérents, et comblant des lacunes. Cela signifie par exemple la production de quelques supports très documentés et de haute qualité appuyant les praticiens qui travaillent dans les pays partenaires. Les équipes aux sièges des trois institutions mettront l'accent sur les outils de gestion des connaissances, l'appui aux équipes régionales, les bases de données et les formations pour les domaines d'activité que chacune dirige, ainsi que les efforts de partage des connaissances qui faciliteront une coopération et des partenariats Sud-Sud efficaces.

Le Programme fournira des idées et des points d'entrée à un large éventail d'outils et de méthodes pouvant aider les collègues à différents niveaux à mieux mettre en commun et appliquer les connaissances existant dans le Programme ONU-REDD et les pays partenaires, par exemple les ateliers d'échanges d'information, les communautés de pratiques, les supports de connaissances tels que les notes relatives aux enseignements tirés et les guides pratiques. Le Programme s'efforcera de mesurer et suivre sur l'impact de ces supports, ainsi que de faire rapport, et garantira une communication externe efficace de ces supports, le cas échéant.

Description des réalisations

Réalisation 7.1 : Les systèmes actuels de gestion des connaissances seront améliorés et de nouveaux systèmes de gestion des connaissances seront établis.

Pour ce faire, le Programme mènera une évaluation critique des systèmes actuels de gestion des connaissances afin d'identifier les lacunes et les améliorations à effectuer pour que les processus soient efficaces et que les flux de connaissances accrus soient mis en commun au sein du Programme, ainsi qu'auprès des personnes ciblées et du grand public. Le Programme s'efforcera d'investir et de former le personnel aux nouveaux systèmes de pointe de gestion des connaissances qui permettent de prendre des décisions internes en meilleure connaissance de cause et qui font du Programme une ressource majeure du partage des connaissances REDD+.

1. Amélioration des systèmes actuels de gestion des connaissances.

Le secrétariat coordonnera et exécutera les évaluations/audits périodiques de la gestion des connaissances, que le Programme utilisera pour affiner et améliorer ses systèmes de gestion des connaissances. L'espace de travail virtuel du Programme, principal outil de communication interne et de gestion des connaissances, sera administré et amélioré. Le PNUD mènera une série d'activités conçues pour maintenir et améliorer les plates-formes virtuelles de la connaissance, telles que l'espace de travail qui répond aux besoins mondiaux et régionaux. Enfin, ces travaux créeront et diffuseront des supports de connaissances et formeront/encadreront les utilisateurs. Le secrétariat administrera et coordonnera les améliorations à apporter au site Web, en tant qu'outil principal du Programme en matière de communication externe. À mesure que le Programme évoluera, le site Web sera actualisé pour refléter ses avancées et garantir la mise en commun des connaissances et la transmission des valeurs du Programme à l'ensemble des personnes ciblées tant en interne qu'en externe. Le Programme examinera et évaluera périodiquement la performance du site Web et investira dans des améliorations, le cas échéant. Les outils d'établissement des rapports, tel que le système actuel de suivi des projets du Programme pour l'établissement de rapports au titre du Programme global, seront améliorés.

2. Mise en place de nouveaux systèmes de gestion des connaissances.

Le Programme mènera régulièrement des recherches sur les nouveaux systèmes de gestion des connaissances qui lui permettront de répondre aux besoins évolutifs en la matière, investira dans ces systèmes et les adoptera. Ces systèmes peuvent inclure de nouveaux outils virtuels intégrés aux plates-formes actuelles, aux systèmes de gestion des données et aux interfaces dynamiques qui encouragent l'échange d'idées.

Réalisation 7.2 : Les nouveaux outils de partage des connaissances et les échanges seront facilités et élaborés à plusieurs niveaux opérationnels.

Les outils de partage des connaissances et les échanges s'efforceront d'être pertinents, réguliers et adaptés aux besoins exprimés. Pour cela, les institutions établiront ces outils tels que les séries sur les enseignements tirés et les rapports de synthèse, les ateliers sur le partage des connaissances, la formation et les échanges régionaux, ainsi que la consultation avec les principaux partenaires et les autres initiatives REDD+ afin de garantir une valeur ajoutée complémentaire.

1. Production de supports pour le partage des connaissances.

Les institutions créeront les outils de gestion des connaissances, tels les enseignements tirés et les rapports de synthèse sur la base des informations mises en ligne et des échanges directs. Les principaux destinataires de ces outils seront les contreparties nationales, les unités de gestion du Programme, le personnel des Nations Unies aidant ces unités et les partenaires principaux.

2. Amélioration de l'échange d'informations relatives aux connaissances régionales et formation.

La FAO, le PNUD et le PNUE contribueront à cette activité afin d'améliorer le partage des connaissances sur les questions relatives à la REDD+ en mettant l'accent sur les domaines d'activité pour lesquels chacune assume le rôle de chef de file. Il y aura notamment des ateliers d'échanges d'information pour les équipes régionales et des formations à la question. Les trois institutions recueilleront et diffuseront les enseignements tirés au niveau régional, et faciliteront et appuieront les instances de discussion régionales.

Réalisation 7.3 : Les outils de partage des connaissances seront régulièrement transmis à la population afin de faciliter un apprentissage à la REDD+ et de faire du Programme une ressource inestimable dans le domaine de la REDD+.

Pour ce faire, les outils de gestion des connaissances seront compilés, mis en page et diffusés auprès de la population (par exemple les rapports *Année à l'examen*, les séries sur les enseignements tirés, etc.). Le Programme lancera et accueillera chaque année des événements pour mettre en lumière les activités et les avancées.

1. Choix des outils internes qui seront présentés au grand public.

Le secrétariat travaillera avec les institutions afin d'identifier, de compiler, de mettre en page et de diffuser des outils de partage des connaissances qui offriront des connaissances REDD+ de qualité au public extérieur ciblé et qui fera du Programme le chef de file de la REDD+.

2. Tenue d'événements d'échanges de connaissances.

Chaque année, le Programme organisera au moins un événement de haut niveau visant à faciliter l'échange de connaissances parmi divers publics extérieurs, tout en faisant dans le même temps du Programme le chef de file de la REDD+.

Services de secrétariat (chef de file : le secrétariat au nom des trois institutions)

Résultat 8 : Des services de secrétariat réguliers et efficaces pour le Programme ONU-REDD fournis par les pays partenaires d'ONU-REDD, le Conseil d'orientation et les institutions des Nations Unies.

Teneur et raison d'être

Le secrétariat du Programme ONU-REDD est situé à Genève (Suisse). Il s'agit d'une unité interinstitutions des trois institutions du Programme ONU-REDD. Le secrétariat apporte notamment un appui au Conseil d'orientation car il organise les réunions, établit les rapports et assure le suivi de la mise en œuvre des décisions du Conseil. Il est un point de contact central pour le Programme et fait le lien avec les autres initiatives REDD+. Il fait notamment le lien avec les donateurs actuels et potentiels afin de mobiliser des fonds.

Le secrétariat dirige la planification stratégique, ainsi que l'élaboration et la gestion de cadres d'établissement de rapports, de suivi et d'évaluation pour le Programme, la sensibilisation au

Programme ONU-REDD et sa défense, ainsi que la fourniture d'informations essentielles aux partenaires extérieurs. Le secrétariat facilite également la collaboration et la communication interinstitutions afin de garantir une mise en œuvre efficace du Programme. La deuxième session du Conseil d'orientation du Programme ONU-REDD a adopté la création du secrétariat et y a alloué les fonds nécessaires. Les activités du secrétariat sont plus précisément décrites dans son mandat, disponible sur le site Web⁵⁰.

Démarche d'exécution

Le secrétariat fonctionne comme une unité interinstitutions. Son travail est supervisé par le Groupe de coordination des trois institutions. Son budget s'élève à environ 3 millions de dollars E.-U. par an. Même si le présent cadre ne propose pas à ce stade une augmentation des effectifs, cela pourrait être envisagé après l'examen interne du Programme ONU-REDD, et si l'on tient compte de la croissance globale attendue du Programme.

Description des réalisations

Réalisation 8.1 : Fourniture d'une coordination globale et d'une planification stratégique afin d'améliorer la collaboration entre les institutions et avec les partenaires.

Le secrétariat facilitera la coordination et la communication interinstitutions, et veillera à la coordination entre le Programme ONU-REDD et d'autres initiatives et organisations multilatérales, notamment la Convention-cadre Nations Unies sur les changements climatiques, le Fonds de partenariat pour le carbone forestier, le Programme d'investissement pour la forêt, le Forum des Nations Unies sur les forêts, l'Organisation internationale des bois tropicaux et le Fonds pour l'environnement mondial afin d'améliorer les résultats au niveau national. En outre, le secrétariat coordonnera des examens et évaluations réguliers du Programme ONU-REDD. Chaque année, le secrétariat organisera des séminaires consacrés à la planification interinstitutions.

Réalisation 8.2 : Coordination des programmes nationaux afin de garantir une mise en œuvre efficace du Programme.

Le secrétariat coordonnera l'appui des institutions au développement des programmes nationaux, à leur mise en œuvre et à leur suivi et aidera à l'adoption des lignes directrices relatives à la mise en œuvre des programmes nationaux sur l'évaluation des impacts. Il établira également les documents des programmes nationaux pour le Conseil d'orientation et sera chargé de la coordination et du lien avec les pays partenaires du Programme.

Réalisation 8.3 : Coordination du Programme global afin d'en garantir la réalisation efficace.

Le secrétariat coordonnera l'appui des institutions au développement du Programme global et établira les documents du Programme global pour le Conseil d'orientation. Le secrétariat participera également aux ateliers sur les conseils méthodologiques et les enseignements tirés.

Réalisation 8.4 : Le Conseil d'orientation est doté de procédures et de compétences lui permettant de prendre efficacement des décisions.

Afin de garantir que le Conseil d'orientation soit doté des compétences nécessaires, le secrétariat assurera la liaison avec les membres, observateurs et coprésidents, et établira les documents et les rapports. Le secrétariat est également chargé de la coordination de la logistique pour les deux

⁵⁰ www.unredd.net/index.php?option=com_docman&task=doc_download&gid=923&Itemid=53

sessions annuelles du Conseil d'orientation, notamment la logistique et l'aide au voyage pour les membres du Conseil.

Réalisation 8.5 : Les résultats du Programme et les connaissances qui en découlent sont obligatoirement et régulièrement partagés avec les personnes ciblées.

Le secrétariat élaborera et mettra en place une communication et des plans événementiels annuels. Concernant les événements liés au Programme ONU-REDD, le secrétariat travaillera en étroite collaboration avec les trois institutions afin d'en coordonner l'organisation. Cette réalisation est étroitement liée au Résultat 7.

Réalisation 8.6 : Le Programme ONU-REDD est suivi et évalué ; des ressources supplémentaires sont mobilisées pour atteindre l'objectif du financement quinquennal.

Le secrétariat établira le budget et les programmes de travail annuels et coordonnera le suivi et l'évaluation du Programme.

Arrangements en matière de gestion et de coordination

Le programme ONU-REDD est gouverné par un Conseil d'orientation chargé de la supervision, de la direction stratégique et des allocations financières. Il décide des orientations du Programme ONU-REDD, examine les avancées réalisées, aide à articuler demandes et réponses et décide de l'allocation de financements du Fonds ONU-REDD pour les programmes nationaux et le Programme global, administré par le Bureau du Fonds d'affectation spéciale multidonateurs du PNUD.

Le Programme est exécuté par le biais des trois institutions des Nations Unies. Leur participation se fait selon leurs domaines d'expertise et leurs mandats différents et complémentaires ; elles supervisent le Programme en assurant une direction stratégique et une gestion des opérations.

Le Programme reçoit l'appui d'un secrétariat interinstitutions qui le coordonne et qui, au-delà de la coordination globale, fournit une planification stratégique visant à améliorer la collaboration interne entre les institutions et entre les partenaires, la réalisation du Programme, l'assurance qualité, le suivi et l'évaluation, les réunions du Conseil d'orientation et la mobilisation des ressources.

Les trois institutions des Nations Unies participantes (FAO, PNUD et PNUE) et l'agent administratif (le bureau du Fonds d'affectation spéciale multidonateurs [FASM]) ont signé un protocole d'accord visant à créer le Fonds d'affectation spéciale multidonateurs d'ONU-REDD en juin 2008. Un nouveau protocole d'accord devrait être signé en 2011 pour aligner le fonds et les arrangements relatifs au financement à la Stratégie quinquennale du Programme ONU-REDD et au document-cadre du Programme global.

Arrangements relatifs à la gestion des fonds

Le Programme ONU-REDD est essentiellement financé par le Fonds du Programme ONU-REDD, administré par le Bureau du Fonds d'affectation spéciale multidonateurs du PNUD. Les fonds ont été décaissés en fonction des allocations budgétaires fixées par le Conseil d'orientation du Programme. Le Fonds d'affectation spéciale multidonateurs autorise les programmes accélérés et peut dégager

rapidement des ressources en utilisant les canaux existants dans les institutions tout en respectant les exigences fiduciaires. Même si ce Fonds demeurera le principal arrangement en matière de financement, d'autres guichets seront utilisés pour assouplir les modalités de financement des donateurs, les méthodes d'exécution des organismes et les conditions d'accès des pays. De la même manière, le Programme a adopté un arrangement appelé « activités de niveau 2 » afin de recevoir les contributions extérieures au Fonds d'affectation spéciale multidonateurs.

Activités de niveau 1.

Le Fonds du Programme ONU-REDD est administré par le bureau du FASM et dirigé par le Conseil d'orientation. Pour les prochaines activités du Programme global financées par des fonds du Programme ONU-REDD, le Programme global continuera d'utiliser l'option de gestion canalisée des fonds du Groupe des Nations Unies pour le développement. Les organisations des Nations Unies participantes, ici la FAO, le PNUÉ et le PNUD, assument l'entière responsabilité programmatique et financière des fonds reçus de l'agent administratif. Les gouvernements nationaux, les banques de développement et les ONG peuvent recevoir un financement par le biais d'une organisation du système des Nations Unies participant et agir comme institution d'exécution.

Le détail des arrangements relatifs à la gestion des fonds se trouve dans le protocole d'accord entre les institutions (FAO, PNUÉ et PNUD) et le Fonds d'affectation spéciale multidonateurs du PNUD.

Activités de niveau 2.

Les activités de niveau 2 sont financées par d'autres sources que le Fonds du Programme ONU-REDD. Entreprises conjointement ou individuellement par les institutions, elles n'en contribuent pas moins à la stratégie globale du Programme ONU-REDD, telle que définie dans la Stratégie du Programme et sont approuvées par le Groupe de coordination du Programme ONU-REDD rassemblant toutes les institutions. Chaque institution gère les fonds comme convenu et selon leurs arrangements en matière de gestion des fonds. Le Conseil d'orientation sera informé des nouveaux programmes et projets inscrits au titre des activités de niveau 2, ainsi que des avancées réalisées et des résultats en la matière. Les enseignements tirés de ces activités viendront nourrir le Programme dans son ensemble et seront inclus à la gestion des connaissances.

Co-financement

Le Programme ONU-REDD devrait ainsi susciter un niveau conséquent de co-financement par les trois organismes du Programme ONU-REDD ainsi que les pays partenaires participants. Les contributions des organismes proviennent de différentes affectations dans le cadre de leurs programmes ordinaires ou spéciaux ; elles prennent la forme de temps de travail du personnel participant au soutien des missions dans les pays, d'organisation d'ateliers, d'analyses, de gestion des connaissances et d'activités de communication. En 2010, le co-financement représentait environ 11 % du budget total, chiffre qui devrait s'accroître dans les années à venir.

Suivi, évaluation et établissement des rapports

Suivi et évaluation

Ce suivi et cette évaluation auront pour objet de garantir la réalisation des résultats escomptés du Programme ONU-REDD et la communication des observations en temps utile pour appuyer la prise

de décisions. Le Document-cadre du Programme ONU-REDD sur la planification, le suivi et l'évaluation décrit les systèmes de suivi et d'évaluation et détaille les exigences en la matière.

Le Programme global fera l'objet d'un examen régulier par le Conseil d'orientation d'ONU-REDD et lors de l'examen de l'ensemble du Programme ONU-REDD. Le Programme utilisera aussi les outils de suivi et d'évaluation des institutions du Programme ONU-REDD dans le contexte d'une gestion axée sur les résultats. Le Programme ONU-REDD commandera des évaluations indépendantes et rigoureuses portant sur les activités achevées et en cours, afin de déterminer si elles contribuent aux objectifs annoncés et à la prise de décisions. Le Programme dans son ensemble fera l'objet d'une évaluation externe tous les deux ou trois ans. Afin de faciliter le suivi et l'évaluation, le secrétariat est chargé de la bonne mise en œuvre du Programme ONU-REDD.

Le Groupe de coordination mènera une évaluation finale qui portera sur la pertinence et l'efficacité de l'intervention et qui mesurera l'impact des résultats sur le développement, sur la base de l'analyse et des indicateurs de départ décrits lors de l'élaboration du Programme.

Établissement des rapports

Les décisions du Conseil d'orientation seront communiquées à tous les acteurs afin de garantir la coordination et la cohérence des efforts d'ONU-REDD. Conformément à l'engagement de l'ONU en faveur de l'information du public et à la politique d'information d'ONU-REDD, les résumés des informations relatives aux projets et les rapports intermédiaires périodiques seront mis à disposition sur le site Web du Programme ONU-REDD (www.un-redd.org). Le portail Internet du FASM (<http://mdtf.undp.org>) fournit des informations en ligne sur le statut des fonds du FASM pour plus de transparence et de responsabilisation.

Les trois institutions d'exécution des Nations Unies transmettront des rapports narratifs annuels et semestriels, ainsi que des rapports financiers mensuels sur le Programme global au secrétariat du Programme ONU-REDD par le biais de l'outil de suivi des projets, outil de rapport en ligne intégré à l'espace de travail interne d'ONU-REDD. Sur la base des rapports des institutions des Nations Unies fournis par le secrétariat du Programme, l'agent administratif doit fournir aux donateurs et au Conseil d'orientation, par l'intermédiaire du secrétariat, les états et rapports suivants :

- *Rapport intérimaire narratif annuel*, basé sur les rapports intérimaires narratifs annuels transmis par les institutions des Nations Unies au 31 décembre de chaque année ;
- *États financiers et rapports annuels*, sur les fonds décaissés par le compte du Fonds d'ONU-REDD, sur la base des états financiers et des rapports annuels transmis par les institutions des Nations Unies chargées de la mise en œuvre au 31 décembre de chaque année ;
- *Rapports narratifs finaux*, à la fin des activités dans le document du programme approuvé, notamment la dernière année d'activité, et comportant un résumé des résultats et réussites par rapport aux buts et objectifs du programme.
- *États financiers finaux et rapports financiers finaux certifiés*, à la fin des activités dans le document du programme approuvé, notamment la dernière année d'activités approuvées.

En outre, l'agent administratif remettra aux donateurs et au Conseil d'orientation d'ONU-REDD, par l'intermédiaire du secrétariat du Programme :

- *La compilation des rapports intermédiaires narratifs semestriels*, sur la base des rapports intermédiaires narratifs semestriels compilés pour une période de six mois se terminant le 30 juin ;
- *La compilation des rapports financiers semestriels*, sur la base des états et rapports financiers envoyés par les institutions des Nations Unies pour une période de six mois se terminant le 30 juin, et portant sur les fonds décaissés aux institutions par le Fonds d'ONU-REDD.

Cadre juridique

Les organisations des Nations Unies participantes (FAO, PNUD et PNUE) ont signé un protocole d'accord pour mettre en œuvre le Programme collaboratif « ONU-REDD », entré en vigueur le 20 juin 2008 et se terminant le 20 juin 2012, dans le cadre de leur coopération respective au développement, comme plus précisément décrit dans le Document-cadre d'ONU-REDD. Un nouveau protocole d'accord sera établi pour remplacer le premier, lorsqu'il deviendra caduc.

La FAO, le PNUD et le PNUE ont convenu d'adopter une démarche coordonnée de collaboration avec les donateurs qui souhaitent appuyer la mise en œuvre d'ONU-REDD. Ils ont décidé de créer un fonds de développement commun et de créer un mécanisme de coordination (Conseil d'orientation d'ONU-REDD) permettant de jouer un rôle d'encadrement global et de direction stratégique en matière d'exécution d'ONU-REDD et de renforcer l'efficacité de la collaboration entre les organisations des Nations Unies participantes, la Banque mondiale, ainsi que les autres partenaires et acteurs. Chaque institution s'est engagée à respecter la Stratégie 2011-2015 d'ONU-REDD, le Protocole d'accord entre la FAO, le PNUE et le PNUD sur les aspects opérationnels du Fonds d'affectation spéciale multidonateurs et les arrangements administratifs normatifs avec les donateurs.

Les organisations des Nations Unies participantes acceptent d'entreprendre tous les efforts raisonnables pour veiller à ce qu'aucun financement reçu par ONU-REDD ne soit utilisé pour soutenir des personnes ou entités associées au terrorisme et que les bénéficiaires des sommes fournies par ces organisations ne figurent pas sur la liste du Comité du Conseil de sécurité établie en vertu de la Résolution 1267 (1999). Cette liste se trouve sur la page <http://www.un.org/Docs/sc/committees/1267/1267ListEng.htm>. La présente disposition doit être incluse dans tous les sous-contrats ou sous-arrangements conclus en vertu du présent document du Programme.

Annexe 1. Priorités institutionnelles de la FAO, du PNUE et du PNUD

FAO :

Réduction du nombre absolu de personnes victimes de la faim, en créant progressivement un monde où tout être humain a un accès adéquat, à tout moment, à une nourriture saine et nutritive lui permettant de satisfaire ses besoins énergétiques et ses préférences alimentaires pour mener une vie saine et active.

Élimination de la pauvreté et promotion des progrès économiques et sociaux pour tous, moyennant un accroissement de la production vivrière, un renforcement du développement rural et des moyens d'existence durables.

Gestion et utilisation durables des ressources naturelles (terres, eau, air, climat et ressources génétiques) au profit des générations présentes et futures.

PNUE :

Renforcer les capacités des pays à intégrer les réponses aux changements climatiques dans leurs processus de développement national.

Réduire le plus possible les menaces qui pèsent sur le bien-être des personnes ayant pour origine les causes et conséquences écologiques des conflits et des catastrophes.

Faire en sorte que les pays utilisent une démarche axée sur l'écosystème afin d'améliorer le bien-être des personnes.

Veiller à ce que la gouvernance écologique aux niveaux national, régional et mondial soit renforcée pour exécuter les priorités environnementales convenues.

Réduire le plus possible l'impact des substances nocives et des déchets dangereux sur l'environnement et les personnes.

Garantir une production, un traitement et une consommation des ressources naturelles écologiquement plus durables.

PNUD :

La participation du PNUD à la REDD+ par le biais du Programme ONU-REDD est ancrée dans son Plan stratégique⁵¹, qui fournit le cadre global de ses opérations, et dans sa stratégie relative aux changements climatiques⁵².

Le PNUD apporte son soutien aux processus nationaux afin d'accélérer la progression du développement humain et d'éradiquer la pauvreté grâce au développement, à une croissance économique équitable et durable, et au renforcement des capacités. Le Plan stratégique (2008-2013) reconnaît que les changements climatiques sont l'un des défis les plus pressants de ces prochaines décennies et souligne que nombre de pays vulnérables figurent parmi les plus pauvres, et que nombre de pays pauvres figurent parmi les plus vulnérables. Il insiste sur l'appropriation des

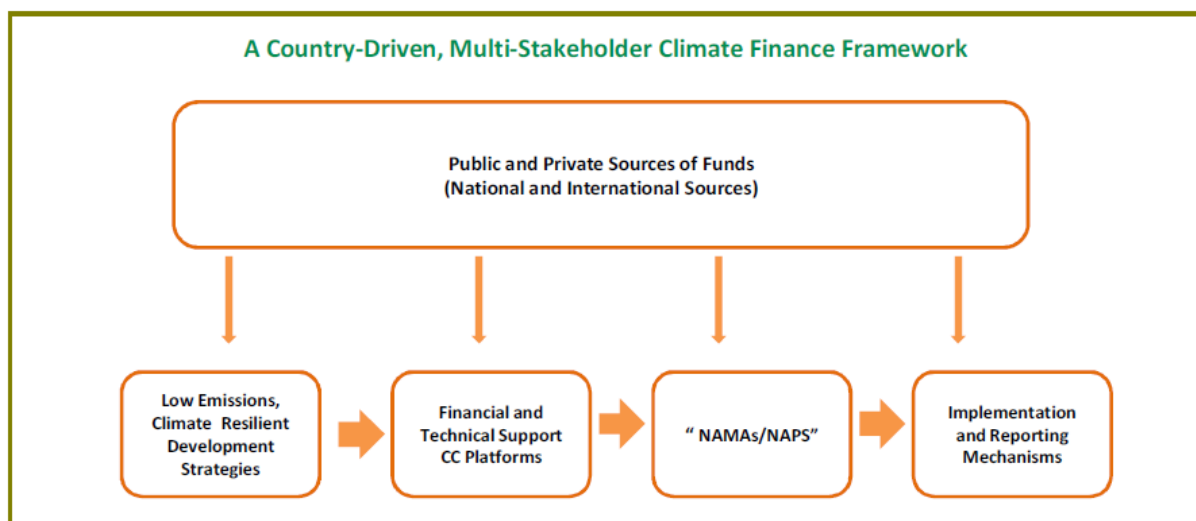
⁵¹ Plan stratégique 2008-2013.

⁵² *Le PNUD face aux changements climatiques : intensifier les actions pour relever les défis.*

programmes de développement et l'appui à un environnement favorable dans lequel les liens entre les gouvernements, le système de développement des Nations Unies, la société civile, les organisations non gouvernementales et les membres du secteur privé associés au processus de développement sont renforcés.

La stratégie climatique du PNUD est fondée sur un cadre de financement concernant les changements climatiques mené par les pays et associant de multiples partenaires afin d'aider les pays à intensifier leurs efforts de lutte contre les changements climatiques tout en renforçant et en faisant progresser les priorités nationales de développement. Le cadre s'appuie sur quatre mécanismes au niveau national.

- Formuler des stratégies de développement à faible émission de carbone et sans effet sur les changements climatiques. Faire décoller l'appropriation nationale.
- Intégrer les objectifs de développement humain et adopter une perspective à long terme.
- Plates-formes financières et techniques d'appui. Dégager les financements nécessaires et les capacités en la matière.
- Instruments NAMA/Plans d'action nationaux. Permettre un accès équilibré et équitable aux financements internationaux publics.
- Systèmes coordonnés de mesure, de rapportage et de vérification, ainsi que de mise en œuvre. Permettre des résultats efficaces, sur le long terme.



[TABLEAU]

Cadre de financement concernant les changements climatiques mené par les pays et associant de multiples partenaires

Sources publiques et privées de financement
(Sources nationales et internationales)

Stratégies de développement à faible émission de carbone et sans effet sur les changements climatiques

Plates-formes financières et techniques d'appui.
Plates-formes sur les changements climatiques.

NAMA/Plans d'action nationaux

Mécanismes de mise en œuvre et d'établissement de rapports.

L'un des principaux objectifs du PNUD est d'aider les pays en développement à catalyser les investissements dans les technologies à faible émission de carbone et ceux qui n'affectent pas les changements climatiques. Le PNUD aide les pays à concevoir des stratégies de développement à faible émission de carbone et n'affectant pas les changements climatiques afin de faire décoller l'appropriation nationale, d'intégrer les objectifs de développement humain et d'adopter une perspective à long terme. Le PNUD représente déjà une source majeure d'aide technique au renforcement des pays en matière d'accès et à la réception de plusieurs sources de financements internationaux concernant les changements climatiques pour réaliser les objectifs nationaux⁵³.

53 Document de travail : développement humain et changements climatiques.

Annexe 2. Cadre de suivi commun du Programme

Résultat	Indicateurs	Ligne de base	Objectif	Moyen de vérification	Risques	Hypothèses
<p>Résultat 1 : Les pays adhérant à la REDD+ ont les moyens et les capacités leur permettant d'élaborer et de mettre ne œuvre des systèmes MRV et suivi.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Plusieurs pays disposent d'arrangements juridiques et institutionnels conformes aux exigences en matière de suivi et d'information pour la REDD+ dans le contexte du développement mondial. Les pays disposent d'outils, de méthodes, de conseils scientifiques et de partenariats par le biais du Programme ONU-REDD. Plusieurs pays et institutions sont dotés de capacités renforcées et d'informations conformes aux exigences en matière d'établissement de rapports et d'informations sur la CCNUCC en lien avec la REDD+. 	<p>Un nombre très limité (inférieur à cinq) de pays en sont à la phase de mise en place de démarches complètes de suivi.</p> <p>Outils et processus en place fournis par le Programme ONU-REDD et les partenaires.</p> <p>Les capacités et les informations sont insuffisantes dans la quasi-totalité des pays adhérant à la REDD+.</p>	<p>D'ici 2015, tous les pays adhérant à la REDD+ qui reçoivent l'aide d'ONU-REDD auront adopté les mesures nécessaires pour améliorer les arrangements juridiques et institutionnels afin de garantir un suivi complet.</p> <p>D'ici 2015, le Programme ONU-REDD offrira un cadre de suivi, des organes consultatifs et un ensemble complet d'outils, de méthodes et d'orientations pour le suivi de la REDD+.</p> <p>Tous les pays adhérant à la REDD+ qui reçoivent l'aide d'ONU-REDD auront renforcé leurs capacités et leurs informations.</p>	<p>Rapports intermédiaires sur les stratégies nationales REDD+.</p> <p>Évaluations des retombées du Programme ONU-REDD.</p> <p>Évaluations de la formation en matière de suivi et du partage d'informations par le personnel des institutions nationales.</p> <p>Évaluations des démarches nationales en matière de suivi.</p>	<p>Expertise internationale insuffisante à tous les niveaux (risque moyen).</p> <p>Intégration nationale insuffisante du suivi de la REDD+ aux contextes de développement plus larges (risque moyen à élevé).</p> <p>Le savoir-faire international ne converge pas sur les démarches et cadres relatifs au suivi (risque moyen).</p> <p>Les démarches et stratégies en matière de suivi ne sont pas suffisamment liées aux besoins des processus décisionnels, et/ou les processus décisionnels n'incluent pas les connaissances et informations relatives</p>	<p>Des ressources financières suffisantes sont disponibles dans le cadre du Programme ONU-REDD et au-delà, afin de permettre l'action au niveau national.</p> <p>Le Programme ONU-REDD s'exécutera davantage par le biais de partenariats pour garantir la prestation.</p> <p>Les démarches relatives au suivi de la REDD+ comprennent des activités dans tous les domaines d'activité de la stratégie d'ONU-REDD.</p> <p>La communauté scientifique contribue efficacement aux objectifs REDD+.</p>

Résultat	Indicateurs	Ligne de base	Objectif	Moyen de vérification	Risques	Hypothèses
					au suivi de la REDD+ (risque élevé).	
<p>Résultat 2 : Des systèmes de gouvernance nationale crédibles et inclusifs sont élaborés et appartiennent au pays ; ils sont conformes aux sauvegardes indiquées à l'Annexe 1 des accords de Cancún (CCNUCC) et aux directives établies par le SBSTA.</p>	<p>Nombre de pays où le processus et les résultats des évaluations de la gouvernance sont inclus dans la stratégie nationale REDD+.</p> <p>Les résultats de l'évaluation institutionnelle de la gouvernance participative, ainsi que les informations y relatives, sont facilement accessibles, publics et régulièrement communiqués.</p> <p>L'importance de l'évaluation de la gouvernance participative sert à montrer la progression du pays dans les phases de la REDD+.</p>	<p>Reconnaissance de plusieurs difficultés en matière de gouvernance dans plusieurs programmes de préparation mais sans points précis concernant la lutte contre ces difficultés.</p> <p>Rien n'a été fait pour aider les systèmes regroupant plusieurs acteurs à recueillir les données relatives à la gouvernance dans le cadre de la REDD+.</p> <p>L'accord sur l'alinéa d) de l'article 71 de l'Annexe 1 doit être détaillé par le SBSTA.</p>	<p>D'ici 2015, au moins cinq pays ONU-REDD disposeront de systèmes crédibles et inclusifs de recueil des données et d'évaluations relatives à la gouvernance.</p> <p>D'ici 2015, au moins cinq pays ONU-REDD disposeront de systèmes de partage d'informations sur la gouvernance internationalement reconnus et auront amélioré leurs arrangements relatifs à la gouvernance.</p> <p>D'ici 2015, les cadres institutionnels, juridiques et réglementaires nationaux nécessaires à la mise en œuvre des politiques et mesures de la phase 2 de la REDD+ seront internationalement reconnus.</p>	<p>Existence d'un système d'information public de qualité sur les dispositifs de gouvernance.</p> <p>Rapports sur les consultations et les ateliers sur la gouvernance dans le cadre de la REDD+.</p> <p>Couverture médiatique des questions relatives à la gouvernance.</p> <p>Arrangements bilatéraux.</p> <p>Communications nationales sur les garanties à la CCNUCC.</p> <p>Stratégies, politiques et plans REDD+.</p>	<p>Politique : L'efficacité et la réalisation lors de l'exécution des politiques priment sur la gestion équitable des politiques et mesures REDD+ (garanties).</p> <p>Social : la conception des politiques REDD+ est influencée par des acteurs puissants ; les cadres institutionnels s'appuient sur les porte-drapeaux et non sur des processus structurels.</p> <p>Opérationnel : la phase 1 du processus de préparation prend plus de temps que prévu.</p>	

Résultat	Indicateurs	Ligne de base	Objectif	Moyen de vérification	Risques	Hypothèses
<p>Résultat 3 : Les populations autochtones, les communautés locales, les organisations de la société civile et d'autres parties prenantes participent efficacement aux prises de décisions nationales et internationales REDD+, et à la formulation et la mise en application des stratégies.</p>	<p>1. Le nombre de peuples autochtones, de communautés locales et d'organisation de la société civile partenaires représentés dans la prise de décisions, l'élaboration de stratégies et la mise en œuvre aux niveaux national et international de la REDD+.</p> <p>2. Le nombre de processus de consultation en cours pour la préparation nationale et les activités REDD+.</p> <p>3. Le nombre de processus de consultation créés pour apporter un recours efficace aux acteurs touchés par la préparation et les activités REDD+.</p> <p>4. Le nombre de pays s'efforçant d'obtenir le consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause</p>	<p>1. La représentation régionale des peuples autochtones et des organisations de la société civile au Conseil d'orientation d'ONU-REDD a été garantie. La représentation au niveau national des peuples autochtones et des organisations de la société civile est mentionnée dans les Plans nationaux de développement de certains pays ONU-REDD et constitue une réalité.</p> <p>2. Les consultations avec les peuples autochtones et les organisations de la société civile partenaires ont eu lieu :</p> <p>i) au niveau international pour élaborer des directives opérationnelles du Programme ONU-REDD sur la participation des parties prenantes ; et</p> <p>ii) dans les trois régions pour l'élaboration de lignes directrices relatives au</p>	<p>1. Les peuples autochtones, les communautés locales et les organisations de la société civile partenaires sont représentés dans les organes de prise de décisions d'ONU-REDD et associés à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation des activités REDD+ dans les pays recevant un appui direct du Programme ONU-REDD.</p> <p>2. Les communautés autochtones locales et les organisations de la société civile partenaires sont réellement consultées aux niveaux national et provincial sur l'élaboration de stratégies REDD+ et la mise en œuvre des activités.</p> <p>3. Dispositions relatives au recours dans les pays recevant un appui direct du Programme ONU-REDD.</p> <p>4. Le droit au consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause est défendu dans les activités du Programme ONU-REDD dans les pays recevant un appui direct du Programme ONU-REDD, conformément aux lignes directrices communes sur la participation des parties</p>	<ul style="list-style-type: none"> Comptes rendus des principales réunions REDD+ nationales et internationales et liste des participants. Document/rapports sur les processus de consultation nationale vérifiés pour la préparation nationale et les activités REDD+ de mise en œuvre. Documents sur les arrangements relatifs aux voies de recours ; les comptes rendus de médiation ; les décisions ; et les arrangements relatifs aux recours. Documents sur les processus et décisions relatifs au consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause. Documents des programmes et stratégies nationaux REDD+, notamment les stratégies relatives à la consultation et à la participation. Enquête sur le ressenti des parties prenantes. 	<p>Les pays n'adhèrent pas aux normes inscrites dans les lignes directrices communes sur la participation des parties prenantes à la préparation à la REDD+.</p> <p>Les peuples autochtones, les communautés locales et les organisations de la société civile partenaires refusent de participer ou s'opposent à/troublent la préparation à la REDD+ et les activités de mise en œuvre de la REDD+.</p>	<p>Les gouvernements nationaux souhaiteront vraiment dialoguer avec les peuples autochtones et les acteurs de la société civile dans le cadre des instruments nationaux et internationaux fondés sur les droits.</p> <p>La majorité des principaux peuples autochtones et acteurs de la société civile continueront de participer aux activités du Programme ONU-REDD.</p>

Résultat	Indicateurs	Ligne de base	Objectif	Moyen de vérification	Risques	Hypothèses
	<p>des peuples autochtones et des communautés locales avant la mise en place de la préparation ou des activités REDD+ ayant un impact sur leurs territoires, ressources, moyens de subsistance ou identité culturelle.</p> <p>5. Le nombre de pays mettant en place une démarche en matière de participation des acteurs de la REDD+ harmonisée pour ONU-REDD, le Fonds de partenariat pour le carbone forestier et le Programme d'investissement pour la forêt.</p>	<p>consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause.</p> <p>3. Aucun pays ne dispose de voie de recours REDD+ ; les activités liées à leur mise en place sont mentionnées dans les plans de développement de certains pays ONU-REDD.</p> <p>4. Seules des embryons d'activités relatives au consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause sont menés dans certains pays ONU-REDD (par exemple, un processus pilote au Viet Nam, une politique en cours d'élaboration en Indonésie).</p> <p>5. Des lignes directrices communes visant à soutenir une démarche harmonisée en matière de participation des acteurs entre ONU-REDD et le Fonds de partenariat pour le carbone forestier ont</p>	<p>prenantes à la préparation à la REDD+.</p> <p>5. Les normes relatives à la participation des parties prenantes sont présentées dans lignes directrices communes sur la participation des parties prenantes à la préparation à la REDD+ respectées par les pays du Programme ONU-REDD.</p>			

Résultat	Indicateurs	Ligne de base	Objectif	Moyen de vérification	Risques	Hypothèses
		été élaborées mais n'ont été ni opérationnalisées ni exécutées.				

Résultat	Indicateurs	Ligne de base	Objectif	Moyen de vérification	Risques	Hypothèses
Résultat 4 : Les avantages multiples des forêts sont réalisés et garantis grâce aux stratégies et actions de la REDD+.	<p>1. Le nombre de pays adoptant des normes de garanties pour les services rendus par les écosystèmes et les avantages relatifs aux moyens de subsistance.</p> <p>2. Le nombre de pays adoptant des ensembles d'outils relatifs aux décisions sur les avantages multiples.</p>	<p>1. Aucun pays.</p> <p>2. Aucun pays.</p>	<ul style="list-style-type: none"> D'ici 2015, au moins dix (10) pays partenaires d'ONU-REDD auront adopté des normes relatives aux garanties. Au moins dix (10) pays disposeront des ensembles d'outils sur les avantages multiples. 	<ul style="list-style-type: none"> Publication des règlements et des autres documents stratégiques. Rapport sur la formation concernant les ensembles d'outils. 	<ul style="list-style-type: none"> Les bénéfices non marchands des forêts sont ignorés, malgré leur importance économique et écologique vitale. La prise de décisions sur l'utilisation des terres et la gestion des forêts demeure extrêmement sectorielle. 	<ul style="list-style-type: none"> Même si tous les pays adhérant à la REDD+ ont reconnu que les forêts fournissaient davantage de bénéfices que la séquestration du carbone, aucun pays n'est doté d'une stratégie REDD+ incluant explicitement des mesures veillant à garantir le flot des bénéfices multiples des forêts REDD+. Les prochaines négociations sur la REDD+ reconnaissent toujours que les forêts REDD+ doivent fournir des bénéfices multiples. Les paiements pour les services rendus par les écosystèmes forestiers reçoivent davantage d'attention.
Résultat 5 : Renforcement des systèmes nationaux	<ul style="list-style-type: none"> Le nombre de pays ONU-REDD recevant des paiements fondés 	En 2011, un seul arrangement avait déjà été conclu pour fournir	Ici 2015, au moins cinq pays ONU-REDD recevront des paiements fondés sur les	<ul style="list-style-type: none"> Communiqués et/ou exemplaires mis à la disposition du public des 	<ul style="list-style-type: none"> Politique : absence de consensus sur les normes fiduciaires 	L'impact d'ONU-REDD sur les décisions de paiement peut être

Résultat	Indicateurs	Ligne de base	Objectif	Moyen de vérification	Risques	Hypothèses
de gestion transparente, équitable, crédible et responsable du financement de la REDD+.	<p>sur les résultats.</p> <ul style="list-style-type: none"> • La part de pays ONU-REDD recevant des paiements fondés sur les résultats par des entités nationales. • La part de pays ONU-REDD qui recevaient au début des paiements fondés sur les résultats par des institutions des Nations Unies et qui progressivement reçoivent des paiements par des entités nationales. 	<p>des paiements fondés sur les résultats à un pays ONU-REDD (Indonésie). Toutefois, ONU-REDD n'a pas directement agi sur la décision. (La Guyane et la Tanzanie avaient conclu des arrangements avant de rejoindre ONU-REDD).</p>	<p>résultats.</p> <p>En 2015 les systèmes de transparence, d'équité et de gestion responsable élaborés par le Programme ONU-REDD seront reconnus par les investisseurs/donateurs comme un facteur les incitant à fournir des paiements fondés sur les résultats à au moins trois pays.</p>	<p>accords de paiement en fonction des résultats.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Enquêtes des investisseurs/donateurs. 	<p>adéquates.</p> <p>Politique : absence de volonté et d'appui politique.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réglementaire : lourdeur du système et bureaucratie. • Social : les orientations ne répondent pas aux structures de pouvoir existantes qui se répètent et entraînent une mainmise des élites. Social : manque de confiance entre les différents acteurs. Social : inégalité entre les sexes profondément ancrés et difficultés de passage à un rythme convenable. Systémique : corruption généralisée à tous les niveaux qui la rend presque impossible à éliminer par des interventions REDD+. 	<p>déterminé et décrit.</p> <p>Le besoin d'attirer des investisseurs internationaux diminuera les tendances visant à rabaisser les systèmes fiduciaires.</p> <p>Les gouvernements comprendront les avantages d'une répartition équitable des bénéfices.</p> <p>L'ONU est capable de faire la preuve de la valeur qu'elle apporte au niveau national en matière d'appui aux systèmes nationaux.</p>

Résultat	Indicateurs	Ligne de base	Objectif	Moyen de vérification	Risques	Hypothèses
<p>Résultat 6 : Regroupement des processus de transformation vers une économie verte grâce aux stratégies et investissements REDD+.</p>	<p>1. Le nombre de stratégies nationales ou infranationales de développement qui reconnaissent les investissements fondés sur la REDD+ comme un moyen de transformation.</p> <p>2 Le nombre d'arrangements relatifs aux investissements réalisés sur les options d'investissement sur les bénéfices multiples des forêts.</p>	<p>1. Aucune stratégie de développement.</p> <p>2. Aucun arrangement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • D'ici 2015, trois (3) stratégies ONU-REDD reconnaîtront les investissements basés sur la REDD+. • Au moins trois arrangements relatifs aux investissements sont explicitement basés sur les options d'investissement sur les bénéfices multiples des forêts. 	<ul style="list-style-type: none"> • Instruments décisionnels, stratégies et plans pertinents. • Arrangements relatifs aux investissements (Programme d'investissement pour la forêt, banques multilatérales de développement, investisseurs bilatéraux, etc.). 	<ul style="list-style-type: none"> • Les chocs économiques ou écologiques obligent à rechercher des solutions à court terme plutôt qu'à long terme pour le développement, l'atténuation et l'adaptation. • Les plans nationaux d'investissement sont extrêmement sectoriels et continuent d'ignorer les « externalités ». • Les données probantes et les meilleures pratiques concernant l'utilisation de taux de dégrèvement continuent d'être ignorées. • L'économie politique des forêts destructives 	<ul style="list-style-type: none"> • En 2011, plusieurs pays ont identifié des trajectoires de « développement à faible émission de carbone » ou des objectifs d'« économie verte », dont moins de cinq pays ont explicitement lié ces résultats au rôle central de la REDD+. Aucun de ces pays n'a élaboré de stratégies qui feraient jouer ce rôle à la REDD+. • La REDD+ est toujours un instrument d'investissement viable en matière d'atténuation des changements climatiques et donne lieu à d'importants financements du secteur public.

Résultat	Indicateurs	Ligne de base	Objectif	Moyen de vérification	Risques	Hypothèses
					demeure.	
Résultat 7 : Développement, gestion, analyse et partage des connaissances relatives au Programme ONU-REDD en vue de soutenir les efforts déployés pour la REDD+ à tous les niveaux.	<p>Le nombre a) d'occurrences sur le site Web et b) d'utilisateurs de l'espace de travail.</p> <p>Le nombre d'outils stratégiques de gestion des connaissances.</p> <p>Le nombre d'ateliers et d'événements sur les enseignements tirés, la coopération Sud-Sud et l'échange d'expériences est facilité.</p>	<p>(a) Xx occurrences sur le site Web, (b) Xx utilisateurs de l'espace de travail.</p> <p>Des lettres d'information, des documents techniques et des supports d'information sont élaborés.</p> <p>Deux <i>Bilans annuels</i>.</p> <p>- un atelier sur la coopération Sud/Sud - une dizaine d'ateliers et d'événements concernant particulièrement les enseignements tirés.</p>	<p>D'ici 2015, le Programme sera une source principale et un centre de connaissance par le biais de divers médias et moyens tant au niveau stratégique qu'opérationnel.</p> <p>- Augmentation du nombre d'outils de gestion des connaissances. - Cinq <i>Bilans annuels</i>.</p> <p>- À augmenter, à la demande.</p> <p>Les réalisations du Programme ONU-REDD sont comprises et visibles.</p> <p>Les outils de gestion des connaissances sont plus intégrés et mieux coordonnés.</p>	<p>Unredd.net et un-redd.org.</p> <p>Audit de la gestion des connaissances et stratégies en la matière.</p> <p>Commentaires des membres du Conseil d'orientation et des partenaires.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Violation de la confidentialité des informations internes du fait de pirates informatiques sur unredd.net. • Plantage des systèmes en ligne ou panne par manque de bande passante de la part des fournisseurs d'accès. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le secrétariat ne reçoit pas suffisamment de ressources humaines et financières. • Ressources pour coordonner les activités au titre de ce résultat au nom des institutions. • Le personnel à tous les niveaux opérationnels respecte les systèmes de gestion des connaissances et y contribue (par exemple en y entrant les données requises).
Résultat 8 : Des services de secrétariat réguliers et efficaces pour le Programme ONU-REDD fournis par les pays partenaires d'ONU-REDD, le Conseil d'orientation et les institutions des Nations Unies	<p>Réussite des réunions du Conseil d'orientation deux fois par an.</p> <p>Supervision efficace des programmes nationaux et du Programme global, mobilisation des ressources et gestion des connaissances.</p>	<p>Deux réunions par an.</p> <p>Documents du Programme publiés dans les délais.</p> <p>Élaboration et utilisation des outils de suivi.</p> <p>Examen et évaluation périodiques du</p>	<p>Deux réunions par an.</p> <p>Documents du Programme publiés dans les délais.</p> <p>Amélioration et utilisation des outils de suivi.</p> <p>Programme interne d'évaluation en 2011.</p>	<p>Site Web.</p> <p>Rapports du Conseil d'orientation.</p> <p>Résultats du Programme.</p> <p>Suivi des projets.</p> <p>Examens et évaluations.</p>	<p>Des ressources humaines limitées, une baisse de la base des donateurs et une augmentation des tâches peuvent compliquer la prestation.</p> <p>Les changements de l'environnement</p>	<p>Contributions régulières et, essentiellement, participation aux efforts des pays en matière de renforcement de leurs capacités pour la REDD+.</p> <p>Services de qualité fournis au Conseil d'orientation, aux pays</p>

Résultat	Indicateurs	Ligne de base	Objectif	Moyen de vérification	Risques	Hypothèses
		Programme.	Programme externe d'évaluation en 2013.		extérieur et du potentiel par rapport aux attentes, notamment lors des négociations dans le cadre de la CCNUCC et du Conseil d'orientation.	partenaires, aux trois institutions et amélioration de la collaboration avec les autres partenaires.

Annexe 3. Cadre de résultats

OVERVIEW: 2011-2013 RESOURCE PLANNING

IMPACT: REDD+ is being implemented by countries, a common agreement/system is in place within the UNFCCC legal framework and sufficient capacity is established at all levels for the implementation of the results-based actions.		Year 1					Year 2					Year 3					Total work area / total budget (%)	
WORK AREA	OUTCOME	FAO	UNDP	UNEP	Total	% of total budget	FAO	UNDP	UNEP	Total	% of total budget	FAO	UNDP	UNEP	Total	% of total budget	Total	Total budget (%)
1. MRV and monitoring	REDD+ countries have systems and capacities to develop and implement MRV and monitoring	7,104,800	315,650	144,450	7,564,900	32%	7,147,600	171,200	139,100	7,457,900	30%	6,965,700	-	123,050	7,088,750	30%	22,111,550	31%
2. National REDD+ governance	systems are developed that are country-owned and consistent with the safeguards set out in Annex I of the UNFCCC Cancun Agreements and any guidance developed by SBSTA	1,123,500	2,249,481	-	3,372,981	14%	1,123,500	2,383,231	-	3,506,731	14%	1,123,500	2,495,578	-	3,619,078	15%	10,498,791	15%
3. Stakeholder engagement	Indigenous Peoples, local communities, civil society organizations and other stakeholders participate effectively in national and international REDD+ decision making, strategy development and implementation	-	1,862,029	288,900	2,150,929	9%	-	1,862,029	348,820	2,210,849	9%	-	1,776,429	291,361	2,067,790	9%	6,429,568	9%
4. Multiple benefits	Multiple benefits of forests are promoted and realised in REDD+ strategies and actions	214,000	1,446,623	2,514,500	4,175,123	18%	214,000	1,457,323	2,942,500	4,613,823	19%	214,000	1,393,123	2,889,000	4,496,123	19%	13,285,069	18%
5. Transparent, equitable and accountable management of REDD+ payments	National systems for transparent, equitable, credible and accountable management of REDD+ funding are strengthened	214,000	2,183,685	-	2,397,685	10%	214,000	1,850,915	-	2,064,915	8%	214,000	1,745,706	-	1,959,706	8%	6,422,306	9%
6. REDD+ catalysation of green economy	REDD+ strategies and related investments effectively catalyze shifts to green economies	214,000	107,000	3,028,100	3,349,100	14%	214,000	500,520	3,220,700	3,935,220	16%	214,000	500,520	3,103,000	3,817,520	16%	11,101,841	15%
7. Knowledge management & dissemination	UN-REDD Programme knowledge is developed managed, analyzed and shared to support REDD+ efforts at all levels	494,875	181,900	80,250	757,025	3%	494,875	181,900	84,263	761,038	3%	494,875	181,900	88,476	765,251	3%	2,283,314	3%
8. Secretariat services	Timely and effective UN-REDD Programme Secretariat services provided to the UN-REDD partner countries, Policy Board and the UN agencies	486,546	646,735	1,436,180	2,569,461		638,342	732,476	1,980,872	3,351,690		643,157	946,866	2,013,751	3,603,774		9,524,925	
Grand Total		9,851,721	8,993,103	7,492,380	26,337,204		10,046,317	9,139,594	8,716,255	27,902,166		9,869,232	9,040,122	8,508,638	27,417,993		81,657,363	

CONSOLIDATED 2011-2013 WORK PLAN

Expected Outputs	Indicative Activities	Responsible Agency	YEAR 1	YEAR 2	YEAR 3	Total
			Indicative Resource allocation			
Outcome 1: REDD+ countries have systems and capacities to develop and implement MRV and monitoring						
Output 1.1. Monitoring framework	Review of monitoring guidelines and lessons learnt in REDD+ pilot countries.	FAO				
	Incorporating REDD+ monitoring requirements with broader monitoring needs for sustainable development					
	Recommendations on governance of national monitoring systems					
	Development of a REDD+ Monitoring Framework		700,000	700,000	700,000	2,100,000
Total programme cost		700,000	700,000	700,000	2,100,000	
7% indirect cost		49,000	49,000	49,000	147,000	
sub-total		749,000	749,000	749,000	2,247,000	
Output 1.2. Evidence base and systematic reviews of monitoring methods	Systematic reviews of monitoring methods	FAO				
	Science advisory panel for review of monitoring approaches					
			600,000	600,000	600,000	1,800,000
			600,000	600,000	600,000	1,800,000
Total programme cost		600,000	600,000	600,000	1,800,000	
7% indirect cost		42,000	42,000	42,000	126,000	
sub-total		642,000	642,000	642,000	1,926,000	
Output 1.3. Education and capacity development	Training courses in forest and natural resources monitoring	FAO				
	Support to the CD-REDD process to develop the Green House Gases Inventories					
			900,000	900,000	900,000	2,700,000
			900,000	900,000	900,000	2,700,000
Total programme cost		900,000	900,000	900,000	2,700,000	
7% indirect cost		63,000	63,000	63,000	189,000	
sub-total		963,000	963,000	963,000	2,889,000	
Output 1.3 Cont'd	Capacity building to assists Non Annex I Parties to the UNFCCC in preparing their National Communications and their National GHGs Inventory, incl. coordination with relevant climate change related initiatives on national and regional level	UNDP				
			295,000	160,000		455,000
	Total programme cost		295,000	160,000		455,000
	7% indirect cost		20,650	11,200		31,850

sub-total			315,650	171,200		486,850
Output 1.4. Tools and methods for MRV and Monitoring	Remote sensing data supply and applications for data processing and analysis	FAO	1,340,000	1,140,000	940,000	3,420,000
	Development of methodologies for National Forest inventories and monitoring of forest operations					
	Development of tools to support the compilation of national GHGs inventories in collaboration with international entities					
Total programme cost			1,340,000	1,140,000	940,000	3,420,000
7% indirect cost			93,800	79,800	65,800	239,400
sub-total			1,433,800	1,219,800	1,005,800	3,659,400
Output 1.4. Cont'd	Integration of multiple benefits tracking & monitoring tools into monitoring framework (including those related to environmental standards)	UNEP				
			135,000	130,000	115,000	380,000
Total programme cost			135,000.00	130,000.00	115,000.00	380,000
7% indirect cost			9,450.00	9,100.00	8,050.00	26,600.00
sub-total			144,450.00	139,100.00	123,050.00	406,600.00
Output 1.5. Technical support to country-level implementation	Build critical mass and methodological consistency across countries	FAO	3,100,000	3,340,000	3,370,000	9,810,000
	National-level methodology development					
	National-level capacity development					
	National-level training courses					
Total programme cost			3,100,000	3,340,000	3,370,000	9,810,000
7% indirect cost			217,000	233,800	235,900	686,700
sub-total			3,317,000	3,573,800	3,605,900	10,496,700
Outcome Total			7,564,900	7,457,900	7,088,750	22,111,550

Outcome 2: Inclusiveness and effectiveness in national REDD+ governance increased		Responsible Agency	Indicative Resource allocation			
Expected Outputs	Indicative Activities		YEAR 1	YEAR 2	YEAR 3	Total
Output 2.1. Nationally owned, credible and inclusive systems of collecting governance data and assessments, recognised by UNFCCC guidance	Participatory governance assessments for REDD+	UNDP	1,131,773	1,391,773	1,396,772	3,920,318
	Knowledge generation and sharing					
	Technical and policy support to countries					
Total programme cost			1,131,773	1,391,773	1,396,772	3,920,318
7% indirect cost			79,224	97,424	97,774	274,422
sub-total			1,210,997	1,489,197	1,494,546	4,194,740
Output 2.2. Strengthened frameworks for implementing REDD+ policies and measures	Best practice guidance on transparent and accountable institutional, legal and regulatory arrangements	UNDP	438,773	388,773	518,772	1,346,318
	Guidance on clear resource rights structures					
	Support to integration of REDD+ policies in broader forest governance agendas					
	Training and tools for REDD+ governance policy reform					
	Support to integration of REDD+ strategies into low carbon, climate resilient development planning					
	Coordination and policy advice to countries					
Total programme cost			438,773	388,773	518,772	1,346,318
7% indirect cost			30,714	27,214	36,314	94,242
sub-total			469,487	415,987	555,086	1,440,560
Output 2.3. Strengthened systems for addressing and respecting safeguards [as per 71(d) of Cancun Agreements]	Guidance on recourse and redress systems	UNDP	531,773	446,773	416,772	1,395,318
	Practical guidance to support inclusive and consistent Knowledge products					
	Policy and technical back stopping to countries					
Total programme cost			531,773	446,773	416,772	1,395,318
7% indirect cost			37,224	31,274	29,174	97,672
sub-total			568,997	478,047	445,946	1,492,990
Output 2.4. Monitoring and information needs on REDD+ governance	Development and piloting of guidance framework on monitoring REDD+ Governance	FAO	600,000	600,000	600,000	1,800,000
	Guiding documents, consultations and assessment of legal preparedness for REDD+					
Total programme cost			600,000	600,000	600,000	1,800,000
7% indirect cost			42,000	42,000	42,000	126,000
sub-total			642,000	642,000	642,000	1,926,000
Output 2.5. Land Tenure for REDD+	Land tenure for REDD+	FAO	450,000	450,000	450,000	1,350,000
	Support to REDD+ through the National Forest Programme Facility (NFP Facility)					
Total programme cost			450,000	450,000	450,000	1,350,000
7% indirect cost			31,500	31,500	31,500	94,500
sub-total			481,500	481,500	481,500	1,444,500
Outcome total			3,372,981	3,506,731	3,619,078	10,498,791

Outcome 3: Indigenous Peoples, civil society and other stakeholders participate effectively in national and international REDD+ decision making, strategy development and implementation		Responsible Agency	Indicative Resource allocation			
Expected Outputs	Indicative Activities		YEAR 1	YEAR 2	YEAR 3	Total
Output 3.1 Indigenous Peoples, local communities, civil society organizations, and other relevant stakeholders are informed of national and international REDD+ processes, policies and activities.	Support UN-REDD Country Teams/National Programmes to inform IP, local communities and civil society stakeholders on REDD+	UNDP				
	Document, analyze and synthesize best practice and lessons learned in stakeholder engagement					
	Communicate best practice, lessons learned, and UN-REDD Programme positions and progress on IP, local community and civil society participation to stakeholders, partners and donors					
	Facilitate South-South experience and knowledge exchange for IP, local communities and civil society stakeholders					
	Coordinate efforts in stakeholder engagement with other multi-lateral REDD+ initiatives and CSO partners					
	Support IP and CSO Policy Board members to ensure IPs, local communities and civil society are informed of, and their opinions are fed back into, UN-REDD Programme activities, procedures and decisions					
			332,967	352,967	352,967	1,038,901
Total programme cost			332,967	352,967	352,967	1,038,901
7% indirect cost			23,308	24,708	24,708	72,723
Sub-total			356,275	377,675	377,675	1,111,624
Output 3.2 Principles, guidelines and procedures for stakeholder engagement in national and international REDD+ processes developed through inclusive consultation	Develop principles, guidelines and procedures to address stakeholder engagement needs (e.g., FPIC, recourse,	UNDP				-
	Develop and disseminate associated tools, methodologies and materials to support the application of these principles, guidelines and procedures					-
						-
						-
			342,967	342,967	322,967	1,008,901
Total programme cost			342,967	342,967	322,967	1,008,901
7% indirect cost			24,008	24,008	22,608	70,623
Sub-total			366,975	366,975	345,575	1,079,524
Output 3.3 Support for the implementation of effective stakeholder engagement practices and guidelines in REDD+ countries	Technical support to countries (government; UN-REDD National Programmes and staff; country office staff; IP and civil society representatives) to integrate principles,	UNDP				-
	Develop incentives for implementing principles, guidelines and procedures					-
	Establish monitoring and evaluation systems to track the implementation of these principles, guidelines and procedures					-
	Support the development and application of recourse mechanisms to ensure effective and appropriate grievance and complaint channels					-
					682,140	602,140
Total programme cost			682,140	602,140	522,140	1,806,420
7% indirect cost			47,750	42,150	36,550	126,449
Sub-total			729,890	644,290	558,690	1,932,869

Output 3.4 Stakeholders are supported to engage in and influence national and international REDD+ processes	Support targeted training and capacity building of IP, local community and civil society stakeholders on REDD+ and rights (e.g., FPIC, UNDRIP, IP rights, negotiation, legal training etc.	UNDP				-
	Support IP, local community and civil society stakeholders' participation in regional and international REDD+ processes (e.g., CBD, UNFCCC, UNPFII, UN-REDD meetings etc.)					-
	Facilitate stakeholder consultations to support collaboration and information exchange.					-
			382,140	442,140	462,140	1,286,420
Total programme cost			382,140	442,140	462,140	1,286,420
7% indirect cost			26,750	30,950	32,350	90,049
Sub-total			408,890	473,090	494,490	1,376,469
Output 3.5 Reaching out to other stakeholders, especially the private sector, to ensure their voice in developing REDD+ as a transformative	Public-private policy dialogue at both international and national levels on mobilising private REDD investment	UNEP				
			50,000	100,000	40,000	190,000
Stakeholder consultation at national level (in conjunction with 3.1 & 3.2) on implications of scenarios for transformation			120,000	126,000	132,300	378,300
Tracking tool for private sector engagement (including investments by private financial institutions) in REDD+ based catalysation of green economy			80,000	80,000	80,000	240,000
Capacity Building			20,000	20,000	20,000	60,000
Total programme cost			270,000	326,000	272,300	868,300
7% indirect cost		18,900	22,820	19,061	60,781	
Sub-total		288,900	348,820	291,361	929,081	
Outcome total		2,150,929	2,210,849	2,067,790	6,429,568	

Outcome 4: Multiple benefits of forests are realized and safeguarded in REDD+ strategies and actions		Responsible Agency	Indicative Resource allocation			
			YEAR 1	YEAR 2	YEAR 3	Total
Expected Outputs	Indicative Activities					
Output 4.1. Environmental and social safeguards and principles for forests under REDD+ (Environmental safeguards)	Environmental safeguards: Global - (tools, methods and guidelines to encourage the capture of multiple benefits and applying relevant safeguards developed and implementation supported)	UNEP	210,000	290,000	110,000	610,000
	Environmental safeguards. National tests in 2 countries					
Total programme cost			210,000	290,000	110,000	610,000
7% indirect cost			14,700	20,300	7,700	42,700
sub-total			224,700	310,300	117,700	652,700
Output 4.1. Cont'd (Social safeguards)	Finalize social safeguard principles, criteria, and indicators, develop complementary framework for assessing magnitude of positive impact on social benefits.	UNDP				
	Develop toolkit & guidelines for safeguard principles and social benefit impact assessment.					
	Coordinate safeguards and multiple benefits approach with other multi-lateral REDD+ initiatives					
	Develop knowledge products to share lessons learned and good practice with REDD+ countries and partner institutions		453,455	413,455	403,455	1,270,365
Total programme cost			453,455	413,455	403,455	1,270,365
7% indirect cost			31,742	28,942	28,242	88,926
Sub-total			485,197	442,397	431,697	1,359,291
Output 4.2. Approaches to monitoring the ecosystem-based multiple benefits of forests under REDD+	Development & testing of monitoring systems	UNEP	380,000	500,000	550,000	1,430,000
	Tracker tool					
Total programme cost			380,000	500,000	550,000	1,430,000
7% indirect cost			26,600	35,000	38,500	100,100
sub-total			406,600	535,000	588,500	1,530,100
Output 4.2. Cont'd	Review methodologies and policy analysis involving multiple forest management objectives	FAO				
	Case studies		200,000	200,000	200,000	600,000
Total programme cost			200,000	200,000	200,000	600,000
7% indirect cost			14,000	14,000	14,000	42,000

Sub-total			214,000	214,000	214,000	642,000
Output 4.3. Tools, methods and guidance to encourage the capture of multiple benefits	Multiple benefits of forests and REDD+ in deforestation hotspots	UNEP	650,000	710,000	730,000	2,090,000
	Mangrove forests and REDD+					
	Forest conservation and REDD					
Total programme cost			650,000	710,000	730,000	2,090,000
7% indirect cost			45,500	49,700	51,100	146,300
sub-total			695,500	759,700	781,100	2,236,300
Output 4.4. Capacity building, technical support and convening on ensuring and safeguarding ecosystem-based multiple benefits	Capacity building	UNEP	1,110,000	1,250,000	1,310,000	3,670,000
	Technical support					
	Convening					
Total programme cost			1,110,000	1,250,000	1,310,000	3,670,000
7% indirect cost			77,700	87,500	91,700	256,900
Sub-total			1,187,700	1,337,500	1,401,700	3,926,900
Output 4.4. Cont'd. Capacity building and technical assistance on social impacts and benefits	Training workshops for regional/national practitioners to implement safeguard and multiple benefits tools and guidance.	UNDP	898,529	948,529	898,529	2,745,587
	Support to national REDD+ multi-stakeholder processes to integrate social principles risk assessment and multiple benefits impact assessment into wide stakeholder engagement and governance capacity building processes.					
	Support implementation of safeguard principles and social benefit impact assessment in REDD+ countries					
	Document lessons learned and good practice in ensuring social principles are upheld and multiple benefits are delivered as part of REDD+ programming					
Total programme cost			898,529	948,529	898,529	2,745,587
7% indirect cost			62,897	66,397	62,897	192,191
sub-total			961,426	1,014,926	961,426	2,937,778
Outcome total			4,175,123	4,613,823	4,496,123	13,285,069

Outcome 5: Transparent, equitable and accountable management of REDD+ payments		Responsible Agency	Indicative Resource allocation			
Expected Outputs	Indicative Activities		YEAR 1	YEAR 2	YEAR 3	Total
Output 5.1. National fiduciary systems are ready for performance based payments and trusted by international investors	Capacity building for fiduciary standards for receiving and disbursement of funds	UNDP	366,472	241,472	296,472	904,416
	Trainings on budget oversight and monitoring					
	Knowledge, coordination and support to National Programmes					
Total programme cost			366,472	241,472	296,472	904,416
7% indirect cost			25,653	16,903	20,753	63,309
Sub-total			392,125	258,375	317,225	967,725
Output 5.1. Cont'd	Develop synergies with existing transaction systems in the agriculture and other sectors to ensure low transaction costs for redd+ payments	FAO	200,000	200,000	200,000	600,000
	Analysis for using aggregated payments and performance proxies					
Total programme cost			200,000	200,000	200,000	600,000
7% indirect cost			14,000	14,000	14,000	42,000
Sub-total			214,000	214,000	214,000	642,000
Output 5.2. Transparent, equitable and accountable benefit distribution systems are designed and implemented	Guidance on institutional frameworks	UNDP	286,273	311,273	281,947	879,493
	Materials on carbon rights allocation and rules					
	Technical and policy support to apply guidance in UN-REDD Programme partner countries					
Total programme cost			286,273	311,273	281,947	879,493
7% indirect cost			20,039	21,789	19,736	61,565
Sub-total			306,312	333,062	301,683	941,058
Output 5.3. Corruption risks in REDD+ are prevented	Guidance on identifying and prioritizing corruption risks in national contexts	UNDP	843,472	767,472	618,472	2,229,416
	Training of REDD+ National counterparts					
	Guidance to Anti-corruption commissions for engagement in REDD+					
	Capacity-building and support for CSOs engaged in monitoring corruption in REDD+ activities					
	Guidance for involving local governance institutions in anti corruption activities					
	Guidance and support to legal and regulatory frameworks and instruments to combat corruption in REDD+					
	Coordination and engagement with Global and Regional anti corruption Processes on REDD+					
	Policy and technical advice to National Programmes					
Total programme cost			843,472	767,472	618,472	2,229,416
7% indirect cost			59,043	53,723	43,293	156,059

Sub-total			902,515	821,195	661,765	2,385,475
Output 5.4. Capacity for addressing livelihoods and poverty and social impact strengthened	Guidance for measuring poverty and social impacts	UNDP				
	Guidance on REDD+ contribution to inclusive development outcomes and social protection					
	Knowledge products and regional coordination					
	Policy and technical advice to partner countries		287,305	197,305	252,305	736,915
Total programme cost			287,305	197,305	252,305	736,915
7% indirect cost			20,111	13,811	17,661	51,584
Sub-total			307,416	211,116	269,966	788,499
Output 5.5. Women's participation in national REDD+ systems is strengthened	Guidance on corruption impacts on women and other vulnerable groups	UNDP				
	Guidance on Gender in BDS					
	Integration of Gender issues into existing guidelines for the UN-REDD Programme					
	Expert support to partner countries		257,305	212,305	182,305	651,915
Total programme cost			257,305	212,305	182,305	651,915
7% indirect cost			18,011	14,861	12,761	45,634
Sub-total			275,316	227,166	195,066	697,549
Outcome total			2,397,685	2,064,915	1,959,706	6,422,306
Outcome 6: Green economy transformation processes catalysed as a result of REDD+ strategies and investments		Responsible Agency	Indicative Resource allocation			
Expected Outputs	Indicative Activities		YEAR 1	YEAR 2	YEAR 3	Total
Output 6.1. Making the case for the catalytic role of REDD+ in a green economy transformation	Syntheses of global best practices Case studies demonstrating opportunities for green growth	UNEP				
			550,000	560,000	400,000	1,510,000
Total programme cost			550,000	560,000	400,000	1,510,000
7% indirect cost			38,500	39,200	28,000	105,700
Sub-total			588,500	599,200	428,000	1,615,700
Output 6.2. Assembling the knowledge and tools to support a catalytic role for REDD+	Workshops on tools to support a catalytic role for REDD+ Identifying existing knowledge, tools and capacities as well as gaps	UNEP				
			540,000	680,000	680,000	1,900,000
Total programme cost			540,000	680,000	680,000	1,900,000
7% indirect cost			37,800	47,600	47,600	133,000

Sub-total			577,800	727,600	727,600	2,033,000
Output 6.3. Development of scenarios and investment options	Report, interactive web-based materials and teaching and learning products, on using scenarios as a means for achieving green economy transitions Workshops and other support at country level for the development of scenarios and investment packages for users	UNEP				
			550,000	580,000	620,000	1,750,000
Total programme cost			550,000	580,000	620,000	1,750,000
7% indirect cost			38,500	40,600	43,400	122,500
Sub-total			588,500	620,600	663,400	1,872,500
Output 6.3. Cont'd	Advice on synergies with CLIMATE SMART AGRICULTURE for REDD+ and NAMAS	FAO				
			200,000	200,000	200,000	600,000
Total programme cost			200,000	200,000	200,000	600,000
7% indirect cost			14,000	14,000	14,000	42,000
Sub-total			214,000	214,000	214,000	642,000
Output 6.4. UN-REDD-support transformation is integrated into national development planning and other relevant processes	Coordination and support at the national level	UNDP				
	Policy advice at national and regional levels					
	Coordination with the Terrestrial Approach to Climate Change (TACC) and low-carbon, climate-resilient development planning		100,000	467,776	467,776	1,035,552
Total programme cost			100,000	467,776	467,776	1,035,552
7% indirect cost			7,000	32,744	32,744	72,489
Sub-total			107,000	500,520	500,520	1,108,041
Output 6.5. Capacity building and technical support to support REDD+ as a catalyst of the green economy	Capacity Building	UNEP				
	Technical Support		1,190,000	1,190,000	1,200,000	3,580,000
Total programme cost			1,190,000	1,190,000	1,200,000	3,580,000
7% indirect cost			83,300	83,300	84,000	250,600
Sub-total			1,273,300	1,273,300	1,284,000	3,830,600
Outcome total			3,349,100	3,935,220	3,817,520	11,101,841

Outcome 7: UN-REDD Programme knowledge developed and shared timely and effectively		Responsible Agency	Indicative Resource allocation			
Expected Outputs	Indicative Activities		YEAR 1	YEAR 2	YEAR 3	Total
Output 7.1. Current KM systems improved and new systems developed	Effective communication of results and outputs	ALL				
	Gather information on communities of practice					
	Databases and information management					
	Annual knowledge exchange meetings for regional teams		462,500	462,500	462,500	1,387,500
Total programme cost		462,500	462,500	462,500	1,387,500	
7% indirect cost		32,375	32,375	32,375	97,125	
Sub-total			494,875	494,875	494,875	1,484,625
Output 7.2. Strategic KM products and services developed and managed at various operational levels	Convene regional information exchange workshops for teams in partner countries exchange on readiness components	ALL				
	Facilitate online communities of practice					
	Produce, print and disseminate 1 lessons learned series per region					
	Facilitate and support regional discussion forum		170,000	170,000	170,000	510,000
Total programme cost		170,000	170,000	170,000	510,000	
7% indirect cost		11,900	11,900	11,900	35,700	
Sub-total			181,900	181,900	181,900	545,700
Output 7.3. Strategic KM products externally communicated when appropriate to position the Programme as leader in the REDD+ space	Maintain and enhance online knowledge platform that responds to global and regional needs	ALL				
			75,000	78,750	82,688	236,438
			75,000	78,750	82,688	236,438
Total programme cost		75,000	78,750	82,688	236,438	
7% indirect cost		5,250	5,513	5,788	16,551	
Sub-total			80,250	84,263	88,476	252,989
Outcome total			757,025	761,038	765,251	2,283,314

Outcome 8: Timely and effective UN-REDD Programme Secretariat services provided to the UN-REDD partner countries, Policy Board and the UN agencies		Responsible Agency	Indicative Resource allocation			
Expected Outputs	Indicative Activities		YEAR 1	YEAR 2	YEAR 3	Total
Output 8.1. Overall coordination and strategic planning provided for improved interagency and partner collaboration	Facilitate interagency coordination and communications	ALL				
	Operationalize the Programme Strategy, including developing a UN-REDD Programme Strategic Alignment					
	Provide UN-REDD inputs and ensure coordinated approaches with other initiatives including UNFCCC, FCPF, FIP, UNFF, ITTO, GEF and other key partners					
	Mobilize resources					
	Coordinate the reviews and evaluations of the UN-REDD Programme					
Total programme cost			497,688	657,808	707,283	1,862,779
7% indirect cost			497,688	657,808	707,283	1,862,779
Sub-total			34,838	46,047	49,510	130,395
			532,526	703,855	756,793	1,993,174
Output 8.2. National Programmes coordinated to ensure the effective delivery of the Programme	Prepare NP documentation including submission forms for the Policy Board	ALL				
	Coordinate and liaise with partner countries of the Programme					
	2.3 Coordinate agencies support for NP development, implementation and monitoring, including the internal NP working group					
	Coordinate the revision of criteria, forms, templates, submission forms, and the review process (agencies, secretariat and independent technical review) for NPs					
	Develop and help implement the NP implementation guidelines for assessing impact					
Total programme cost			371,715	469,863	505,202	1,346,780
7% indirect cost			371,715	469,863	505,202	1,346,780
Sub-total			26,020	32,890	35,364	94,275
			397,735	502,754	540,566	1,441,055
Output 8.3. Global Programme coordinated to ensure the effective delivery of the Programme	Coordinate agencies support for GP development	ALL				
	Contribute to workshops on methodological guidance and lessons learned					
	Prepare GP documentation including submission forms for the Policy Board					
	Develop and help implement the GP Five Year Framework Document					
Total programme cost			320,595	407,215	437,842	1,165,651
7% indirect cost			320,595	407,215	437,842	1,165,651
Sub-total			22,442	28,505	30,649	81,596

Sub-total			343,037	435,720	468,491	1,247,247
Output 8.4. Policy Board (PB) has procedures and competencies to effectively make decisions	Prepare documentation and report	ALL				
	Liaise with members, observers and co-chairs					
	Coordinate logistics for two Policy Board meetings per year					
	Logistics and travel support to PB members					
			705,282	783,105	842,003	2,330,391
Total programme cost			705,282	783,105	842,003	2,330,391
7% indirect cost			49,370	54,817	58,940	163,127
Sub-total			754,652	837,923	900,943	2,493,518
Output 8.5. Programme's results and knowledge are shared in a timely and compelling manner with external and internal audiences	Prepare and implement Communication and events plan	ALL				
	Coordinate support and organization of UN-REDD events					
	Coordinate the development and implementataion of of a longer-term Knowledge management and communications strategy					
			294,023	407,215	437,842	1,139,079
Total programme cost			294,023	407,215	437,842	1,139,079
7% indirect cost			20,582	28,505	30,649	79,736
Sub-total			314,605	435,720	468,491	1,218,815
Output 8.6. The UN-REDD Programme is monitored and evaluated and additional resources mobilized towards meeting the five year funding target	Develop Programme budget and work plan	ALL				
	Coordinate financial monitoring and evaluation of the programme, including inputs to the annual and semi-annual MDTF reports					
	Maintenance and operations of the Project Tracker					
	Develop and implement a result-based monitoring framework for the UN-REDD Programme					
	Coordinate the process of approval and monitoring Tier 2 funding projects					
			212,062	407,215	437,842	1,057,118
Total programme cost			212,062	407,215	437,842	1,057,118
7% indirect cost			14,844	28,505	30,649	73,998
Sub-total			226,906	435,720	468,491	1,131,117
Outcome total			2,569,461	3,351,690	3,603,774	9,524,925
Grand Total			26,337,204	27,902,166	27,417,992	81,657,362